

Verbatim du Conseil d'Administration du 31 mai 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 17h15 puis procuration à Laurent BRACHAIS),
Madame Sylviane LEONI,
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent :

Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRÉ (procuration à Orane JUBAN),
Madame Anaïs BUY (suppléée par Orane JUBAN),
Monsieur Kevin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Robin TAINURIER.

Membre absent :

Monsieur Théo SAINTE-MARIE

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (présent jusqu'à 15h30 puis procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX jusqu'à 17h15),
Madame Élisabeth BEAU (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Lionel BRÉTILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD (présente jusqu'à 16h30 puis procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (présent jusqu'à 16h15 puis procuration à Lionel BRÉTILLON),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 16h35 puis procuration à Frédéric DEBEAUFORT).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Étudiante,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Étienne SICCARDI, Directeur du pôle Patrimoine,
Monsieur Jean SUISSE, Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 27 avril 2016.....	7
III) Débat d'orientation sur la dévolution du patrimoine	8
IV) Travaux du Comité Technique (CT).....	39
• du 9 mai 2016	39
1. Primes de charges administratives d'intérêt général : liste des fonctions ouvrant droit	39
2. Procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs : actualisation de la composition de la commission d'avancement local (CALECHe)	43
3. Grille de rémunération des professeurs invités.....	45
4. Charte d'usage du système d'information par les organisations syndicales de l'uB.....	46
• du 24 mai 2016	48
Modification des statuts de l'université de Bourgogne	48
V) Élection d'un représentant du Conseil d'Administration pour participer au jury « prix en enseignement »	56
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 11 mai 2016.....	56
1. Travaux de la Commission de la Pédagogie des 29 avril et 2 mai 2016 :	56
- Équipements pédagogiques 2016.....	56
- Accréditation de l'offre de formation 2017-2021	59
- Projets internationaux	64
- Création d'une unité transversale « Talent campus ».....	65
- Diplômes d'université	67
- Offre de formation rentrée 2016.....	68
2. Préparation de la rentrée 2016 :	70
- Calendrier universitaire 2016-2017	70
- Procédures administratives et comptables pour l'année universitaire 2016-2017	70
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 12 mai 2016	72
Demandes de subventions déposées au titre du FEDER 2016.....	72
VIII) Questions financières.....	73
1. Tarifs, subventions et dons	73
2. Sorties d'inventaire	74
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	74
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	74
2. Compte rendu des conventions hors subvention	74
X) Questions diverses.....	75

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 31 MAI 2016)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Bon après-midi, plutôt. Merci pour votre présence pour ce conseil d'administration qui va être marqué, cet après-midi, par un débat, un point non décisionnel, mais un débat que j'aimerais que nous ayons, et que nous ayons de façon très approfondie, sur une problématique qui est absolument déterminante pour l'avenir des universités, qui est celle de la dévolution du patrimoine. Pour moi, c'est aujourd'hui le point central de notre ordre du jour.

On aura également aujourd'hui une présentation des travaux des comités techniques du 9 et du 24 mai, une présentation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 11 mai, de la commission de la recherche du 12 mai et puis un certain nombre de points classiques. De points financiers classiques.

Avant qu'on entre dans l'ordre du jour et avant que l'on approuve le verbatim de notre dernière séance, quelques informations rapidement sur des points d'actualité.

Un point COMUE comme d'habitude pour vous dire que les instances de la COMUE se mettent progressivement en place, conseil d'administration, conseil des membres, et que la prochaine échéance importante aura lieu le 10 juin prochain avec l'élection du président ou de la présidente du conseil académique. Une fois que cette étape sera passée, même s'il y a encore probablement une vague de désignations de vice-présidents, la COMUE sera complètement en marche, complètement opérationnelle, avec une première échéance qui est importante, qui est à la mi-juillet, un premier rendu du contrat de site pour le HCERES.

Deuxième point d'information. Je voulais vous dire aussi qu'on a fait, vous le savez, un point assez complet de la situation financière de notre université à l'occasion du dernier conseil d'administration et des perspectives dont vous savez que ces perspectives m'inquiètent. J'ai demandé un rendez-vous à la DGESIP. Je serai avec Marie-France Mathieu, avec Magali Khatri, avec Dominique Delmas à la DGESIP. On a rendez-vous dans le courant du mois de juin pour présenter de façon

précise la situation financière avec les grands enjeux et les grands éléments, les grandes masses financières, tels qu'on vous les a présentés au dernier conseil d'administration, pour essayer de mieux faire comprendre notre cause et notre situation.

Troisième point sur lequel je voulais vous informer. Vous dire qu'on a eu les comptes rendus par la commission des titres d'ingénieur de l'évaluation de nos trois écoles d'ingénieurs, l'ISAT, l'ESIREM et l'ITII, et que nos trois écoles sont renouvelées pour six ans. L'ISAT est même renouvelé sans rapport intermédiaire, donc avec un renouvellement pour six années complètes. Ça, c'est vraiment quelque chose de remarquable. L'ESIREM doit faire un petit rapport intermédiaire mais qui est pour l'essentiel technique. Et puis l'ITII, on nous demande quelques éléments de stratégie qu'on a déjà bien en tête tous. Mais en tout cas, c'est une excellente nouvelle qui montre que la stratégie globalement qui a été menée pour réfléchir à l'avenir des écoles d'ingénieurs, à la construction de l'ingénierie en Bourgogne, en articulation avec ce qui se met en place au niveau de la COMUE, et avec les partenaires des écoles d'ingénieurs non universitaires, avec l'ENSAM également, toute cette construction que nous avons élaborée s'avère validée par cette appréciation de la commission des titres d'ingénieur.

Un petit point également sur un élément dont on peut tous collectivement être fier qui est une nomination à l'Institut universitaire de France, quelque chose de très prestigieux. Un de nos collègues, François Jarrige, qui est maître de conférences en histoire contemporaine, vient d'être nommé à l'Institut universitaire de France comme membre junior, donc j'ai fait un petit courrier pour le féliciter. Notre université a un nombre tout à fait significatif de collègues qui sont membres de l'Institut universitaire de France. Ça, c'est vraiment un élément qui atteste du rayonnement scientifique de l'université de Bourgogne.

Je voudrais vous dire quelques mots rapides sur I-SITE et sur les initiatives d'excellence, IDEX et I-SITE. J'ai eu l'occasion de vous dire à l'occasion du dernier conseil d'administration que nous avons été informés que nous pourrions bénéficier dans le cadre d'I-SITE d'un préfinancement, de ce qui s'appelle un « préfinancement », de 5 millions d'euros qui permet d'engager, en fait, le projet I-SITE sur la période d'avril 2016 à avril 2017.

Je ne reviendrai pas sur le fait que c'est la moitié de ce qu'on a demandé mais, en réalité, on sait tous très bien que sur la première année de lancement d'un grand programme de cette envergure, on ne peut pas être à pleine efficacité de dépenses d'emblée et donc je pense que 5 millions d'euros, c'est quelque chose de raisonnable.

Donc on est en train de travailler sous la direction d'Alain Dereux et dans le cadre de la COMUE avec les établissements partenaires du conseil des membres et du Steering Committee d'I-SITE, on est en train de travailler sur un échéancier. Ça, je ne vous l'ai pas dit, je pense, parce qu'on n'avait pas cette information. Un échéancier qui nous a été demandé par l'ANR et qui est un échéancier à 12 mois.

Donc on aura une première évaluation d'I-SITE dans 12 mois et il faut qu'on prenne un certain nombre d'engagements et, dans 12 mois, on devra avoir démontré qu'on a tenu ces engagements et notamment qu'on a pu démarrer de façon très active le projet et lancer un certain nombre des actions qui sont prévues dans I-SITE.

Ce n'est pas quelque chose de facile parce que, en pratique, les jalons qui étaient dans le dossier de candidature étaient des jalons à 18 mois. Et donc quand on a des jalons à 18 mois, ce n'est pas très facile de savoir si on les fait passer à

plus de 18 mois ou si on les ramène à 12 mois, ce qui est, bien entendu, une ambition qui est encore plus forte.

Ce travail est en train de se faire. On a travaillé beaucoup en conseil des membres il y a une petite quinzaine de jours. On retravaille cette semaine également en conseil des membres. Alain Dereux est en contact quotidien avec la COMUE et avec l'ANR pour finaliser cette feuille de route, et cette feuille de route devra être votée par les instances avant la fin du mois de juin. Voilà donc où on en est.

L'idée, c'est qu'elle soit votée avant fin juin. Évaluation dans un an et puis, dans un an, en fonction des résultats, on saura à ce moment-là comment se place le curseur de notre dotation entre 5 millions consommables et 10 millions consommables qui est ce qu'on a demandé.

La décision sera prise après cette première évaluation et c'est à ce moment-là qu'on signera ce qui s'appelle la « convention attributive d'aide » qui permettra véritablement de formaliser et de finaliser l'enveloppe qui est la nôtre dans le cadre d'I-SITE.

Donc on est sur cette période de travail qui est plutôt intensif et dont je veux simplement vous dire que le fait que le compteur soit en quelque sorte remis à zéro dans un an fait que rien n'est gagné définitivement. Vous avez bien compris qu'on a gagné un label cette année, mais que gagner le label cette année, ce n'est pas forcément gagner définitivement l'ensemble de la dotation qu'on a demandée. Et donc ça, c'est un élément qui est incontestablement un élément d'attention.

Je voudrais également porter à votre connaissance le fait que vous avez peut-être, pour certains d'entre vous, été informés que les IDEX de la première vague d'il y a quatre ans ont été également audités. Donc c'est finalement un processus par lequel on va passer dans un an. Ils ont été audités au cours des semaines passées et deux des IDEX ont été brutalement, du jour au lendemain, délabellisés parce que les projets n'avaient pas atteint les objectifs, n'avaient pas tenu les objectifs sur lesquels ils s'étaient engagés. C'est le cas de l'IDEX de Toulouse et de l'IDEX Sorbonne Paris Cité qui, du jour au lendemain, sont délabellisés, ce qui représente une perte d'environ 25 millions d'euros par an pour l'ensemble de ces sites universitaires.

Alors, peut-être rapidement pour l'IDEX de Toulouse. Je vous en parle parce qu'on a beaucoup parlé de cet IDEX de Toulouse au cours de l'automne et du début de l'hiver dernier en disant qu'on pouvait renégocier I-SITE et que l'exemple qui pouvait être pris était la renégociation de l'IDEX de Toulouse. La preuve est faite qu'il n'y a pas de renégociation possible et que quand il y a renégociation, il y a perte du label.

Je voudrais également vous dire, parce que c'est un des éléments qui est incontestablement un élément auquel je suis très attentif actuellement, que dans les attendus du jury international pour la délabellisation de l'IDEX de Toulouse, un des éléments qui a été pointé par le jury était le fait que, manifestement, le degré de confiance entre les différents partenaires qui étaient regroupés autour de cet IDEX de Toulouse, ce degré de confiance était faible et que le jury avait parfaitement perçu cette insuffisante cohésion des partenaires, ce qui a conduit le jury à retirer cet IDEX.

Je vous le dis parce que vous savez qu'on a une évaluation dans un an et que, nous aussi, nous sommes finalement exposés à ce risque de délabellisation et que, bien entendu, il va falloir maintenant que la COMUE arrive à créer l'état de confiance nécessaire pour que pareille difficulté n'arrive pas au site de Bourgogne Franche-Comté.

Voilà ce que je peux vous donner comme éléments d'actualité sur I-SITE.

Un point rapidement sur la SATT pour vous dire qu'un certain nombre d'entre vous ont peut-être vu que je signe actuellement les documents relatifs à la SATT. Ceci est dû au fait qu'Olivier Mérieux, qui est le président de la SATT, a dû interrompre rapidement ses activités de façon imprévue et qu'il fallait assurer, bien sûr, la bonne continuité de fonctionnement de la SATT, que l'État n'a pas souhaité intervenir pour assurer cet intérim. Il a souhaité que ce soit un des partenaires académiques ou des organismes nationaux de recherche qui puisse assurer cette situation de présidence par intérim. Et compte tenu du poids de l'université de Bourgogne dans l'actionnariat de la SATT, la logique était que l'université de Bourgogne assure cette fonction-là. Ce qui m'amène pour l'instant à assurer ce travail en lien avec Jean Guzzo qui passe beaucoup de temps et qui, fort heureusement, a tissé une relation très confiante avec les équipes de la SATT depuis quatre ans. Donc Jean passe beaucoup de temps sur place. J'ai une réunion par semaine avec les équipes de la SATT et donc la bonne continuité de fonctionnement de la SATT Grand Est est parfaitement assurée.

Je voudrais vous dire aussi, on ne vous l'avait pas transmis, mais on en discutera en fin de conseil, que Mme Cénac-Guesdon m'a transmis une motion qui concerne un élément important qui a fait l'actualité au cours des derniers jours, qui est la suppression des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'État. L'annonce d'une suppression que vous avez tous entendue. Une suppression à hauteur de 256 millions d'euros des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec deux volets, un volet de moins 134 millions d'euros pour les organismes de recherche et puis le reste sur différentes masses financières relatives à l'enseignement supérieur.

Donc Mme Cénac-Guesdon m'a fait passer une motion à discuter. On pourrait parfaitement voter en fin de conseil. À une petite nuance près, c'est que le président de la République a annoncé hier soir qu'il revenait sur la décision de supprimer les 134 millions d'euros pour les organismes de recherche. Ceci dit, il n'a pas dit qu'il revenait purement et simplement sur la réduction de 256 millions d'euros du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc on ne sait pas, à ce jour... Et à ma connaissance, si une autre ligne sera ponctionnée pour ces 134 millions d'euros.

Donc si vous le voulez bien, Peggy, on examinera le texte. Ce que je vous propose, c'est que pendant le conseil, là, vous retravaillez un petit peu votre texte, vous l'adaptez à l'actualité et puis on pourra le regarder, l'examiner tous ensemble en fin de conseil.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information en ce début de conseil d'administration.

On peut prendre peut-être quelques minutes si vous avez des questions sur les points que je viens d'aborder.

Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui. Peut-être une précision que tu peux nous apporter. Il y a eu un CA de la COMUE hier et il me semble que les premiers vice-présidents ont été désignés. Peut-être, on peut connaître leurs noms et leurs fonctions.

Le Président.- Alors, je ne suis pas membre du conseil d'administration de la COMUE, mais j'ai eu l'information. Donc à ma connaissance, quatre vice-présidents ont été désignés par le conseil d'administration de la COMUE.

Donc Olivier Prévôt, qui est maître de conférences à l'IUT de Belfort, je crois, ou de Belfort-Montbéliard, je ne sais pas comment les choses sont organisées. Qui est directeur, je crois, de l'IUT de Belfort. Qui a été élu premier vice-président de la COMUE sur proposition de Nicolas Chaillet, le président.

Premier vice-président avec, dans ce que j'ai vu de la fiche de poste, une vice-présidence qui est une vice-présidence... Merci, Sylvain... Une vice-présidence dont le spectre me paraît extrêmement large.

Donc Olivier Prévôt, premier vice-président.

Michel de la Bachelierie, qui est directeur de recherche au CNRS et qui a été le directeur du laboratoire FEMTO, un des créateurs du laboratoire FEMTO, le directeur de FEMTO, et qui actuellement dirige le Labex ACTION, a été désigné comme vice-président délégué à la recherche et aux projets structurants.

Alain Dereux, que je ne vous présente pas, a été désigné comme vice-président délégué en charge du projet I-SITE.

Et Khadija Chahraoui, qui est professeure dans notre université, qui est professeure de psychologie, a été désignée comme vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et à l'insertion professionnelle.

Voilà donc pour l'instant ce que j'ai comme information. Donc une première liste de quatre vice-présidents qui ont été désignés par le conseil d'administration de la COMUE.

D'autres remarques ? D'autres questions ? Oui ?

M. Ricard.- Le fait qu'I-SITE soit réévalué dans un an et qu'on puisse être délabellisé, ce ne serait pas un peu une épée de Damoclès qu'on aurait au-dessus de nous pour aller vers la fusion si on veut vraiment toucher l'argent ?

Le Président.- Non, je ne pense pas. Très honnêtement, je ne crois pas. En tout cas, si c'était le cas, ce serait très préoccupant. Parce que je crois que l'objectif du jury international, c'est qu'on remplisse toutes les obligations et tous les engagements qu'on a pris dans le dossier, mais que les engagements qu'on a pris dans le dossier. Et dans le dossier, il n'est pas prévu de fusion.

On est dans le dossier sur un modèle qui est fédéral. Alors, bien sûr, dans ce modèle fédéral, la particularité du site Bourgogne Franche-Comté, c'est qu'on a accepté des transferts de compétences à la COMUE qui sont plutôt plus importants que dans d'autres COMUE, notamment le budget récurrent de la recherche. Donc il y a des choses assez ambitieuses qui ont été consenties précisément parce qu'on voulait se mettre en situation de gagner I-SITE, mais sans aller jusqu'à la fusion.

Et parler de fusion maintenant, ça serait quelque chose de très risqué parce que les établissements ne l'accepteraient pas et que parler de fusion maintenant, ça serait précisément risquer de créer ce que je voudrais qu'on évite et ce dont je vous parlais, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait de rupture de confiance entre les établissements membres, et la meilleure façon qu'il n'y ait pas de rupture de confiance entre les établissements membres, c'est qu'on fasse tout le projet tel qu'il a été écrit, mais que le projet tel qu'il a été écrit et qu'on n'aille pas plus loin.

Donc je ne pense pas qu'il y ait une volonté quelconque de... En plus de cela, je pense que politiquement, il y a tout intérêt pour l'État à dire « on peut obtenir un IDEX ou un I-SITE sans fusion » et je pense qu'on peut aussi être un démonstrateur du succès de l'initiative d'excellence IDEX/I-SITE précisément et montrer qu'on peut réussir sans fusion, ce qui est quand même quelque chose de plutôt bien adapté au contexte géographique de la Bourgogne Franche-Comté.

M. Ricard.- Et le fait aussi que les universités soient petit-à-petit vidées de leur substance et que les compétences soient transférées justement vers la COMUE, ce n'est pas un pas vers la fusion ?

Le Président.- Les universités ne sont pas vidées de leur substance. Pour l'instant, les établissements ont accepté un certain nombre de transferts de compétences. On l'a accepté de notre plein gré, personne ne nous y a obligés. Les conseils d'administration ont voté des transferts de compétences.

Pour nous, les plus importants, c'est le doctorat, l'HDR et puis une partie du budget récurrent de la recherche. On ne se vide pas. On ne peut pas dire qu'on se vide de notre substance en faisant cela. On se dit qu'on perd un petit peu de notre souveraineté pour construire tous ensemble une souveraineté un peu plus grande. C'est exactement le même principe que la construction européenne. C'est exactement le même principe que la construction d'une communauté d'agglo.

On se dit, à un moment donné, que le bon grain pour faire des choses ensemble, ce n'est pas celui de l'établissement, c'est un grain plus important. Mais on ne se vide pas de notre substance.

Je suis très content que vous me posiez cette question... Je vais vous donner la parole, Monsieur Rollin... C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de transferts de compétences nouveaux à la COMUE sans que les établissements acceptent ces transferts de compétences nouveaux. Ce qui veut dire qu'il faudrait que les conseils d'administration acceptent ces transferts de compétences nouveaux et, pour l'instant, il n'en est absolument pas question. Il n'en est absolument pas question.

Là encore, et je reviens à la question qu'on vient de voir, on a obtenu I-SITE avec un cadre de partenariat avec les établissements qui est écrit et il n'est pas question qu'on aille au-delà de ce qui a été écrit. En tout cas, tant que je serai Président. Je ne voudrais pas revenir sur une métaphore ancienne, mais moi, Président, on ne reviendra pas sur ce qui a été écrit. Ça, c'est clair.

Et puis je vais vous dire, il y a suffisamment d'ambitions et suffisamment de choses compliquées à réussir dans le projet I-SITE tel qu'il a été écrit pour qu'on ne transfère aucune compétence supplémentaire même si certains aimeraient qu'on rajoute des compétences comme la formation continue, comme le patrimoine. Mais là encore, pour ce qui me concerne, ça sera non. Ça, c'est clair.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, je voudrais quand même réagir parce que mettre le « moi, Président » avec le mot « confiance », j'ai du mal à l'accepter. J'émet un grand doute. Ça, c'est personnel.

Deuxièmement, je voulais quand même revenir parce que vous comparez souvent la COMUE à la communauté européenne, voire à la réforme des collectivités.

Je vous ai souvent dit que ce n'était pas forcément un bon exemple parce qu'on voit souvent dans les communes une disparition des communes. Donc finalement, vous actez le fait que l'on va avec la COMUE à la disparition. Et surtout, hier même, le président de la COMUE et le vice-président en charge de l'I-SITE ont attiré l'attention sur le risque justement, le fait que la COMUE ne s'occupe que des doctorants et ne s'occupe pas encore des autres cycles et qu'un jour, le ministère décide de ne donner les financements qu'à un établissement qui exerce la

compétence globalement en termes de pédagogie. Donc il a été souligné que c'était un risque important par les deux en charge de la COMUE.

Donc voilà, on va vers une fusion. C'est ce que nous, on pense depuis le début, c'est que la COMUE est un moyen déguisé d'aller vers la fusion des universités à cinq ou dix ans, peut-être plus rapidement qu'on ne le pense. Mais depuis le début, on le sait. Depuis le début, on a un grand désaccord d'interprétation de la loi et on ne tombera pas d'accord aujourd'hui là-dessus.

Le Président.- En tout cas, pour l'heure... Parce que la question qui a été posée par Geoffrey, c'est : est-ce que l'évaluation à 12 mois, c'est une façon d'imposer la fusion ? À mon sens, non et sur le pas de temps que je suis capable d'appréhender, sur quelques années, je dirais non. En tout cas, je ne le souhaite pas. C'est tout ce que je peux vous dire maintenant. Si effectivement, un jour, l'État fait voter une loi disant que les COMUE deviennent des universités, ça, malheureusement, on n'y pourra rien. J'espère que ce ne sera pas le cas.

D'autres... Oui, Madame Charret-Godard.

Mme Charret-Godard.- Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser de mon retard, et puis juste en réponse à Monsieur au sujet de la COMUE, je voudrais donner le point de vue de la Région Bourgogne-Franche-Comté. On considère bien la COMUE comme un acteur qui a vocation à fédérer et non pas à fusionner. L'idée n'est pas de perdre l'autonomie sur les différents sites, d'avoir une perte d'autonomie sur les différents sites et c'est bien en ce sens qu'on conçoit la COMUE.

Je pense que pour l'instant, la COMUE a bien assez à faire et je pense qu'on n'a pas besoin de lui prêter des choses qui ne sont pas d'actualité, et ce n'est pas d'actualité, en tout cas, la fusion, et comme vous le dit M. Bonnin, après, si l'État... ça ne dépend pas de nous si je puis dire et on verra à ce moment-là. Mais en tout cas, pour l'instant, on débute. On est à l'étape, si je puis dire, 0 ou 1 de la COMUE. Donc laissons-lui le temps déjà de s'installer, de prendre ses marques. En tout cas, on est vigilant à ce qu'on ne soit pas dans une dimension de fusion, mais bien sur quelque chose de fédéral et de mise en cohérence. Ce ne sera déjà pas mal, je pense.

Le Président.- Tout à fait. Merci beaucoup. D'autres questions ou d'autres remarques sur ces points qui sont de vrais points de fond ?

Si vous n'avez pas d'autre remarque ou d'autre commentaire, je vais passer la parole à Louis pour le verbatim du dernier CA et puis on pourra passer ensuite au débat d'orientation sur la dévolution du patrimoine.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 27 avril 2016

M. de Mesnard.- Merci. Donc le verbatim du conseil d'administration du 27 avril 2016 n'a posé aucun problème. Il n'y a pas eu besoin de... Aucune intervention. Vous l'avez tous reçu.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les propos ?

Je pense qu'on peut passer à l'adoption de ce verbatim.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Intervenants.- (*Interventions inaudibles*)

M. de Mesnard.- Très bien, même raison, absence.
Qui ne prend pas part au vote ? Je l'ai demandé.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

28 voix pour, 2 non-participations au vote

Le Président.- Merci, Louis.

III) Débat d'orientation sur la dévolution du patrimoine

Le Président.- Donc on va pouvoir aborder le premier point de l'ordre du jour qui est un débat, qui n'est pas quelque chose de décisionnel, mais je voudrais qu'on puisse s'appuyer sur ce débat pour entrer dans ce point essentiel sur la dévolution du patrimoine qui, pour moi, est un des grands enjeux des années qui viennent pour les universités.

Je vous explique rapidement. La dévolution du patrimoine, c'est un processus qui est long. Qui est complexe. Qui est à la fois juridique, administratif, comptable. Par lequel une université, donc notre université, pourrait devenir complètement propriétaire de son patrimoine immobilier et de son patrimoine foncier qui sont actuellement pour l'essentiel la propriété de l'État.

Pourquoi aborder ce débat sur la dévolution du patrimoine maintenant ? Parce que l'État, par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par la voix du secrétaire d'État Thierry Mandon et par un courrier que nous avons reçu en avril de la DGESIP, a décidé d'engager une seconde vague de dévolution du patrimoine pour les universités françaises.

On sent bien que c'est un enjeu qui est important, qui est en parfaite cohérence, en parfaite continuité avec le mouvement qui était engagé déjà depuis quelques années vers davantage d'autonomie des universités.

Spécifiquement, sur cette question de la dévolution du patrimoine, une première vague expérimentale avait été engagée en 2011 et, dans cette vague expérimentale de 2011 qui a été étalée sur environ deux ans pour mettre en place les conditions réelles de la dévolution, trois universités ont pu bénéficier de la pleine propriété de leur patrimoine, Toulouse 1, Clermont 1, je crois, et Poitiers.

Et puis dans le courrier du mois d'avril, Thierry Mandon et la DGESIP nous informent de la volonté de l'État d'engager une seconde vague, également expérimentale, au terme de laquelle possiblement quatre ou cinq établissements pourraient bénéficier de la dévolution du patrimoine.

Je vous dis ceci, vous voyez bien qu'on est sur un mouvement qui est un mouvement de fond, qui se situe sur un temps qui est long, qui d'une certaine façon est indépendant de la coloration politique des gouvernements et qui répond, en tout cas, à mes yeux, c'est le cas, à une volonté, à une nécessité de davantage de souplesse et de liberté, de réactivité, de responsabilité des universités dans l'environnement qui est le leur.

Je vous dis cela parce que même si la dévolution, vous allez le voir, est une décision et un processus qui est très technique et très complexe sur le plan administratif et juridique, il ne faut pas qu'on le réduise à cette dimension administrative et technique.

Pour moi, la dévolution du patrimoine est un vrai choix qui est un choix de politique de l'établissement parce que c'est un choix qui sera, à terme, susceptible de modifier en profondeur les relations que l'université entretient avec l'ensemble de ses partenaires de la société et puis qui va permettre d'encore mieux ancrer les universités et la nôtre, si on s'engage dans cette démarche, au cœur de la société.

Et puis c'est également quelque chose qui peut nous permettre, qui est de nature à nous permettre d'avoir sur nos campus une meilleure qualité de vie pour les personnels et pour les étudiants.

Donc c'est un chantier qui est important. Je veux qu'on s'y engage dans des conditions de parfaite sécurité, bien entendu, financière, administrative et juridique.

C'est évidemment quelque chose qui va toucher à notre identité en tant qu'établissement. Être propriétaire de l'ensemble de son bâti et de son foncier fait qu'on ne se considérera pas nous-mêmes de la même façon. Donc il faut qu'on ait un débat qui soit très approfondi. Ce conseil d'administration est la première étape, le premier débat que je voudrais que l'on ait dans notre université sur cette question de la dévolution.

On va continuer, bien entendu. On organisera à l'automne un congrès sur le même format que les congrès qu'on a organisés les années précédentes sur les grands éléments, les grands choix structurants de notre université. Donc on fera un congrès dédié à cette question de la dévolution du patrimoine et puis, dès demain ou après-demain, et en fonction des débats d'aujourd'hui, je ferai un courrier adressé à toute la communauté universitaire, étudiants et personnels, pour bien présenter les enjeux de ce que je considère comme un des très grands chantiers actuellement pour les universités.

Voilà ce que je voulais vous indiquer en introduction. Étienne Siccardi et Jean Suisse vont vous présenter... Vous voulez intervenir, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui.

Le Président.- Attendez... Vont vous présenter un diaporama rapidement. Ensuite, on a prévu une heure et demie, donc on aura largement trois quarts d'heure pour débattre très librement sur ce point.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui. C'est simplement une question. Vous avez dit que c'est un débat. Moi, j'aimerais savoir, parce que j'ai regardé sur la bourse interministérielle de l'emploi le recrutement du futur directeur ou directrice général(e) des services, et dedans, il est marqué que l'université, dans le cadre du contrat « Campus innovant », avait signé un contrat de partenariat dans le cadre de la dévolution des bâtiments et de l'immobilier. Donc j'aimerais savoir exactement où on en est déjà à l'université avant toute présentation, dans ce cadre-là, quels sont les engagements que l'université a déjà pris ou a soumis au niveau du ministère, parce que dans ce cas-là, le débat n'a plus lieu d'être.

Le Président.- Non, il y a deux choses dans ce que vous dites. Il y a le fait que notre université bénéficie du label « Campus innovant ». Ça, c'est une chose. On a eu la construction, dans le cadre d'un partenariat public-privé, de trois bâtiments plus la rénovation thermique du bâtiment Mirande. Donc ça, c'est une chose.

Pour le reste, c'est une déclaration d'intention. Le courrier de la DGESIP du mois d'avril était un courrier qui demandait aux établissements de manifester leur intention de s'engager dans la dévolution du patrimoine. Donc j'ai écrit en disant « l'université de Bourgogne souhaite, manifeste son intention ». Ce qui ne veut pas dire que l'on va s'engager. C'est simplement une manifestation d'intention. L'État actuellement souhaite identifier un certain nombre d'établissements qui seraient volontaires pour entrer dans la dévolution.

Étant entendu que, ce que je vous ai expliqué, c'est un processus qui va être un processus qui est long, qui *in fine* nécessitera, de toute façon, un vote du conseil d'administration. Tel que l'État le conçoit actuellement, c'est une décision qui devrait intervenir à la fin de l'année 2016 pour une rentrée administrative dans la dévolution à partir du début de l'année 2017.

De toute façon, avant de rentrer dans la démarche de dévolution, il y a une sorte de prérequis. Il y a une étape qui est obligatoire, c'est un audit de l'inspection générale. À la fois inspection générale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et inspection générale de Bercy. Et donc un audit conjoint des deux ministères qui viendra évaluer et finalement, en fonction de cette évaluation, donnera ou ne donnera pas son feu vert sur la faisabilité. Il ne dira pas « vous y allez », ça, c'est notre responsabilité en tant que conseil d'administration, mais il dira « on considère que vous pouvez y aller ».

Ça veut dire que vous pouvez y aller sans risque. Sans risque pour tout ce que vont vous expliquer Étienne et Jean. Parce que vous avez la structuration. Parce que vous avez la qualité du patrimoine. Parce que vous avez la culture. Parce que vous avez une situation financière qui vous permet de le faire.

Donc il n'y a pas de danger, mais je veux qu'on ait un débat parce que je ne veux certainement pas que quelque part, au mois de novembre, je vous présente ce point comme un point de débat et qu'on le vote comme ça, sans avoir débattu auparavant parce que, comme je vous le disais, ce n'est pas un dossier technique, c'est un dossier qui est profondément politique et qui va profondément modifier, en fait, la façon dont on se perçoit, nous, en tant qu'établissement universitaire. Donc il n'y a vraiment pas de danger.

Par contre, Monsieur Rollin, évidemment, recrutant un DGS, évidemment, sur la fiche de poste, j'ai indiqué que l'établissement souhaitait s'engager dans la dévolution du patrimoine puisque, évidemment, c'est quelque chose qui, si d'une part l'inspection générale nous dit feu vert et si on décide d'y aller, c'est forcément quelque chose qui va impacter le profil de compétences du futur ou de la future DGS. Donc il n'y a pas de décision préemptée, mais il fallait bien... On a reçu en avril cette demande, il fallait bien que je fasse une déclaration d'intention là-dessus.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous donne la parole, Étienne et Jean.

Ils vont nous présenter tous les éléments de background qui sont nécessaires et puis ensuite on pourra débattre tranquillement là-dessus.

M. Siccardi.- La dévolution du patrimoine. On va déjà étudier le cadre législatif. Donc la dévolution est inscrite dans la loi du 10 août 2007 dite « loi LRU ». C'était une possibilité optionnelle. Donc on a fait un extrait de cette loi : « *L'État peut transférer aux établissements publics [...] qui en font la demande la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition. Ce transfert s'effectue à titre gratuit.* »

Ce transfert est à la fois volontaire (les établissements intéressés doivent en faire la demande) et limité (il ne concerne que les biens en propriété de l'État).

Effectivement, c'est une disposition de la loi LRU qui a été accordée à trois établissements dans le cadre de la première vague. Actuellement, on en est au niveau de la deuxième vague.

Cette disposition de la loi s'applique aux établissements qui sont volontaires et elle est évidemment limitée au patrimoine de l'État. On le verra tout à l'heure, c'est 87 % de notre patrimoine quand même.

Le statut actuel. Actuellement, le patrimoine de l'État nous est affecté, on n'en est pas propriétaire, on en est quasi propriétaire, c'est-à-dire qu'on a tous les droits et les devoirs du propriétaire. À la seule différence près qu'on ne peut pas aliéner le patrimoine, c'est-à-dire qu'on ne peut pas le vendre, ni le gager et autres.

L'article L.762-2 du code de l'éducation dit : à l'égard des locaux qui leur sont affectés ou qui sont mis à leur disposition par l'État, les établissements d'enseignement supérieur exercent les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition et d'affectation des biens.

Autrement dit, les universités ont toutes les obligations d'un propriétaire, notamment celle d'entretenir et de rénover le patrimoine mis à leur disposition.

Alors, ce patrimoine est mis à disposition par le biais d'une convention qui s'appelle « convention d'utilisation » (CDU). Cette convention est signée entre l'université et le responsable du service des Domaines, donc les finances publiques locales. On en a quatre, une par département.

Cette convention, on en parlera tout à l'heure, met à disposition le patrimoine pour une durée limitée. Pour nous, c'est jusqu'en 2027 puisqu'elle était de 15 ans à partir de 2012. Ça veut dire que l'on a 87 % de notre patrimoine mis à disposition gratuitement, enfin pour l'instant, jusqu'en 2027 par le biais d'une convention d'utilisation.

M. Suisse.- Donc il y a déjà eu une première vague de dévolution du patrimoine qui concernait les universités de Clermont 1, Toulouse 1 et Poitiers. Le ministère a récemment décidé de relancer le processus. On a vu l'annonce dans une dépêche AEF du 25 mars dans laquelle Thierry Mandon disait confier une mission à l'IGF et à l'IGAENR pour trouver un nouveau modèle économique de dévolution du patrimoine parce que les conditions qui ont été accordées à ces universités ne seront pas les mêmes que celles qui nous seront accordées à nous. Elles nous seront beaucoup moins favorables puisque nous ne bénéficierons pas de toutes les primes qu'elles ont reçues pour pouvoir réaliser, effectivement, leur dévolution.

Donc cette deuxième vague concernerait quatre à cinq établissements qui, comme l'a dit Alain avant, manifesteront leur intérêt.

La dévolution pourra être accordée, si nous sommes retenus, à partir du 1^{er} janvier 2017. Donc c'est la date à partir de laquelle elle commencera à se mettre en place, et non pas celle à laquelle elle sera effective, et il faudra effectivement que nous soyons audités par l'IGAENR qui vérifiera notamment la soutenabilité de notre modèle économique. Le ministère nous a demandé d'être, je le cite, « particulièrement inventifs » pour trouver de nouveaux modèles économiques de soutenabilité de notre patrimoine.

Dans un courrier donc que nous avons envoyé au ministère le 29 avril dernier, nous avons manifesté notre intérêt à participer à cette deuxième vague de dévolution du patrimoine.

M. Siccardi.- Si on regarde rapidement les avantages et inconvénients de la dévolution. Au point de vue avantages, le premier, assez évident, c'est la maîtrise du

foncier. Comme on le disait tout à l'heure, pour l'instant, on a 87 % de notre patrimoine affecté que jusqu'en 2027. Cela veut dire qu'en 2028, l'État pourrait dire « je ne vous donne plus qu'une partie de votre patrimoine » ou « je ne vous l'attribue pas en pleine propriété ».

Donc, en fait, notre patrimoine nous est affecté que pour une durée limitée et dans des conditions données. À condition qu'on continue d'exercer notre activité et à condition qu'on respecte les ratios de taux d'occupation qui sont ceux de la convention et du document qui est annexé qui est le document de stratégie immobilière. On en avait parlé en 2011. On l'avait voté en 2011, ce document.

Ça, c'est notre foncier qui est mis à notre disposition. Il est mis pour une durée limitée et dans certaines conditions.

À l'époque, quand le foncier a été mis à disposition, cela n'a jamais été fait, mais il était prévu de faire payer un loyer aux universités pour les surfaces qui dépassent les ratios admis. C'est-à-dire qu'en gros, l'État a dit « vous avez droit à 12 mètres carrés par occupant », que ce soit des personnels ou... Donc des personnels d'une manière générale. 12 mètres carrés par occupant. « Et toutes les surfaces supplémentaires que vous avez au-delà de ce quota pourront être soumises à loyer ».

Cette disposition a été enterrée dans la convention. C'est marqué « sans objet actuellement », mais elle pourrait revenir sur la table dans le futur. Donc ça, c'est aussi une possibilité qui n'est nullement à exclure.

Dans les avantages, on a aussi la possibilité d'aliéner un bien. Il faut savoir que quand on vend un bien d'État, bien qui nous est affecté et qui appartient à l'État, on l'a fait en 2012 quand on a fait l'opération « Campus », on a vendu au Grand Dijon une partie des terrains qui étaient au bout du campus. On a perçu uniquement 55 % du produit de la vente, le reste allant à l'État.

Dans la mesure où on a le patrimoine mis à disposition, on percevrait 100 % du produit de la vente, ce qui est quand même un avantage intéressant.

Les autres possibilités, c'est une possibilité de monter des montages innovants emprunts-partenariats beaucoup plus simples, d'avoir des recettes locatives facilitées. On en a encore. Elles sont très très marginales et elles le seront sans doute même après, mais on a une facilitation au niveau des recettes locatives.

Au niveau des inconvénients. Le premier qui tombe sous le sens, c'est la responsabilité. L'établissement serait responsable, donc propriétaire de tout son patrimoine.

Ça ne changerait pas grand-chose par rapport à la situation actuelle puisqu'actuellement, l'établissement est responsable et doit assurer les frais de fonctionnement et de maintenance, d'entretien de son patrimoine. L'année dernière, on a voté le dossier Ad'AP qui est le dossier d'adaptation de notre patrimoine aux handicapés. Un dossier de 9 millions d'euros. Et bien, ces 9 millions d'euros ont été financés, en tout cas dans un premier temps, uniquement par l'université. Donc, que l'établissement soit propriétaire de ces locaux ou pas, ça ne change rien à ce niveau.

Désengagement de l'État. Ça veut dire que l'État pourrait se désengager uniquement sur des subventions spécifiques. Actuellement, l'État nous donne en subventions spécifiques au titre de la sécurité et de l'accessibilité quelque chose de l'ordre de 400 000 euros par an. Alors, l'État pourrait dire maintenant « dès lors que vous êtes propriétaire du patrimoine, on ne vous les affecte plus ». Ça c'est un élément à négocier dans le cadre de la convention de mise à disposition. Ça pourrait être négocié. Dans la mesure où, comme on l'a dit tout à l'heure, on n'a pas de

dotations de remise à niveau ni de dotations récurrentes, on demanderait à pouvoir bénéficier de ces subventions spécifiques.

De la même manière, les dotations du CPER ne seront pas remises en cause puisque l'État nous donne une dotation qui fait aux alentours de 9 millions d'euros sur six ans pour les opérations du CPER. Elles sont remises en cause pour les trois universités dont on parlait puisque ces universités ont une dotation récurrente. Elles ne seraient pas remises en cause dans notre cas.

Ensuite, le dernier point, c'est l'amortissement, donc les dotations aux amortissements correspondant à la dépréciation du patrimoine. Notre patrimoine est évalué à 157 millions d'euros. Ce qui conduit en gros à 6 millions d'euros de dépréciation annuelle. Elle serait, comme maintenant, neutralisée. Ça veut dire qu'on ait dévolution ou pas, on aurait la neutralisation de la dépréciation de l'amortissement du patrimoine.

Voilà les grandes lignes brossées des avantages et inconvénients.

M. Suisse.- Voici une belle vue de notre beau campus. On a des bâtiments qui sont en très bon état et très bien entretenus pour la plupart. Ce que l'on voit ici c'est le campus principal et l'université et encore, en haut à droite de la photo, la ferme de Morveau et 4 hectares de terrain qui passeront bientôt en terrains constructibles.

L'intérêt de la dévolution pour nous dans ce cadre-là, c'est de pouvoir maîtriser pleinement notre patrimoine et procéder, si nous le souhaitons, à des augmentations de surface en construisant de nouveaux bâtiments si nous en avons les moyens, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le cadre du CPER.

Le graphique, ici, représente la répartition des différents bâtiments. Au 31 décembre 2015, l'uB possédait 71 bâtiments pour une surface d'un peu plus de 300 000 mètres carrés dont 87 %, en rouge, appartiennent à l'État, 12 % aux collectivités territoriales et l'uB n'est, en fait, propriétaire que de seulement 1 % de son patrimoine.

Au niveau de la ventilation des surfaces bâties. Le patrimoine de l'État est majoritairement implanté à Dijon, c'est ce qu'on voit sur le graphique. Pour les sites territoriaux, ce sont les collectivités territoriales qui détiennent majoritairement les bâtiments. En revanche, tout le patrimoine bâti de l'uB est concentré exclusivement sur le campus de Montmuzard.

À Auxerre, en fait, on a l'IUT et l'ESPE.

À Chalon, l'IUT seulement. L'ESPE, on l'a remis en vente.

À Dijon, en biens propres, donc la partie rouge que vous voyez sur le graphique, c'est Victor Hugo, c'est Sciences-po, c'est un très beau bâtiment. On a Marsannay, le centre viticole, dans lequel on a des travaux de recherche, des salles de cours, de TP. On a également des vignes. On a la ferme de Morveau dont j'ai parlé avant, avec les 4 hectares de terrain. La ferme de Morveau, ce sont exclusivement des logements. Et on a Saint-Usage également que nous avons remis en vente via les Domaines et que nous avons vidé récemment.

Au Creusot, il y a le centre Condorcet qui appartient aux collectivités et l'IUT qui est un bien de l'État.

À Macon, on a l'ESPE.

Et à Nevers, l'ISAT qui est un bien de l'État et l'ESPE un bien des collectivités.

Le graphique, ici, représente la répartition du patrimoine foncier. Globalement, il y a construction là où nous avons des terrains. Sur ce graphique-là,

la part uB est un petit peu plus importante en raison des 4 hectares de terrain que j'ai cités avant.

M. Siccardi.- Effectivement, sur l'aspect qualitatif maintenant, donc l'état du patrimoine. Tous les ans, l'État fait une enquête. Le ministère fait une enquête et nous demande, entre autres, l'évolution de nos surfaces et l'état de notre patrimoine.

L'État classe le patrimoine en cinq catégories, A, B, C, D, E. Le A, c'est donc tous les bâtiments qui nécessitent des travaux de remise en œuvre compris entre 0 et 20 % du prix du bâtiment, du prix de la construction. Le B, c'est entre 20 et 40 % et ainsi de suite.

Pour faire simple, les bâtiments de la catégorie A, c'est tous les bâtiments qui ont été construits en gros après 1990. Ils sont encore relativement récents. C'est 30 % de notre patrimoine.

Ensuite, tous les bâtiments dits « Barade », c'est-à-dire construits à partir de la fin des années 50 jusqu'aux années 70. La majeure partie de notre patrimoine est en état B. Ça veut dire un état globalement correct, mais sur lequel il y a des travaux de remise aux normes à faire en termes de sécurité, en termes d'accessibilité, on en parlait tout à l'heure, en termes de confort, de remise à niveau, d'installations techniques et autres.

Ensuite, l'état C, ce sont des bâtiments en plus mauvais état. Ce sont des bâtiments plus anciens comme la ferme de Morveau ou l'ESPE de Chalon, par exemple. Des bâtiments qui sont biens propres ou qu'on a décidé de céder.

L'état E, ce sont des bâtiments qui sont propres à démolir. On en avait deux, le gymnase Maret, celui qu'on a remis en vente, donc qui est rue du Docteur Maret, et puis les serres de l'université qui sont en très mauvais état, effectivement.

Voilà en gros ce qu'on peut dire, c'est que la majorité de notre patrimoine est en relatif (le terme a son importance) bon état.

Au point de vue sécurité. Parmi les 71 bâtiments de l'université, il y en a 57 qui sont ERP. Ça veut dire qu'ils reçoivent du public. Ils représentent quand même 300 000 mètres carrés, donc la majorité.

À la dernière visite à la commission de sécurité en 2014 (il y en a une actuellement en 2016, mais la dernière pour laquelle on a les résultats, c'est 2014), on n'avait aucun avis défavorable à l'exploitation. Ça, c'est important. Même mineur. On avait des remarques, évidemment, mais aucun avis défavorable à l'exploitation. Certaines années, on s'est retrouvé avec huit ou dix avis défavorables. Donc là, on a fait des efforts assez considérables en termes de sécurité.

On a fait en 2010 un rapport d'audit de sécurité qui faisait, malgré tout, état d'un coût de remise aux normes de notre patrimoine de 89 millions d'euros. Alors, ce 89 millions d'euros, c'est assez énorme, mais en gros, c'est plus que remise aux normes. Remise aux normes actuelles des bâtiments, ça voudrait dire dans certains cas refaire tout le bâtiment.

Je prends un exemple, Chabot-Charny. C'est un bâtiment qui n'est pas aux normes structurellement. Construit en 1923. Parce qu'il a été construit... La structure est métallique et, en cas d'incendie, elle ne résisterait pas à deux heures au feu. Donc ça veut dire qu'en compensation et pour maintenir la sécurité, on a mis des détecteurs de fumée et, dès lors qu'il y a une fumée trop importante, l'alarme sonne et on évacue le bâtiment largement dans les deux heures. Et bien, le rapport dit « vous devez refaire toute la structure du bâtiment ». Donc autant le raser, ce bâtiment de 1923, et le refaire. C'est ce qui explique les coûts extrêmement importants qui ne sont pas forcément justifiés.

L'accessibilité. Alors, l'accessibilité, on en a parlé. On en a même longuement parlé l'année dernière. On a eu obligation de faire un agenda d'accessibilité programmée et de le déposer avant septembre 2015 et on a obtenu notre Ad'AP, donc l'accord du préfet, en décembre, donc seulement deux mois après. Je crois qu'on a été la première université à avoir notre Ad'AP. On a réussi à avoir un Ad'AP sur le plus long délai qui soit possible, c'est-à-dire 9 années, 9 millions d'euros. Ça veut dire que l'université devra consacrer 1 million d'euros par an pour réaliser l'accessibilité de son patrimoine aux personnes à mobilité réduite. À tout type de handicap, d'ailleurs.

Le financement sera assuré par un prélèvement sur réserve et éventuellement si l'État peut suivre - donc l'année dernière, c'était 200 000 euros, cette année, ce n'est pas sûr qu'on ait quelque chose - mais éventuellement une dotation complémentaire de l'État.

Ce travail, cette présentation est calqué un peu sur le modèle de missions que doit accomplir l'IGAENR, c'est-à-dire essayer de voir un peu tous ces aspects-là. Donc effectivement, on en a fait une présentation sommaire.

On doit aussi évaluer la qualité de notre patrimoine au point de vue efficacité énergétique. Donc le DPE (c'est le diagnostic de performance énergétique) énergie, réalisé en 2012. C'est la même chose que les machines à laver, vous voyez, avec les codes couleurs, de bleu clair à rouge. Il nous indique que 91 % de notre patrimoine est classé en catégories C et D.

À mon sens, ça ne veut pas dire grand-chose parce que notre meilleur bâtiment au point de vue thermique d'après le DPE, c'est Chabot-Charny. On vous le donne en mille : Chabot-Charny, c'est un bâtiment qui n'a jamais vu un mètre carré de laine de verre, ni jamais vu un mètre carré de double vitrage, mais c'est notre meilleur.

Pourquoi ? Parce que quand on évalue l'énergie d'un bâtiment, on prend en compte toute la consommation électrique. Et, en plus, facteur aggravant, c'est en énergie primaire. Donc on multiplie l'électricité par 2,58. Quand on a fait l'audit à Chabot-Charny, il n'y avait pas d'ascenseur, pas de ventilation, pas beaucoup d'ordinateurs, pas grand-chose. Donc pas d'activité de recherche fondamentale et avec un taux de présence qui est plus faible que Mirande, par exemple. C'est donc ce qui explique que c'est un bâtiment qui est peu consommateur. Donc on avait fait un séminaire. On avait dit que pour être bon, il ne faut pas occuper les bâtiments et, à ce moment-là, on a de très bons bâtiments.

Ceci dit, c'est indicatif. On nous demande de mettre en place justement ce DPE énergie et 91 % de nos bâtiments correspondent à des étiquettes C ou D.

Un fait important, c'est qu'au point de vue CO₂, le fait de raccorder le campus de Dijon Montmuzard au chauffage urbain a permis d'économiser 8 000 tonnes de CO₂, ce qui est énorme, sur les 12 000 qu'on consommait avant. Ça, c'est énorme.

Ensuite, on va vous parler brièvement du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI, c'est l'outil dont je parlais tout à l'heure, qui a été mis au point par Bercy, donc par les finances justement, pour contraindre l'État et ses établissements publics à mieux utiliser son patrimoine.

Alors, ce dont on disait tout à l'heure, effectivement, ils ont mis en place un ensemble de ratios et l'idée, c'est de dire que tout ce qui dépasse le ratio est soumis à loyer. Dans sa version actuelle, il n'est pas adapté aux établissements d'enseignement supérieur car dans sa partie normative, il ne traite que les surfaces de bureaux et non les surfaces d'enseignement et de recherche.

Quand on rend notre SPSI, la majorité de nos surfaces est classée « Autre » parce qu'à l'université, on fait de l'enseignement, donc il y a des surfaces d'enseignement. On fait de la recherche, il y a des surfaces de recherche. Mais il n'y a pas de fonction enseignement-recherche. Donc on le classe dans « Autre ». Évidemment, ce n'est pas du tout adapté. D'ailleurs, le ministère a dit qu'il est en train de travailler sur un SPSI version Enseignement supérieur.

Il fait ressortir une grande disparité en termes de surface par étudiant et personnel entre les différentes composantes de l'université, entre le site de Dijon et les sites délocalisés, le site de Dijon étant beaucoup plus contraint que les délocalisés d'une manière générale.

Il a été complété uniquement par le schéma de développement SDIA. Donc le SDIA de l'université qui a été adopté en 2013 est un document beaucoup plus précis justement, qui va beaucoup plus au fond que le SPSI. Et donc en gros, pour faire simple, on y reviendra peut-être, le but c'est de réussir l'optimisation immobilière de l'ensemble des sites universitaires pour améliorer son attractivité et créer les conditions instituant le schéma directeur immobilier et d'aménagement comme document stratégique de référence pour les vingt années à venir.

On l'a tout de suite décliné du point de vue pratique puisque, ensuite, on a travaillé sur l'actuel CPER 2015-2020 et le SDIA faisait ressortir qu'on devait développer tout ce qui est le campus numérique, le Learning Centre et autres. Et dans le CPER, il y a le Learning Centre, il y a un gros volet numérique. Et le SDIA nous demandait de rationaliser le patrimoine et on l'a fait quasi immédiatement puisque déjà, sur Chalon, on a abandonné l'ESPE et toutes les formations de l'ESPE ont été rapatriées sur l'IUT.

M. Suisse.- Donc, comme Étienne vient de le dire, en application du SDIA, l'université a remis aux services des Domaines trois bâtiments que nous avons déclarés inutiles. Donc effectivement, l'ESPE de Chalon, la station aquacole de Saint-Usage dont nous avons parlé avant, et le gymnase Maret.

L'objectif à terme, en fait, concernait les sites territoriaux pour lesquels nous souhaitons regrouper les différentes formations sur un seul site. Par exemple, à Auxerre, ESPE-IUT. À Nevers, ESPE et école. Le regroupement ESPE-IUT à Chalon étant déjà réalisé.

Nous avons également fait des efforts en matière de taux d'occupation des salles et des amphis. En fait, l'université a créé, depuis un certain temps déjà, un planning commun pour les composantes juridiques et littéraires et mis en réseau les scolarités du campus. Donc maintenant, il n'y a qu'un seul planning géré et optimisé pour tous les locaux de l'ensemble Droit-Lettres, ça concerne Droit-Lettres, Droit-Lettres Extension, AAFE, le pôle de gestion, Chabot-Charny, les prépas, les amphis.

Nous avons également trois axes, en fait, de financement de la politique de maintenance immobilière, 1,5 million d'euros sur la dotation générale au fonds de roulement auquel viennent s'ajouter les dotations spécifiques que nous pouvons recevoir... Oui ?

M. Rollin.- Simplement, une précision sur Saint-Usage.

M. Suisse.- Oui ?

M. Rollin.- Si je me souviens bien, ça appartient à l'université puisque c'est un don.

M. Suisse.- Oui.

M. Rollin.- Les autres étaient des bâtiments d'État.

M. Suisse.- Oui, mais c'est en application du SDIA.

M. Rollin.- Oui, oui, oui. Non, mais là, c'est-à-dire que Saint-Usage, par rapport aux deux autres opérations qui appartiennent aux collectivités ou à l'État, Saint-Usage appartient à l'université.

M. Siccardi.- Tout à fait, oui. Bien sûr.

M. Rollin.- C'est bien ça ?

M. Suisse.- Oui.

M. Rollin.- Ça veut dire que la vente... que le retour de la vente...

M. Siccardi.- Le produit de la vente...

M. Rollin.- Ira directement dans les comptes de l'université, celle-là.

M. Siccardi.- Tout à fait. Elle viendra intégralement. Ça entre toujours dans les comptes de l'université, mais elle viendra intégralement, donc, dans les comptes de l'université, alors qu'un bien d'État comme Maret ne viendra qu'à hauteur de 50 % actuellement.

M. Rollin.- J'avais cru comprendre que tout revenait directement à l'État alors que...

M. Suisse.- Non. Ça a été fait, en fait, en application du SDIA. On a mandaté un cabinet pour réaliser le SDIA et...

M. Siccardi.- Moins les frais de vente. Parce qu'on a toujours 7 à 8 % de frais de vente au passage. Oui.

M. Rollin.- D'ailleurs, dans ce domaine (*suite inaudible*).

M. Suisse.- Très bien. Donc on a 1,5 million sur la dotation générale au fonds de roulement auquel viennent s'ajouter, en fait, les dotations spécifiques du ministère à hauteur de 0,4 million par an.

On a la partie restructuration des locaux du CPER qui fait 2,7 millions par an et qui se décompose, en fait, en Learning Centre sur la BU Sciences, 5,8 millions d'euros, restructuration Mirande-ESIREM, 1,9 million d'euros. On a 5,54 millions d'euros sur le bâtiment Droit-Lettres et la moitié du numérique soit 3 millions d'euros.

Ça fait 16,24 millions d'euros.

Le CPER étant sur 6 ans, ça fait 2,7 millions d'euros par an.

On a également des programmes pluriannuels immobiliers financés par l'université à hauteur de 1,5 million d'euros annuel. Rien que la part sécurité des PPI représente déjà 1 million d'euros sur le montant annoncé.

Au niveau de l'organisation et du pilotage de la gestion immobilière, en fait, la politique de l'uB est conduite par un vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux.

On a également une commission du patrimoine qui instruit les dossiers, la problématique immobilière, et un pôle Patrimoine qui est structuré, en charge de la gestion immobilière et des maîtrises d'ouvrage.

Le pôle Patrimoine existe depuis 1971, depuis le moment où l'université a été structurée, en fait.

Et on a extrêmement peu de turnover. Généralement, ceux qui entrent au pôle Patrimoine n'en sortent qu'à l'âge de la retraite.

(Rires)

Comme ce sera le cas prochainement pour un certain nombre de personnes. À l'exception des contractuels pour lesquels on a un peu plus de turnover. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on a un pôle Patrimoine très fort avec une très grande mémoire de notre patrimoine et qui maîtrise et instruit extrêmement bien les dossiers.

On a vraiment une forte maîtrise de notre patrimoine et une forte expertise pour pouvoir s'engager dans la dévolution.

M. Siccardi.- Mon voisin vient de me dire que tant que ce n'est pas les pieds devant qu'on sort, ça peut aller.

(Rires)

Alors, le pôle Patrimoine compte trente-trois emplois, dont six agents de catégorie A et il assure les missions suivantes, ça c'était un prérequis pour le patrimoine, pour la dévolution.

On assure le fonctionnement immobilier, donc ça veut dire qu'on fait tourner le fonctionnement immobilier et la maintenance des installations soit directement par des équipes structurées, essentiellement sur le campus de Montmuzard, soit en sous-traitance.

On assure, c'était une condition impérative, la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières à la fois du CPER et des programmes pluriannuels financés par l'université.

On a assuré également jusqu'à très récemment le partenariat public-privé pour lequel on a inauguré les bâtiments en 2015.

On assure également, c'est un prérequis, la tenue du cadastre (encore faut-il connaître les biens dont on dispose), les fichiers immobiliers, les bases de données, les plans, les logiciels de gestion technique, etc.

Et l'une des conditions de la dévolution, c'est d'avoir un budget annexe immobilier. Donc on l'a expérimenté à partir de 2016 au niveau de notre cellule comptable.

La valorisation du patrimoine maintenant. Le parc immobilier a été estimé à 157 millions d'euros en 2013 par le service des Domaines. Cette estimation est

indicative. C'est la valeur vénale, c'est-à-dire la valeur pour laquelle... La valeur du marché.

Il y a certains biens qui sont immédiatement commercialisables, des biens en ville ou des biens du foncier essentiellement proches des grandes villes. Il y en a d'autres qui le sont beaucoup moins.

Quel est le prix ? Par exemple, le bâtiment Mirande a été évalué à 17 millions d'euros. On se pose la question : qui pourrait acheter une fac ? Donc ça aussi, la valeur est très indicative. En tout cas, elle a été estimée à 157 millions d'euros.

L'amortissement du parc, comme je le disais tout à l'heure, représente une somme de 6 millions d'euros par an, qui est neutralisée. Que l'on soit sous le régime de l'affectation ou sous le régime de la dévolution, ce sera la même chose.

Les locations et revenus annexes sont actuellement faibles, mais seront en progression. Maison internationale des chercheurs, salle multiplex, etc. Data center aussi.

Le patrimoine immobilier de l'uB est assuré en responsabilité civile et dommages. Parce que ça, c'est une remarque que l'on fait souvent, on dit « mais dès lors que vous aurez la dévolution du patrimoine, si vous l'avez, il faudra assurer votre patrimoine ». Cela fait quinze ans qu'il est assuré et grand bien nous en a pris parce qu'on a eu un certain nombre de sinistres par le passé et on a apprécié d'être assuré à la fois en responsabilité civile et en dommages.

M. Suisse.- Un autre point fort de l'université pour la dévolution du patrimoine, c'est que nous avons de très bonnes relations avec les collectivités territoriales.

On a des collectivités territoriales qui sont également très actives et qui nous soutiennent au travers notamment du SDIA et de la politique de l'uB au long de ces quatre dernières années.

Les collectivités territoriales ont notamment financé l'extension de l'ISAT à Nevers, le quatrième bâtiment à Auxerre dans le cadre du CPER précédent.

Elles ont également financé, dans le CPER encore avant, le centre Condorcet, actuellement en entretien.

Elles nous aident également à financer l'immobilier universitaire dans le cadre du CPER actuel à hauteur de 7 millions d'euros de la Région et d'autres opérations plus spécifiques à hauteur de 20 millions d'euros du Grand Dijon, notamment dans le cadre du passage du tramway sur le campus de Montmuzard. Il faut voir que nous avons quand même quatre arrêts de tramway qui desservent le campus entre le CHU et la Maison régionale de l'innovation. Pourquoi est-ce qu'on a rajouté ce quatrième arrêt ? C'est parce qu'il y a l'institut Marey juste à côté.

Au niveau de la soutenabilité budgétaire. Si on regarde le budget immobilier 2015 hors salaires, on est à 22,5 millions d'euros pour un budget total de l'université de 261 millions d'euros. Le compte de résultat est en équilibre et le budget se répartit de la manière suivante. On assure la maîtrise d'ouvrage (un peu plus de 13 millions d'euros), 7,5 millions d'euros en fonctionnement et 1,5 million d'euros en maintenance.

Les intérêts de la dévolution du patrimoine. En fait, l'université ne sera réellement autonome que lorsque nous aurons la pleine maîtrise de notre patrimoine. Ça, c'est un point qui est vraiment très important.

La dévolution, c'est aussi plus de souplesse dans l'élaboration et la réalisation de notre stratégie immobilière. Plus de réactivité dans la planification de

nos opérations immobilières à court terme et la possibilité de corriger des trajectoires, par exemple pour recentrer notre patrimoine, effectuer de la maintenance ou construire un nouveau bâtiment.

À cet effet, nous pourrions vendre une partie de notre patrimoine pour financer des opérations et récupérer 100 % du produit de la vente contre, au mieux, 50 % actuellement. 50 % au mieux parce que si nous décidons de déclarer inutilisé un bâtiment et que l'État a d'autres projets pour lui, il peut simplement le récupérer et nous ne percevons rien du tout. Ce n'est plus le cas avec la dévolution du patrimoine. À titre d'exemple, en fait, le patio Droit-Lettres a été rénové avec le produit de la vente d'un terrain situé au bout du campus.

La dévolution du patrimoine permettra également à l'université de valoriser pleinement son patrimoine au travers de nouveaux modèles économiques. Ça, c'est ce qui nous est demandé par le ministère, de procéder à une gestion dynamique de notre patrimoine via la création d'une filiale dédiée.

Le fait de disposer d'un budget immobilier avec un fonds de roulement séparé rend plus simple pour nous la justification auprès de l'État des sommes affectées aux opérations immobilières pluriannualisées, notamment dans le cadre des PPI par exemple. Ce sera plus simple pour nous d'expliquer pourquoi nous avons autant de fonds de roulement à l'État.

Et nous conserverions, bien sûr, toujours la possibilité de candidater sur des appels à projets plus spécifiques, notamment les PIA.

Et le fait d'avoir la dévolution au 1^{er} janvier 2017 ne remet pas en cause le CPER en cours qui continuerait à s'exécuter normalement.

En conclusion, l'université de Bourgogne a exprimé, le 29 avril dernier, son intérêt à participer à la deuxième vague de dévolution du patrimoine pour toutes les raisons qui ont été évoquées aujourd'hui.

Avoir la pleine propriété de la majeure partie de notre patrimoine nous permettra à la fois de mieux le valoriser et de mieux maîtriser son développement.

La plupart des inconvénients que nous avons envisagés au départ sont levés parce que, comme on vient de le dire, l'État va maintenir ses dotations via le CPER.

Nous pourrions continuer à toucher les subventions diverses puisque nous ne sommes pas subventionnés, par ailleurs, comme les universités qui ont participé à la première vague de dévolution du patrimoine.

L'amortissement, ce n'est plus un problème, et les obligations en matière d'assurance, nous sommes déjà assurés, donc cela ne change rien pour nous non plus.

Toutes les études qui ont été réalisées sur le sujet, que ce soit le rapport IGAENR de 2009, celui de la Cour des Comptes, qui est très positif, ou le SDIA, concluent que notre université dispose des outils nécessaires à la dévolution du patrimoine, à la fois financiers et à la fois parce que nous avons réalisé le SPSI et que nous nous sommes dotés d'un SDIA et que surtout nous avons un pôle Patrimoine fort qui dispose d'une réelle expertise de notre patrimoine immobilier. Ce sera aussi pour nous l'opportunité, en fait, d'innover, de développer de nouveaux modèles économiques, de repenser et de reconstruire le modèle de financement de notre patrimoine.

Les modèles que nous développerons ne seront pas forcément applicables à d'autres universités, à celles qui participeront aux vagues suivantes parce qu'elles auront probablement des conditions encore différentes des nôtres.

Le Président.- Merci beaucoup à tous les deux.

Mme Carnet.- J'ai une petite question, s'il vous plaît ?

M. Suisse.- Oui ?

Mme Carnet.- Vous avez dit tout à l'heure que l'amortissement n'était plus un problème.

M. Suisse.- Oui.

Mme Carnet.- En quoi l'amortissement n'est-il plus un problème ?

M. Suisse.- Alors, je ne suis pas comptable mais, apparemment, il y a une directive comptable qui nous permet d'encaisser (là, je simplifie extrêmement, mais quelqu'un pourra prendre la parole après pour répondre en mieux), qui nous permet d'encaisser le don qui nous est fait du patrimoine comme une recette et cela vient neutraliser, je crois, l'amortissement. Je ne suis pas sûr de ce que je dis là.

M. Siccardi.- Oui. Effectivement, il y a une instruction de 2012. Parce que ça posait un problème aux trois premières universités. En 2012, il y a une instruction qui s'appelle FEA du 18 décembre 2012 qui, d'une manière technique, neutralise l'actif de la même manière qu'actuellement. C'est-à-dire qu'actuellement, notre patrimoine n'est pas amorti, en tout cas sa dépréciation. Ne sont amortis que les travaux réalisés sur crédits propres. Tous les travaux réalisés sur subventions, qu'elles viennent du CPER ou d'ailleurs, où toute la dépréciation du patrimoine est neutralisée d'un point de vue comptable. Qu'il y ait dévolution ou pas, cela ne changera rien. C'est toute la portée de cette instruction de 2012 et cela nous a encore été confirmé par le ministère récemment.

Mme Carnet.- Donc si j'ai bien compris, Étienne, ça veut donc dire, je reformule, que si on a ce patrimoine, on n'amortit pas sur ce patrimoine. C'est ça que ça veut dire ?

M. Siccardi.- Sur la dépréciation de l'actif du patrimoine, effectivement. Mais on continuera à amortir sur les équipements qui sont acquis sur crédits propres de l'université comme actuellement.

Mme Carnet.- D'accord.

M. Siccardi.- Il n'y aura rien de changé. Ce point-là est neutre.

Le Président.- C'est une question importante parce qu'en réalité, c'était un des principaux freins, un des principaux soucis qu'on pouvait avoir dans le cadre de la dévolution du patrimoine. Donc cette hypothèque a été... En tout cas, sur le plan financier. Cette hypothèque-là a été levée.

Marie-France.

Mme Mathieu.- Simplement, c'est la première question qui a été posée. Ça, c'est sûr que c'était la chose la plus importante...

M. de Mesnard.- Le micro.

Mme Mathieu.- Je disais que... Ça ne marche pas... Je disais que c'était la question la plus importante et que c'était la première question qui avait été posée parce qu'effectivement, ça pouvait remettre en cause donc aussitôt on a posé cette question.

M. Suisse.- L'amortissement aurait représenté 6 millions d'euros par an. Donc c'était juste impensable avec une telle somme à devoir mettre de côté chaque année.

Le Président.- Peggy Cénac-Guesdon.

Mme Cénac-Guesdon.- Est-ce qu'on pourrait avoir le détail sur les trois exemples d'universités qui ont fait ce choix en 2011 ? Je voulais savoir un peu quelle était leur situation à l'époque et ce que cela incombe financièrement actuellement d'avoir pris cette décision en 2011.

M. Siccardi.- Le détail... Les conditions n'étaient pas les mêmes puisque les trois premiers établissements, qui sont Toulouse 1, Clermont 1 et Poitiers, auront obtenu à la fois une dotation de remise à niveau et une dotation récurrente, et qui est assez importante. L'ordre de grandeur, c'est largement plus du quadruple de la dotation que l'on a, nous, actuellement pour assurer notre maintenance.

Donc le rendu qui a pu en être fait. Moi, j'ai la présentation de Toulouse ici. On pourra vous le communiquer. Cette présentation dit que la dévolution a été très positive pour l'établissement.

Toulouse 1, c'est plus petit que nous, c'est 100 000 mètres carrés. C'est essentiellement du bâti de patrimoine tertiaire. Avec les crédits de la dévolution, ils ont pu à la fois rénover leurs bâtiments et ils ont pu effectivement faire des constructions nouvelles parce qu'ils n'ont pas eu droit, eux, au CPER.

Ceci dit, l'un des apports importants qui provient justement du rendu qu'ils ont fait, c'est que cela leur a permis de mieux appréhender la fonction patrimoine et logistique. Cela veut dire qu'ils ont fait des acquisitions de foncier pour pouvoir construire. Ils ont fait un plan de maintenance à long terme. Donc ils ont pu prendre à bras-le-corps le problème de la pérennité et de la maintenance sur une longue durée de leur patrimoine, chose qu'on ne fait pas actuellement.

Mme Mathieu.- En fait, c'est lié après à tout un plan de valorisation du patrimoine et, à Toulouse, c'est vrai qu'on a eu ces éléments de valorisation, à la fois par la maintenance et par certains achats.

Le Président.- Sébastien Chevalier.

M. Chevalier.- Quelques questions. Si je comprends bien, les conditions pour la première vague étaient plutôt favorables aux trois établissements. Donc les conditions risquent d'être nettement moins favorables pour les établissements suivants.

Dans votre analyse, j'ai bien vu les avantages et les intérêts que vous avez pointés. J'ai moins vu d'inconvénients. Je n'ai pas vu de risque éventuel. Qu'est-ce

que vous pouvez nous dire sur les risques que nous prendrions à candidater à la dévolution du patrimoine, surtout dans des délais qui sont très courts ? J'ai entendu que c'était au 1^{er} janvier 2017.

M. Siccardi.- Oui. Le 1^{er} janvier 2017 pourrait être la première partie des négociations. Ça m'étonnerait, vu les délais qu'il faut, les délais impartis, ne serait-ce que pour établir les actes notariés et autres, que l'on ait la dévolution le 1^{er} janvier 2017.

En tout cas, les risques, effectivement, l'un des risques que l'on peut y voir, c'est l'assèchement des subventions du ministère. C'est-à-dire qu'actuellement, le ministère nous donne une subvention, on en parlait tout à l'heure, de 400 000 euros en gros. Ce n'est pas une somme énorme. Ceci dit, c'est quand même important.

Et également la suppression de la part État de la dotation du CPER. Ceci dit, on a eu des assurances donc de la part du ministère et ça, on pourrait le traiter par convention. C'est-à-dire que quand le ministère va nous remettre le patrimoine, ça va se faire par le biais d'une convention. On pourrait donc demander à ce qu'au moins les dotations du CPER ne soient pas remises en cause. Ça, c'est aussi un risque.

L'autre risque qui est mis en avant, mais qui est moins prégnant à mon sens, c'est le risque de responsabilité. Dès lors que vous êtes propriétaire de votre patrimoine, vous devez l'assumer intégralement.

En fait, la convention actuelle, le régime actuel revient pratiquement au même. C'est-à-dire que l'établissement a à sa charge tous les frais inhérents à la propriété du patrimoine. Cela veut dire doit assurer la maintenance, doit assurer... y compris la mise aux normes. On l'a bien vu au niveau du dossier Ad'AP, donc d'accessibilité handicapés. On aurait très bien pu dire « puisque le patrimoine ne nous appartient pas et qu'il y a une obligation légale de se mettre aux normes, et bien, c'est à vous, État propriétaire, de faire les travaux ». Résultat : ça ne s'est pas fait comme ça. L'État a dit « moi, je n'ai pas d'argent. Je ne peux mettre que ce que je peux mettre, c'est-à-dire des toutes petites sommes, et vous devez vous engager ». Ça a été tout l'objet du débat d'avril dernier et, finalement, on s'y est engagé. Ce risque, il existe. Il est potentiel. Il est très limité.

Ceci dit, on pourrait peut-être être très vigilant au moment de la signature de la convention en disant « s'il n'y a pas de dotation récurrente, contrairement aux trois premiers établissements, alors il y a maintien des dotations existantes ». On ne peut pas perdre sur tous les tableaux à ce niveau-là.

Le reste, on l'a bien vu, l'amortissement est neutralisé, on a eu des assurances.

L'autre risque serait sur le financement.

M. Chevalier.- Et donc l'inspection générale doit rendre un rapport au ministre dans le courant du mois de juin pour véritablement mieux définir les contours de cette seconde vague de dévolution ?

M. Siccardi.- Ce rapport traite de deux choses. Il va traiter du bilan des trois premiers établissements, première chose. Cela ne nous concerne pas directement.

Deuxième chose, c'est les conditions à mettre en œuvre pour obtenir la dévolution. Donc le rapport va nommer, définir un certain nombre de conditions et, ensuite, il y aura une autre mission dans un autre cadre qui va venir vérifier auprès des établissements candidats si ces conditions sont remplies ou non. Ce n'est qu'au-delà de cet audit que le ministère pourrait nous donner le feu vert.

Il faut bien sûr que l'établissement soit volontaire. Cela veut dire qu'on ait bien pris en compte tous ces éléments et qu'on ait affirmé notre décision d'y aller au vu de ce rapport, au vu de l'audit et autres.

On en est au début du débat comme il a été dit tout à l'heure.

Le Président.- Lionel.

M. Brétilon.- Oui. Ma question arrive peut-être un petit peu tôt dans la réflexion, mais je la pose quand même. Quand je lis « recettes locatives facilitées », est-ce qu'il faut voir derrière, là, une volonté peut-être politique que justement il y ait un loyer, on va dire, qui soit attribué pour occupation des locaux, que ce soit par les partenaires ou par les équipes de recherche purement universitaires ?

Le Président.- Alors, si le sens de ta question est « l'université va-t-elle augmenter ou mettre en place un loyer auprès des organismes de recherche partenaires ? », la réponse est non. Ce n'est pas le sens de cela. Le sens de la valorisation du patrimoine, c'est d'utiliser, en fait, une gestion plus dynamique du patrimoine vis-à-vis de partenaires qui sont des partenaires extra-académiques.

Et on voit très bien la richesse incroyable que nous offre notre patrimoine quand on regarde la salle multiplex, par exemple, qui permet d'organiser un certain nombre de manifestations. Quand on regarde notre vignoble à Marsannay et notre centre expérimental de Marsannay qui peut être un médiateur de relations avec le monde vini-viticole. Nos installations sportives qui sont absolument formidables et qui peuvent être prêtées ou louées, qui peuvent devenir aussi le médiateur de relations plus approfondies avec les clubs de sport, avec les collectivités territoriales.

On voit très bien que le patrimoine... Le data center, on en parlait tout à l'heure. Le data center, par exemple, va nous permettre de louer de l'espace numérique à des partenaires. Par exemple, on va louer de l'espace numérique au musée d'Autun.

Donc, bien sûr, ça fait une contrepartie financière pour l'université, mais au-delà de la contrepartie financière, c'est surtout ce que je vous expliquais tout à l'heure, c'est utiliser le patrimoine comme un outil qui permet d'approfondir ou d'améliorer, d'ancrer des relations entre l'université et l'ensemble de ses partenaires.

Donc ce n'est pas « on va louer à nos partenaires académiques », c'est « on va utiliser notre patrimoine de façon à mieux être en dialogue avec le reste de la société ». C'est à ce titre-là que la dévolution du patrimoine, bien sûr, a une dimension très technique, on l'a bien vu, mais c'est avant tout un chantier qui est très identitaire et très politique.

M. Brétilon.- Oui. Donc effectivement, c'était le sens de ma question et je me réjouis de la réponse puisqu'en tant que représentant de l'INRA, on a effectivement la volonté de construire complètement avec nos partenaires dans l'université une valorisation, on va dire, des compétences qui sont présentes ici et non pas d'avoir un jugement purement comptable de demande de loyer.

Le Président.- Il ne faut pas compliquer les choses. Il y a aussi derrière ce chantier une vision de gestion dynamique. Il y a aussi la façon de diversifier les ressources. On voit bien aussi, Dieu sait si on en a parlé au cours des mois passés, que le modèle économique du financement de l'enseignement supérieur en France arrive un petit peu au bout de ce qu'il peut assumer. Il faut qu'on trouve des modèles,

des façons de gérer, d'avoir des ressources complémentaires. De fait, une gestion plus dynamique du patrimoine et la dévolution peuvent participer à cela. Mais je pense que c'est plutôt en changeant les relations avec les partenaires qu'on va modifier en profondeur l'université et que, de fait, on générera de façon indirecte des ressources.

Par exemple, imaginons qu'on mette à disposition, qu'on loue notre patrimoine à des grandes entreprises. On l'a déjà fait. On reçoit Essilor. On reçoit des grandes entreprises. Bien sûr, on va avoir quelques euros pour la location, mais ce n'est pas tellement ça l'important. C'est le fait que l'université et les entreprises vont s'approprier mutuellement, vont se connaître et qu'à terme, on va faire en sorte que nos étudiants soient mieux embauchés, qu'on va pouvoir générer des offres de stages pour les entreprises. C'est tout cela. En fait, c'est utiliser le patrimoine pour être le médiateur et un mécanisme d'approfondissement de ces relations.

On a un peu commencé. Quand on regarde, par exemple, la Maison des chercheurs, c'est bien cela. La Maison des chercheurs, c'est une sorte d'hôtel qu'on cogère, on génère des ressources. Quand on s'engage dans la Cité de l'alternance, on n'est pas les seuls, mais la Cité de l'alternance, c'est aussi quelque chose qui va permettre de générer un certain nombre de ressources hôtelières. Le data center, on en a parlé. Vous voyez ? Donc il faut qu'on soit un peu créatif, un peu imaginatif sur la façon dont on va pouvoir utiliser notre patrimoine.

On parlait tout à l'heure d'une filiale, de la possibilité de créer une filiale qui permettrait de traiter cette gestion immobilière. Une filiale, on l'a déjà fait, on a créé Welience. On s'était déjà engagé finalement dans une sorte de dialogue avec le monde économique à travers une filiale. L'idée d'une filiale immobilière, ce serait de confier aussi dans un cadre très professionnel cette question de la valorisation de notre patrimoine à une structure de droit privé.

Mme Carnet.- Vous ne pensez pas qu'en créant une filiale pour le patrimoine, vous n'avez plus la maîtrise de votre patrimoine ?

Le Président.- Ça, c'est une excellente question. Alors, vous avez totalement raison. La clé, si on fait ça, c'est qu'il faut que l'université garde la majorité dans cette filiale. Je crois que l'université de Bordeaux a fait ça et a mal construit les choses. Elle n'a pas la majorité. Évidemment, il faudrait que l'on garde la majorité. Faute de quoi, la filiale pourrait nous imposer de louer alors qu'on aurait des étudiants. On est bien d'accord. Donc tout ça, ça se construit dans le dialogue avec un certain nombre de partenaires.

La Caisse des dépôts est prête, la Caisse des dépôts, dont c'est la mission de penser ces choses-là, est prête à nous aider dans la construction de ce type de nouveaux modèles, effectivement.

Mais ce que vous dites, effectivement, c'est absolument déterminant. Tout à fait.

Mme Carnet.- J'ai encore une question si vous le permettez. Est-ce qu'on aura les reins assez solides en termes humains pour suivre ? On a une équipe. Étienne, tout à l'heure, vous avez dit qu'on avait 33 personnes au patrimoine. Moi, je pense que cela ne suffira pas si on veut maintenir en l'état et éventuellement suivre notre patrimoine. Est-ce que vous pensez qu'en termes de moyens humains, cela serait suffisant ?

M. Siccardi.- Oui, moi, je dirais que le pôle Patrimoine va beaucoup changer dans les toutes prochaines années. On va avoir pas mal de départs en retraite. On a déjà reprofilé le pôle Patrimoine, disons, version 2018 avec, effectivement, plus d'administratifs et de financiers. On en parlait tout à l'heure au DOM. Il est évident qu'il va falloir remplacer des gens qui ont un profil de pur technicien et autres par quelque part des gens qui sont plus à vocation administrative et financière, et tout cela dans un environnement de masse salariale contrainte. Mais on le peut parce qu'il va y avoir des départs en retraite importants.

Après, ta question, ça me fait penser un peu aux gens qui disaient en 2012 « mais vous allez faire un PPP, un partenariat public-privé. Vous n'avez pas les reins assez solides, vous ne pouvez pas ». Résultat : je crois qu'on a été dans les premiers à finir. Les bâtiments sont là et ça tourne. Donc, quelque part, quand on a une certaine volonté et qu'on sait s'appuyer sur des compétences extérieures, parce que ce n'est pas exclu, on pourra le faire. Pour moi, ce n'est pas le problème principal.

Le principal problème, à mon sens, c'est de garantir une continuité des subventions, ce dont on parlait tout à l'heure, dans la mesure où on n'a pas de subvention récurrente de la part de l'État comme les trois premiers établissements. Que, quelque part, on ne puisse pas nous dire « mais puisque vous avez le patrimoine, vous n'avez pas de CPER » dans les années futures. Mais ça, ça peut se négocier.

Mme Carnet.- Et ça peut se négocier, certes, mais c'est quand même un gros risque. D'autant que si j'ai bien compris, on aura deux budgets totalement différents. Il y aura le budget lié au patrimoine.

M. Siccardi.- Oui.

Mme Carnet.- Et le budget qui sera lié à l'université de Bourgogne. Si j'ai bien compris, ces deux budgets sont totalement étanches.

M. Siccardi.- Indépendants, oui. Mais...

Mme Carnet.- C'est-à-dire étanches.

M. Siccardi.- Étanches dans une certaine mesure.

Mme Carnet.- Ils sont étanches.

M. Siccardi.- Oui, effectivement. Mais...

Mme Carnet.- Ils sont étanches, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas, s'il y a un problème, un souci au niveau du patrimoine, au niveau du budget patrimoine, aller ponctionner sur l'uB et vice-versa, je veux dire.

M. Siccardi.- Quelque part, le financement du budget patrimoine, il provient bien de l'université. Le patrimoine ne va pas s'autofinancer. Donc ça veut dire que quelque part, les crédits à la fois de fonctionnement, de maintenance et les crédits du CPER, ils proviendront soit de l'université soit directement de la Région ou de l'État. Donc il suffit quelque part d'adapter ce financement à la charge de dépenses,

je veux dire. Ce ne sera pas totalement étanche quelque part. Ce sera un budget annexe, mais il ne sera pas totalement indépendant. Ce n'est pas possible. On n'a pas de ressource propre. Au patrimoine, on ne joue pas au loto, on n'attaque pas les banques. Donc les recettes, elles proviennent essentiellement de l'État via l'université.

Le Président.- Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- On parlait de risques tout à l'heure et, du coup, je me posais la question : quel risque prendrait-on à ne pas intégrer cette seconde vague ? Finalement, attendre de voir l'expérience des quatre ou cinq universités qui ont bénéficié de la dévolution dès 2017 ? Est-ce qu'il y a un risque finalement d'attendre ou y a-t-il une urgence à intégrer ? On sent bien que la volonté de la gouvernance, la lettre d'intention en est la preuve, est de candidater sur cette nouvelle vague. Y a-t-il un risque si on attendait un petit peu plus ?

M. Siccardi.- Ça, on ne peut pas le dire mais, en tout cas, on se rend compte que les conditions se dégradent. Les trois premières ont eu des conditions qui sont optimales. De très bonnes conditions. On peut penser que si on devait attendre une troisième voire une quatrième vague, on n'aurait pas de conditions meilleures. En tout cas, c'est un peu notre conviction. Maintenant, le risque, c'est... Ce qu'il faut voir, c'est le risque si on ne prenait pas la dévolution.

Le risque, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, est inscrit dans la convention d'utilisation qui met à disposition le patrimoine à l'établissement. Cette convention est à la fois conditionnelle, parce qu'on a des conditions qui, pour l'instant, ne sont pas appliquées. On parlait du loyer. On parlait de l'affectation dans cette convention.

Si on devait affecter des bâtiments à autre chose, y compris dans les missions de l'université, que leur destination actuelle, on devrait demander l'autorisation à l'État, donc au service des Domaines. Donc ça, c'est du conditionnel.

En tout cas, cette convention est précaire puisqu'en 2027, elle prend fin. Il y aura une autre convention. On peut très bien nous dire, finalement, en 2028 « on vous donne ces bâtiments et on vous prend les terrains de sport parce qu'on a envie de faire des constructions d'habitation et de valoriser le patrimoine ». Le risque est là.

Donc, quelque part, on se rend compte que les finances de l'État ne vont pas d'un coup s'améliorer de manière extrêmement sensible et que ça m'étonnerait qu'à la deuxième vague, on n'ait rien comme dotation récurrente et que dans la troisième voire la quatrième, on ait des sommes mirobolantes. Donc je crois qu'au plus vite on prend le train en marche, au mieux ce sera. D'ailleurs, on aurait dû le prendre justement à l'époque.

Le Président.- Et puis, plus on attend, je pense, plus on perd des chances dans la création de nouveaux modèles économiques et de nouveaux modèles de relations avec nos partenaires et on perd de l'opportunité de se moderniser. Donc je pense que, compte tenu de la situation économique dans laquelle est notre pays, on a plutôt besoin de faire preuve de davantage de créativité et de davantage d'imagination dans la création de ressources nouvelles, de modèles nouveaux plutôt que d'attendre parce que le monde avance très vite et que ceux qui vont avancer avec le monde vont s'en sortir et ceux qui vont rester sur le quai risquent d'accumuler le retard.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Ça ne va pas vous étonner que je ne vais pas défendre la partie de la dévolution puisque j'en suis un fervent contradicteur pour un certain nombre de raisons, mais en plus vous me confirmez puisque finalement, sur les premiers points... Parce que moi, j'ai relu la lettre de M. Mandon, ministre du Budget, qui est très clair. Quand on me dit « quels sont les risques ? Peut-être qu'on aura encore des conditions moins favorables que la troisième ou la quatrième vague ». Quand, dans la lettre, le ministre du Budget dit que l'IGAENR doit étudier les conditions sans dotation annuelle récurrente et sans dotation initiale, c'est exceptionnel, c'est très clair, il n'y a pas de dotation pour la deuxième. Voire, il n'y en a déjà pas pour la deuxième, donc il n'y en aura pas pour la troisième ni pour la quatrième. Ce seront les mêmes conditions déplorables, donc déjà.

Vous avez souligné, Monsieur Siccardi, que l'audit sécurité faisait apparaître quand même une nécessité de 89 millions d'euros de travaux pour mettre en conformité. Dans le cadre de la dévolution, la charge complète du propriétaire s'appliquera à l'université. Donc comment va-t-on financer ces travaux même si c'est sur plusieurs dizaines voir centaines d'années pour les faire ? Mais d'ici là les normes changeront donc le compte continuera à augmenter. Ça, c'est un point.

Deuxième point, dans le cadre de la dévolution (je pense que là, ça a dû être travaillé par l'équipe de gouvernance), quels sont les projets en termes... Puisque globalement, vous le dites, la dévolution n'a qu'un objectif, c'est de trouver, vous appelez cela « un système économique », disons les choses telles qu'elles sont, c'est une compensation de la baisse de la dotation globale de fonctionnement du ministère aux universités pour trouver du nouvel argent, vendre de l'immobilier. C'est ça comme le disait la ministre Fioraso à un moment. Elle trouvait que l'université de Bourgogne n'avait pas besoin de vignes pour faire de l'enseignement supérieur. Je me souviens très bien au moment de sa loi, elle l'avait dit. Donc, quelque part, on est tout à fait dans ce schéma-là. J'espère que vous n'avez pas pensé à vendre les vignes du domaine, mais pourquoi pas ?

C'est-à-dire : quels sont les schémas de rationalisation ? Puisque je me suis penché un peu sur les trois universités qui sont passées, toutes ont mis en place un certain nombre de mécanismes de rationalisation des surfaces pour se débarrasser... En particulier, je prends l'université de Poitiers qui a libéré des surfaces dans des sites délocalisés pour dire qu'il n'y en a plus besoin et on les ferme. Donc quels sont les projets dans ce cadre-là ? Parce que quand même dans les appels à projets dans le cadre de la dévolution, les universités qui postuleraient doivent montrer quels sont les objectifs en termes d'aménagement même si l'université de Bourgogne s'est dotée d'un schéma d'aménagement. Donc quels sont les projets dans ce cadre-là qui sont déjà dans un coin de la tête, si ce n'est déjà sur le papier, de l'université de Bourgogne ?

Et puis une dernière question parce que là, oui, c'est cela, l'université de Poitiers aussi, ça s'est accompagné très clairement, et dans les autres universités, Toulouse aussi, par une externalisation énorme d'un certain nombre de services qui étaient liés justement à la partie bâtementaire, immobilier de l'université. Est-ce que cela aussi, l'université de Bourgogne a commencé à y réfléchir ? Si oui, on aimerait en savoir plus puisque là, cela impacte directement les postes et les personnels et donc on aimerait quand même avoir aussi une vision là-dessus. La dévolution ne s'accompagne pas simplement du bâtiment et de l'aspect financier, mais

s'accompagne aussi d'un certain nombre de restructurations immobilières, mais aussi de restructurations des services qui peuvent avoir un impact sur l'emploi.

Mme Carnet.- Il faut absolument que nous ayons une stratégie en la matière.

Le Président.- On est d'accord. Il n'y a pas de stratégie cachée. Sinon, on n'ouvrirait pas cette discussion avec vous. Il n'y a pas de plan qui soit un plan caché, de prévisions cachées. Je vous ai simplement déjà cité, vous voyez, un certain nombre d'éléments sur lesquels notre stratégie peut s'appuyer sur le patrimoine pour moderniser la façon dont on dialogue avec nos partenaires.

Il est certain que, de toute façon, la situation économique du pays globalement va conduire à des évolutions et va conduire immanquablement à une rationalisation d'un certain nombre d'éléments. Le patrimoine en fait partie. D'une certaine façon, peut-être vaut-il mieux anticiper et conduire nous-mêmes le choix et prendre nous-mêmes nos décisions et notre destin en main plutôt que de subir des choses que, de toute façon, on finira par subir à un moment ou à un autre.

Et c'est bien le sens de la proposition que je veux engager qui est, si le CA en est d'accord, bien sûr, de nous engager et de saisir l'opportunité de cette seconde vague de dévolution.

Bien sûr, on n'a pas plus de choses à vous dire pour l'instant puisque vous voyez que le courrier de Thierry Mandon, c'est avril. On a répondu fin avril. On a été avec Jean, Étienne et Marie-France rencontré la DGEIP pour en parler, il y a dix jours ou quinze jours. Je ne sais plus. Il y a une quinzaine de jours. Parce que précisément on se posait un certain nombre de questions.

Il y avait pour nous un certain nombre de prérequis sur ce qui apparaît dans ces diapos sur les risques parce qu'on voulait lever les risques. Le risque sur la charge d'amortissement était le premier. Le risque sur le maintien ou le non-maintien du CPER. Il fallait qu'on lève ces hypothèques.

Donc on a rencontré la DGEIP. On a rencontré notamment le chef du service Patrimoine à la DGEIP. On a eu deux heures de discussion très approfondie, très technique sur toutes ces questions-là qui font qu'une fois qu'on a eu ce dialogue, on s'est dit « OK, on avance » et on vient devant le conseil d'administration pour discuter. Il n'y a pas plus de plan. Il n'y a pas plus d'idée que ça pour l'instant.

Il y a probablement dans notre esprit et dans mon esprit l'idée qu'une filiale patrimoine pourrait être un bon instrument pour valoriser notre patrimoine. Ce n'est pas une certitude.

Donc très honnêtement, j'ai commencé à en parler avec la Caisse des dépôts. On va essayer d'avancer, voir si on peut imaginer des modèles. On n'est pas spécialiste de ces choses-là. Donc on va s'appuyer sur l'expertise de la Caisse des dépôts qui est, en France, dans le paysage français, l'opérateur, le partenaire qui a le plus d'expertise pour nous aider et puis on reviendra vers vous.

Comme je vous l'ai dit, on fera un congrès. On va essayer de dialoguer le plus largement possible auprès de la communauté sur ce thème avantages/inconvénients. Ce que disait Sébastien Chevalier : est-ce qu'il y a un risque à attendre ? Autrement dit, est-ce qu'il y a plus de risque à y aller maintenant qu'à attendre ? Tout cela, ce sont des questions qu'il faut qu'on se pose. Il n'y a pas de questions taboues là-dessus parce que c'est un chantier vraiment très important.

En tout cas, Thierry Mandon lance le chantier. Moi, je ne voudrais pas que notre université au minimum se prive du débat. Après, on verra. On va faire un bilan très précis des risques éventuels, des bénéfices éventuels, et puis on prendra notre décision la plus éclairée possible. Mais, en tout cas, je pense qu'on ne peut pas occulter le débat sur ce dossier qui est très important.

Geoffrey. Geoffrey et puis ensuite Sandrine.

M. Ricard.- Très clairement, si l'université a la possibilité justement d'être plus autonome, il faut saisir cette chance. Après, au niveau du financement, j'ai déjà soulevé la question au précédent conseil d'administration, il faut vraiment aller vers des financements plus modernes et vraiment développer les financements par les entreprises avec l'université.

Aujourd'hui le modèle de financement de l'université par l'État est archaïque. On sait que l'État se désengage de plus en plus. Il n'est plus sûr et donc aujourd'hui il faut vraiment aller chercher de nouvelles solutions et pour moi, le financement par le privé et justement de mettre en adéquation l'offre de formation et les réels besoins de l'emploi est une chose à faire.

Le Président.- Merci. Sandrine.

Mme Rousseaux.- Oui, c'était pour répondre par rapport aux vignes à M. Rollin. Au niveau des vignes du domaine de Marsannay, c'est un legs. Alors, je ne suis pas juriste, mais il me semble qu'un legs, il n'y a aucune possibilité de vendre les vignes. Peut-être d'échanger éventuellement et encore. Mais, en tout cas, il n'y a aucune possibilité de pouvoir les vendre avec un legs.

M. Rollin.- Ça dépend des conditions.

Mme Rousseaux.- Ça dépend des conditions ?

M. Rollin.- Au bout d'un certain temps... (*suite inaudible*).

M. de Mesnard.- Le micro.

M. Rollin.- Ce n'était pas par rapport... Je ne mettais pas ça sur le compte de Monsieur le Président de l'université de Bourgogne. Je prenais l'exemple de....

Mme Rousseaux.- D'accord. Non, mais je vous rassure pour celles de l'université...

M. Rollin.- J'ai dit que la ministre Fioraso avait dit au moment de la loi ESR « je prends l'exemple des vignes de Bourgogne, de l'université de Bourgogne qui a des vignes ».

Mme Rousseaux.- Et d'un autre côté, c'est un outil pédagogique qui sert énormément pour les formations dispensées à l'institut.

Mme Mathieu.- Pour les legs, les conditions sont propres à chaque legs. Tout dépend. Effectivement, ça doit être écrit. Mais bon, ça peut être...

M. de Mesnard.- Tout dépend comment cela est rédigé.

Le Président.- Ceci étant, Sandrine, on ne va pas vendre les vignes. Je vais dire, moi, mon sentiment. Je ne crois pas trop à la cession. Je ne crois pas trop à la cession. Bien sûr, on va céder quelques vieux bâtiments, Saint-Usage... Il y a deux ou trois bricoles. Mais on ne va pas se faire beaucoup d'argent avec ça. Et puis l'inconvénient de la cession, c'est que c'est *one shot*. Une fois qu'on a cédé, on a cédé. Je ne trouve pas que ce soit la façon la plus intelligente.

Par contre, louer et valoriser, parce que ça, c'est sur le long terme, et ça, ça peut être quelque chose d'intéressant, et je pense que là, on a des trésors de patrimoine et d'imagination à avoir parce que ça, ça va se dérouler sur un temps qui est long.

De fait, d'ailleurs, je pense que le patrimoine qu'on a, il est valorisé à 157 millions d'euros, c'est trois fois rien, ce n'est pas facile à vendre, à valoriser, ce patrimoine qu'on a. Comme le disait Étienne, qui va s'acheter une fac ? Ce n'est pas...

Par contre, le valoriser, le louer, quand on voit, par exemple... Regardez, à partir du mois d'avril, on n'a pratiquement plus d'étudiants parce que beaucoup d'étudiants sont en stage. On a un patrimoine qui est très sous-utilisé entre le mois d'avril et le mois de septembre. Est-ce qu'on n'aurait pas intérêt, mais en confiant cela à des professionnels (ce n'est pas notre métier, on ne sait pas faire ces choses-là) à s'interroger sur comment on peut intelligemment valoriser ce patrimoine ?

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui mais, même sans revenir tout à l'heure sur la question de la valeur de notre patrimoine, on a quand même vu que dans la première vague, c'était quand même une source de discorde entre l'État et les universités.

Je prends l'université d'Auvergne, Clermont, France Domaine avait estimé à 80 millions. Quand ils ont fait faire une analyse par des bureaux privés, les deux ou trois bureaux d'études, bureaux privés qui avaient fait l'analyse, tournaient autour de 400 millions.

Cela peut paraître anodin, mais ce n'est pas aussi anodin que cela parce qu'au moment où on repasse à la vente, si on n'a pas un diagnostic clair de notre valeur de patrimoine, si vous arrivez à faire passer la dévolution, si on n'a pas une valeur claire de notre patrimoine, quelque part on aura un domaine sous-évalué.

Moi, j'ai vu le prix de vente que propose France Domaine pour Saint-Usage, je vous le dis, je trouve cela ridicule. Je trouve cela ridicule pour le potentiel qu'il y a. D'ailleurs, justement, je me demande si je ne vais pas faire une offre parce qu'à ce prix-là...

(Rires)

M. Siccardi.- Le prix, Jean-Emmanuel, ce n'est que la somme que l'éventuel acheteur envisage de consacrer pour l'acheter. Or, déjà France Domaine, effectivement, l'a évalué à un certain prix et puis, ensuite, France Domaine le met aux enchères. C'est une fonction d'enchères. Donc si le bien était très sous-évalué, forcément il va se vendre plus cher. Ce n'est pas forcément ce que j'en pense, mais effectivement, l'évaluation, c'est comme l'évaluation d'un marchand de biens ou autres. Elle est ce qu'elle est.

Ensuite, le prix du marché... France Domaine évalue assez justement (moi, j'ai eu à travailler avec eux) les prix du marché ou, en tout cas, sur Dijon. Maintenant, après, le vrai prix, c'est celui qui va être issu de la vente et issu des enchères. C'est tout. Et heureusement. Si on le vend trois fois plus cher que ce qu'il est estimé, tant mieux pour nous.

Ceci dit, la dévolution du patrimoine, il y a quand même une chose, c'est que la dévolution se fait à titre gratuit. Donc moi, je dirais : peu importe la valeur de notre patrimoine, que ce soit 157 ou 300 millions d'euros. Ce qu'on sait, c'est que le patrimoine, il nous est attribué gratuitement et, ensuite, à partir du moment où il devient bien propre de l'université, si on veut l'aliéner et le vendre, on a la possibilité, alors qu'actuellement on ne l'a pas. On récupère 100 % du prix de vente. On passera sans doute encore par les Domaines parce que c'est au moins une garantie et puis on le vendra au mieux-disant, c'est tout.

M. Suisse.- Les critères retenus par France Domaine sont décrits dans la cinquième partie du SDIA par le cabinet qui a rédigé le document. De toute manière, comme l'a dit tout à l'heure Alain, c'est du *one shot* si nous décidons de vendre des bâtiments. Donc nous n'avons pas vraiment intérêt à le faire.

D'autant que nos meilleurs bâtiments, en fait, donc je les ai cités avant, Victor Hugo, par exemple, ou Marsannay, sont déjà bien propres de l'université de Bourgogne. Donc tout ce que nous pouvons valoriser au travers de la vente, nous le possédons déjà. Donc ce n'est pas ça vraiment, l'intérêt de la dévolution du patrimoine.

C'est plutôt tout ce qu'Alain a dit avant, tout ce que nous pouvons faire avec et surtout la possibilité d'innover. On veut innover en recherche, mais on peut également innover dans de nouveaux modèles économiques. Est-ce que c'est notre rôle ou est-ce que cela ne l'est pas ? Je ne le sais pas mais, en tout cas, la dévolution du patrimoine nous permet de nous lancer dans de nouvelles opérations que nous n'aurions pas pu faire avant.

Le Président.- Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui. J'ai encore deux questions. La première sur l'assurance. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Dans les transparents, il était indiqué une assurance civile alors qu'il me semble que c'est une assurance des bâtiments et pas juste une assurance civile dont nous aurons besoin. Est-ce que c'est bien une assurance des bâtiments que nous avons déjà ?

M. Siccardi.- Les deux.

Mme Cénac-Guesdon.- Les deux ? D'accord.

M. Siccardi.- Les deux. Responsabilité civile et dégâts. On a eu récemment, en tout cas en décembre dernier, des dégâts assez importants qui se chiffrent à 80 000 euros sur le bâtiment ARCEN. Ils ont été remboursés par l'assurance. Donc ça, c'est le remboursement de la perte du bien, et on est également remboursé en responsabilité civile si notre responsabilité peut être engagée à cause de manquements au niveau du bâtiment.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Et ma seconde question fait le lien avec la COMUE. Il me semble avoir compris que la dévolution du patrimoine fait aussi partie des compétences que certains à la COMUE, comme Nicolas Chaillet, souhaitent voir transférer. Quelle est l'articulation avec la COMUE ?

Le Président.- Alors, la dévolution du patrimoine ne fait pas partie des compétences qui ont été transférées dans le cadre des statuts de la COMUE et moi, Président, elles ne seront jamais transférées. Il faut que ce soit tout à fait clair. Donc certains peuvent avoir envie...

(Sourires)

Non mais, attendez, il faut bien voir les choses. Et c'est symptomatique. Si certains veulent s'approprier le patrimoine de l'université de Bourgogne, c'est que ça a de l'intérêt et de la valeur. Donc non. Le patrimoine de l'université de Bourgogne, c'est le patrimoine de l'uB, établissement autonome et indépendant. Et donc pour que le patrimoine, pour que de nouvelles compétences...

Ça, c'est un truc important pour les COMUE qu'il faut que tout le monde ait bien en tête parce qu'il y a eu des sources d'incompréhension. Les compétences qu'on a transférées à la COMUE, on les a transférées parce qu'on voulait bien les transférer et un vote du conseil d'administration a permis de les transférer. Ce n'est pas la COMUE qui va piocher des compétences dans les établissements pour se les approprier. Ça part du bas vers le haut.

Et donc il n'y aura pas de nouvelles compétences transférées parce que, pour les raisons que j'ai indiquées à Geoffrey tout à l'heure, l'équilibre des transferts de compétences qu'on a réalisés dans la COMUE est le meilleur des équilibres qui était possible. Tout autre forme des équilibres risque de nuire, on va dire, nuirait gravement à la santé de la COMUE et, de fait, vous avez bien compris que le jury international sait très bien décrypter les situations de tension entre les partenaires des COMUE et en tire toutes les conséquences sur la dotation I-SITE. Donc il n'y aura pas de nouveaux transferts de compétences.

M. de Mesnard.- Et puis juste un petit complément, Peggy, c'est que dans la COMUE, il y a des partenaires de statuts différents dont au moins un partenaire a un statut associatif et ce partenaire, évidemment, ne pourrait pas entrer dans la dévolution si jamais on le décidait.

Le Président.- Donc c'est une non-question. Il n'y a pas de... C'est une non-question.

Monsieur Hein ?

M. Hein.- Oui, excusez-moi si ça a déjà été abordé. Est-ce que le gouvernement et le ministre ont décidé de mettre en œuvre la démarche de dévolution avec toutes les universités à plus ou moins long terme ? Parce que si c'est une décision politique, finalement, autant entrer dans la démarche le plus rapidement possible dans les meilleures conditions si le choix n'existe pas réellement.

Le Président.- Écoutez, on n'a pas de réponse à cette question, mais vous voyez bien, 2007, la loi LRU confie ou, en tout cas, confère aux universités

d'avantage d'autonomie en leur confiant la masse salariale. En même temps, la loi ouvre la possibilité de la dévolution.

2011, trois établissements ont la dévolution à titre expérimental.

2016, l'État, qui est un État d'une autre coloration politique, dit « on continue dans la dévolution du patrimoine ».

En même temps, on voit bien l'état de difficultés du modèle économique de l'enseignement supérieur en France. On peut penser qu'on est sur une tendance de fond qui est indépendante des colorations politiques et qui va se maintenir dans les années qui viennent.

Alors, bien sûr, l'État ne le dit pas actuellement. Il ne le dira peut-être pas, mais si Thierry Mandon et Najat Vallaud-Belkacem relancent une vague de dévolution, on peut penser que ce sera une tendance de fond. Et là encore, et si c'est le cas, je pense qu'on a intérêt à s'engager le plus tôt possible parce que les leviers de la liberté, de l'autonomie, de la responsabilité, je pense que plus on s'en emparera tôt et plus on pourra mener rapidement une politique qui sera une politique active et qui nous permettra le plus vite possible de sortir des conditions dans lesquelles on est actuellement.

Tania.

Mme Carnet.- Monsieur Bonnin, oui, j'ai bien entendu. Vous disiez que Mme Najat Vallaud-Belkacem était assez soucieuse de voir partir le patrimoine. Je la comprends. Je veux dire qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'État. Donc je pense qu'elle va voir d'un bon œil que les universités se positionnent pour reprendre leur... Et moi, j'ai toutes les craintes qu'on n'ait plus l'argent nécessaire pour pouvoir subvenir à la maintenance de notre patrimoine.

Le Président.- Alors, précisément, mais ça, c'est vraiment le cœur du dossier, du débat technique qu'on doit avoir, on est d'accord. C'est la raison pour laquelle on a été discuter à la DGESIP la semaine passée.

Alors, bien sûr, c'est une interrogation. Il faut voir une chose, c'est que si un établissement actuellement en France a la capacité de rentrer dans la dévolution, c'est probablement notre université, compte tenu de l'extrême qualité de notre patrimoine, compte tenu de l'état de conservation vraiment remarquable, et on est probablement un des établissements qui sont les mieux à même de rentrer dans cette dévolution du patrimoine. Ça, c'est clair.

La deuxième chose, et je suis content que la Vice-Présidente de Région soit là, parce qu'évidemment, ce chantier n'est pas un chantier qu'on va mener seul. On va le mener avec la Région. On va le mener avec les collectivités territoriales. Donc José Almeida a entendu aussi les éléments du débat. Parce que les universités sont également des éléments de structuration territoriale extrêmement forts, Jean vous l'a présenté pour les sites territoriaux de l'université.

Il est certain que ce projet que je veux présenter comme un projet politique, on va devoir le mener avec l'État, on a commencé, mais bien sûr, avec la Région et, bien sûr, avec les collectivités, les villes, les agglos, parce que la Région et parce que les agglos sont des acteurs forts qui nous soutiennent sur tout un tas d'éléments de la vie et du financement de l'université. Donc tout ça, ce sont des choses aussi qu'il faut qu'on engage dans le dialogue aussi avec nos partenaires des collectivités.

M. de Mesnard.- Je vais dire quelque chose qui n'a pas été dit jusqu'à présent, c'est un aspect international de la question. C'est que tous les analystes qui

regardent les universités dans le monde reconnaissent que les universités qui s'en sortent le mieux, en particulier je pense aux universités américaines qui sont très fortes, y compris vis-à-vis du tissu local, elles sont propriétaires de leur patrimoine. Les universités américaines, grandes, moyennes ou petites, sont le plus souvent propriétaires de leur patrimoine, et c'est une très grande force parce qu'elles négocient, je dirais, d'égal à égal avec leurs partenaires. Elles n'ont pas une main voire deux attachées dans le dos...

Mme Carnet.- Oui. Sauf, Monsieur de Mesnard, que vous oubliez une chose hyper importante, c'est qu'ils n'ont pas des droits d'inscription à 350 euros par étudiant mais à 9 000 euros. C'est toute la différence.

Le Président.- Ça, c'est clair, mais peut-être aussi cette situation-là (*suite inaudible*)

Mme Carnet.- Effectivement, nous ne jouons pas dans la même cour.

Le Président.- Mais pour répondre à ce que disait M. Hein tout à l'heure. Vous voyez, on est sur une tendance de fond qui est une tendance dans le monde de l'enseignement supérieur vers plus de liberté, plus d'autonomie, plus de responsabilité aussi, c'est un corollaire, et on voit bien que tous les marqueurs, indépendamment des colorations des gouvernements depuis dix ans ou quinze ans...

Par exemple, les programmes d'investissement d'avenir, c'est bien cela. Les programmes d'investissement d'avenir, c'est un changement radical. Jusqu'ici, on finançait tout le monde pareil et, là, d'un coup, on fait des financements massifs sur projet et de différenciation. Donc vous voyez qu'en réalité, depuis plus de dix ans, en France, on est en train d'évoluer vers ces modèles-là.

Moi, je dis simplement : plutôt que de subir ces évolutions de modèles, on a intérêt à les anticiper, à les penser, à les construire parce qu'on en tirera du bénéfice et, d'une certaine façon, plus on s'y engagera tôt, plus on en tirera des bénéfices parce que plus le temps passera, plus ça deviendra banal d'avoir la dévolution. Et donc ceux qui vont arriver sur ce marché, entre guillemets, les premiers vont s'imposer les premiers sur ce type de marché.

Encore faut-il pouvoir le faire et, là encore, vous voyez, la situation urbanistique de notre campus, de notre patrimoine, le fait aussi... On a une chance phénoménale, Étienne a la modestie de ne pas le dire, mais la centralisation de notre pôle Patrimoine... Mais qui est liée aussi à l'unité de lieu de notre campus. Si on peut avoir un pôle Patrimoine qui est centralisé avec une fonction patrimoine qui est centralisée, c'est parce qu'on a un campus avec une unité de lieu. Cette centralisation de notre fonction patrimoine est un atout absolument considérable qui fera partie des éléments qui seront revisités évidemment.

Le niveau de connaissance qu'on a de notre patrimoine, tout ce que viennent de vous présenter Étienne et Jean, la connaissance fine de la caractérisation de notre patrimoine, c'est un élément très important également, et je vous assure qu'à cet égard, on est plutôt dans les universités très bien positionnées parce que, là, on a une histoire. Et bien, c'est peut-être le moment qu'on capitalise sur l'histoire de l'uB avec l'intelligence que nos prédécesseurs ont eue d'acheter le campus Montmuzard, de construire, enfin... Si on peut faire ça, si on peut l'ambitionner, c'est aussi parce

qu'on a quarante ans d'histoire de ce campus derrière nous qui nous permet de l'ambitionner.

Et puis un dernier truc parce que Jean l'a dit de façon un peu là aussi sans insister. On a un trésor potentiel, c'est les 4 hectares de terrain qui sont à une minute ou deux en voiture, à l'est du campus Montmuzard, là où il y a la ferme de Morveau. On a 4 hectares de terrain sur lesquels il y a la ferme. On peut vendre. On peut vendre avec une parcelle. Mais qui représente un potentiel de développement de notre campus dans une zone qui, maintenant qu'il n'y a plus l'aéroport de Longvic avec les avions, devient constructible. Et là, ça représente aussi des possibilités de développement, de valorisation, qui sont très intéressantes pour notre université.

Donc vous voyez qu'on a un certain nombre d'indicateurs qui sont des indicateurs de marqueurs qui sont vraiment très intéressants sur ce dossier-là. Et c'était ça que je voulais qu'on puisse lancer aujourd'hui comme débat.

Je vois qu'il est 16 heures, là, mais en fait, on n'a pas épuisé le sujet. On peut peut-être prendre une question ou deux, mais je voulais qu'on puisse lancer ce débat qui continuera dans les mois qui viennent.

Je vois Sandrine qui veut intervenir.

Mme Rousseaux.- Oui, c'est par rapport à la remarque de Louis sur l'international. Quand on regarde souvent des campus internationaux, la vie d'étudiant est complètement à l'intérieur. C'est-à-dire manger, consommer sur place, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de campus français et qui peut gêner.

Alors, après, je me tourne vers les étudiants. C'est vrai que sur le campus, à l'heure actuelle, les étudiants sont obligés d'aller faire des courses à l'extérieur s'ils ont une chambre universitaire. C'est plus compliqué alors qu'on pourrait peut-être, je ne sais pas, installer de quoi consommer. Également des bibliothèques. Ou même la restauration, le midi. Il y a le restaurant universitaire, mais il pourrait aussi y avoir des évolutions. Et ça, ça peut générer aussi du financier et ça marche énormément en Angleterre et aux Etats-Unis.

On est parfois sur des campus fermés parce qu'ils sont éloignés aussi de la ville. Effectivement, on est intégré à la ville, mais je pense que ça peut être aussi une ouverture par rapport à cette dévolution de pouvoir installer...

M. de Mesnard.- Ce que dit Sandrine, c'est lié au fait que la dévolution nous donne la maîtrise de la destination du patrimoine, des bâtiments. Actuellement, il faut demander la permission si on veut réorienter un bâtiment alors que, là, on peut avoir une vraie stratégie immobilière.

M. Rollin.- On ne va pas se lancer dans les études parce qu'on pourrait citer un certain nombre d'études. J'ai regardé aussi. Il y a un certain nombre d'études où ils montrent par exemple... Par exemple, on va prendre l'université de Stanford où ils mettent plus d'argent dans le patrimoine par rapport au nombre d'étudiants... par rapport à... comment ? Une majorité du budget passe dans le patrimoine pour valoriser toutes ces actions du patrimoine, mais aussi la vie à l'intérieur du campus sur le campus, et, en fait, la part dédiée, par exemple, à la pédagogie diminue. D'année en année. Et la plupart sont dans ce sens-là. Il va bien falloir dire ce qu'on veut. Est-ce qu'on va faire que l'université devienne un système économique par les jackpots, la ferme de Morveau, 4 hectares ? Je ne sais pas le prix du mètre carré sur l'agglomération dijonnaise, mais ça doit être tout à fait... Est-ce que c'est ça que l'on

veut ? Qu'on nous le dise clairement ? Est-ce que la notion du débat c'est là ou est-ce que c'est autre chose ?

M. de Mesnard.- Mais il doit y avoir...

Intervenante.- C'est un confort de vie, je pense, aussi pour les usagers principalement.

M. de Mesnard.- Il doit y avoir un biais statistique sans doute. Ça doit être l'évolution du prix de l'immobilier à Stanford qui fait que le poids de l'immobilier...

M. Siccardi.- Ce n'est justement pas ça, Jean-Emmanuel. C'est parce qu'on aura la maîtrise de notre patrimoine qu'on pourra consacrer des sommes plus importantes à l'entretien. Tout à l'heure, on parlait des 89 millions d'euros du bilan de sécurité. Heureusement, ce ne sera pas ça. En tout cas, il faudra consacrer des sommes importantes et ces sommes, évidemment, on les prend sur le budget de l'université. Dans la mesure où on peut mieux valoriser notre patrimoine, soit par des ventes, soit par des locations, soit par des regroupements, on consacrera relativement moins d'argent... Enfin, en tout cas, ce sera moins d'argent qui sera ponctionné sur la part recherche ou sur la part enseignement. Je crois que le patrimoine, il coûte ce qu'il coûte. Le fait de l'optimiser va faire en sorte que la valeur de ce patrimoine pèsera moins sur l'enseignement et la recherche. Je crois qu'il faut trouver des solutions innovantes dans le financement.

Le Président.- Merci. Vincent et puis on va s'arrêter là. On avait prévu une heure et demie de débat, on arrive au terme.

Vincent.

M. Thomas.- Simplement, peut-être pour répondre à ce qui a été dit. Il n'y a pas de fatalité à la mauvaise gestion. C'est-à-dire qu'il y a quand même un conseil d'administration. Il y a des commissaires aux comptes... Enfin, on est une institution qui est cadrée. On n'est pas du tout dans un système de libre entreprise. On a un statut d'établissement public. On ne peut pas faire n'importe quoi. C'est-à-dire que toutes nos actions ne peuvent être autorisées qu'à condition qu'elles correspondent à notre objet. Notre objet, c'est de faire de la formation supérieure et de la recherche.

Dès lors qu'on comprend cet objet et qu'on détermine une politique d'exploitation économique, on peut le dire, ce n'est pas un gros mot, mais d'exploitation économique du patrimoine qui nous est dévolu dans la perspective d'alimenter nos activités de formation supérieure et de recherche, sans être obligé d'augmenter les droits d'inscription qui est la voie qui a été choisie aux États-Unis et en Angleterre, on remplit notre mission de service public en utilisant des moyens modernes. Économiques modernes.

Maintenant, à titre personnel, je partage aussi votre crainte d'arriver à une inversion totale des valeurs qui, à l'exemple que vous citiez tout à l'heure, aboutit à ce qu'une université cherche davantage à avoir des fauteuils clubs en cuir dans son hall d'accueil plutôt que de mener des projets de recherche.

Alors, pardonnez-moi. Je ne ferai pas de procès d'intention. De même que je fais partie de ce conseil d'administration, j'y serai très vigilant. Alors, peut-être que dans quinze ans, je n'en ferai plus partie évidemment, mais en attendant, ce n'est pas ce qui nous est proposé aujourd'hui. Très clairement.

Donc je crois qu'il faut remettre un petit peu le débat là où il doit être et oui à la multiplication, à la proposition de services. Pourquoi pas si cela permet, en outre d'améliorer le service à l'étudiant, de permettre à l'université de dégager des marges bénéficiaires, tant mieux parce que ça permettra à nos missions fondamentales de se poursuivre dans un contexte de désengagement et de disette budgétaire qui ne fait que s'accroître.

Donc c'était un peu mon sentiment. Il faut être raisonnable.

M. Ricard.- Monsieur Rollin, on vous entend beaucoup décrier les façons de trouver des nouveaux financements. Parce que face aux problèmes budgétaires que nous rencontrons, j'aimerais bien savoir ce que vous proposez, en fait, parce qu'aujourd'hui il y a un vrai problème. On cherche des solutions. Ce n'est pas le tout de dire non, mais il faut trouver une solution.

M. Rollin.- Mais moi, je vais vous le dire. Le gros problème que je vois pour les universités, je me suis plongé dedans par question intellectuelle parce que depuis une vingtaine ou une trentaine d'années, j'ai regardé un peu les différentes lois qui étaient tombées sur les universités et j'ai l'impression qu'on va se retrouver exactement dans la situation des collectivités où on va venir, non plus à des universités d'État avec des diplômes d'État. Petit-à-petit, l'État va retransférer de plus en plus de compétences aux universités et aux COMUE. D'ailleurs, dans la lettre de M. Mandon, sur cet impact de la dévolution, il l'intègre bien dans le cadre de la COMUE à l'inspection générale. Il parle de regarder comment la dévolution des universités doit s'intégrer vis-à-vis des COMUE, des nouveaux systèmes juridiques de la COMUE. Il en parle. Donc c'est ça, c'est : quel est le devenir de nos universités de manière plus globale ?

Le problème, moi, je le pose, je n'ai pas la solution, mais je le pose, c'est qu'on est en train d'aller dans un mouvement où dans dix... Je suis d'accord, je ne fais pas un procès d'intention au président actuel de l'université. J'essaie de voir, dans la perspective de dix à quinze ans, les universités où on risque d'avoir justement ces universités qui sont complètement autonomes et qui délivrent des diplômes d'universités locales. Il n'y aurait plus d'université nationale. C'est tout.

On en est là, mais on accepte le schéma. On peut l'accepter ou ne pas l'accepter. Moi, je ne l'accepte pas parce que j'estime que c'est l'État qui doit avoir ses responsabilités à ce niveau-là. Il n'assume pas ses responsabilités ? Bon, voilà.

M. Ricard.- Après, en soi, ça ne résout pas le problème des financements à trouver.

Le Président.- Bien, écoutez, il est 16 heures 10. On avait prévu jusqu'à 16 heures. Je pense qu'on a eu un premier débat vraiment d'excellente qualité, très approfondi, qui nous a permis de poser les questions, les bases des grands enjeux. On y reviendra dans les mois qui viennent. On verra à quel moment.

Donc, en pratique, vous avez bien compris, on a fait acte d'intérêt. Je ne sais plus comment cela s'appelle. On aura à un moment donné, au cours de l'automne, une visite de l'inspection générale. Je ne sais pas quand encore. Et puis une fois que cette visite aura eu lieu, l'État nous dira feu vert ou pas feu vert et d'ici là, on organisera un congrès. Enfin, bref, tel que j'ai compris les choses, la décision éventuelle devrait être prise avant la fin de l'année. Cela nous laisse encore

largement six mois pour continuer de débattre sur ce sujet dont vous voyez qu'il n'est pas technique. Il est politique.

Ceci étant, merci beaucoup. Oui Cédric ?

M. Clerc.- On est d'accord que ce n'est pas le CA qui a fait cette lettre d'intention ? C'est le président qui, pour l'instant, s'est engagé.

Le Président.- Oui, bien sûr. Je suis un peu légitime quand même pour engager un certain nombre de choses. Non, mais évidemment...

M. Clerc.- Je tenais juste à ce que ce soit précisé.

Le Président.- Mais personne ne pourrait le penser. Évidemment, avant de s'engager dans ce chantier, il faudra une délibération du conseil d'administration. Vous imaginez bien que ça ne peut pas être un président tout seul qui décide de ce genre de chose. Encore faut-il déclarer l'intention d'engager le chantier dans l'année.

Merci beaucoup pour cet excellent débat et on va pouvoir passer au rapport du comité technique.

Merci à Étienne et Jean pour le travail approfondi que vous avez fait.

Et donc, Stéphanie, c'est toi qui va nous rejoindre pour les travaux du comité technique.

IV) Travaux du Comité Technique (CT)

• du 9 mai 2016

1. Primes de charges administratives d'intérêt général : liste des fonctions ouvrant droit

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour à tous. Je vais, sur le point à l'ordre du jour, vous rapporter les travaux des CT qui ont eu lieu avant ce CA, les deux CT.

Le premier CT s'est tenu le 9 mai 2016. Le premier point que je vais donc rapporter concerne les primes de charges administratives d'intérêt général, avec la liste des fonctions ouvrant droit à ces primes.

Vous avez reçu, pour préparer ce CA, des documents à ce sujet.

Quelques mots sur ces primes. En fait, lors d'un CA précédent, au mois de juillet de l'année dernière, après avis du CT, nous avons voté une liste de fonctions ouvrant droit à ces primes de charges administratives d'intérêt général.

En fait, le point qui était à l'ordre du jour du CT concerne l'actualisation de cette liste suite aux élections qui se sont tenues cette année et la mise en place de la nouvelle équipe présidentielle.

Donc vous avez reçu un petit document explicatif et la liste de ces primes qui ont donc été soumises à la discussion du CT et qui a donné lieu à un vote, avec 9 contre et 1 abstention, sur ce point concernant ces primes de charges administratives d'intérêt général.

Si vous avez des questions.

Le Président.- Je précise que techniquement, dans le fonctionnement d'un comité technique et dans sa relation avec le conseil d'administration, le vote de 9 contre et 1 abstention peut sembler un vote sévère, mais ça fait partie des

mécanismes de fonctionnement normaux et, sur 10 voix, il est suffisant d'avoir au moins 1 abstention pour pouvoir poursuivre la présentation d'un dossier devant le conseil d'administration. C'est bien le sens de ce qui se passe aujourd'hui.

Mme Grayot-Dirx.- Sur le tableau que vous avez reçu, il y a l'actualisation des titres de certaines vice-présidences. Il y a des fins de vice-présidences et de nouvelles vice-présidences et puis des fins aussi de charges de mission. Les modifications sont indiquées en rouge par rapport à ce qui avait été décidé à la précédente délibération.

Le Président.- Donc s'il n'y a pas de questions particulières...
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, moi, j'en ai déjà eu une. Ce n'est pas une remarque. On ne va pas refaire le débat qu'on a eu au comité technique, mais c'est déjà une demande. J'ai repris à mon compte une demande qu'a faite votre directeur de cabinet, hier, au président de la COMUE et que j'ai trouvée intéressante pour une fois.

(Sourires)

Non, non, mais je vous le dis. On est tombé d'accord sur quelque chose, c'est très rarement, donc je tiens à le souligner.

Mais qu'on pourrait appliquer à l'université de Bourgogne, c'est la parution des fiches de poste des différents VP de l'université de Bourgogne puisque c'est une chose qui avait été demandée au niveau de la COMUE. Donc je pense que c'est une chose intéressante que chacun, au sein de cette université, sache quelles sont exactement les missions qui seront attribuées à chaque VP. Voilà, c'était la première remarque que je voulais faire.

La deuxième. Moi, j'aimerais avoir une précision parce que je vous l'avais posée lors du comité technique et vous m'avez répondu que non. Puisque pour les enseignants-chercheurs, le principe est le choix entre la prime ou la décharge horaire, je vous avais parlé de la question concernant le VP BIATSS, s'il avait une décharge horaire. Vous m'aviez répondu que non.

Or, j'ai le compte rendu du comité de direction du mois de mars 2016 qui parle de ce VP et qui dit « déchargé à 50 % pour assurer ses nouvelles fonctions ».

J'aimerais savoir exactement. S'il est déchargé, il va donc cumuler la décharge et la prime. Et s'il est déchargé, quelle compensation pour les services ? Puisqu'il ne faudrait pas que cette décharge pour exercice de vice-présidence... Ce qu'on pourrait comprendre tout à fait, que son travail repose sur les autres personnels.

Donc j'aimerais avoir une précision parce que lors du comité technique, vous m'aviez répondu que non et on trouve justement dans le comité de direction cette information-là.

Mme Mathieu.- (hors micro) Par rapport à la décharge, je maintiens ce qui a été dit.

Le Président.- Vas-y.

Mme Mathieu.- En tout cas, je n'étais pas à ce conseil. Enfin, à cette réunion. Et en ce qui me concerne, je n'en ai pas eu l'information. Donc s'il s'avère que c'est vrai, on regardera à harmoniser les deux choses. Mais enfin, dans l'immédiat, je maintiens le non. Je n'en ai pas eu l'information et le DRH non plus.

Le Président.- D'autres remarques ? Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est plutôt une explication de vote qu'une question ou une remarque. La liste de ces fonctions me paraît très importante. On peut s'interroger sur la pertinence, sur le nombre et l'articulation qu'il y a entre les chargés de mission et les vice-présidents, en particulier en période d'austérité.

Au SNESUP, on prépare un fonctionnement plus collégial, démocratique et plus « bottom-up », avec la formation de commissions spécifiques dédiées aux questions plutôt que des postes de vice-présidences et de chargés de mission.

J'ai fait une estimation grossière et minorée de la fourchette basse du montant annuel en primes pour les vice-présidents non financés par l'État, puisque l'État n'en finance que trois. J'ai fait à la louche. Donc un calcul de 59 000 euros et de 20 000 euros pour les chargés de mission.

À l'heure où les effectifs étudiants augmentent, où on supprime des postes d'ATER et où on parle que les composantes doivent financer les heures supplémentaires qui ont été faites, sur fonds propres, il me semble qu'on peut réfléchir à ces questions de priorité. Pour cette raison-là, je voterai contre.

Le Président.- Je comprends ce que vous voulez dire. J'ai déjà été un peu interpellé sur ce thème en comité technique.

Je peux simplement vous dire que dans un établissement aussi complexe que le nôtre, les responsabilités qui doivent être prises sont nombreuses, sont multiples, et je peux vous assurer qu'aucune de ces responsabilités n'est ni fantaisiste ni factice et que les vice-présidents assurent une charge de travail qui est absolument considérable et qui vraiment me semble complètement justifier la prime qui est la leur.

Ceci dit, je comprends. On est tous préoccupé par ces questions d'équilibre économique mais, en même temps, il faut que l'établissement avance. Et il avance parce que des personnes s'engagent pour le faire avancer et, au bout du compte, quand on regarde le montant des primes et les heures de travail qui sont faites, je ne pense pas que ce soit de l'argent qui soit mal utilisé.

Mme Cénac-Guesdon.- Les collègues qui ont dû faire des heures sup pour faire tourner la boutique, entre guillemets, aussi font un travail phénoménal. Je suis choquée du fait qu'on nous dise que les composantes doivent prendre sur leurs fonds propres pour payer les heures complémentaires qui ont été faites. Cette partie de l'investissement fort dont vous parlez pour les vice-présidents existe aussi sur le terrain, sur la base des enseignants-chercheurs qui interviennent dans les formations et les... (*intervention non audible*).

Le Président.- Oui, bien sûr. Il s'agit de composantes qui ont dérapé dans le suivi, dans la consommation des heures. Et donc l'université avait budgété un certain volume pour payer des heures et, à partir du moment où ces heures sont dépassées, il est normal que les composantes assument ce dépassement sur leurs ressources propres.

D'ailleurs, je note que la plupart des composantes ont finalement bien tenu, mais c'est un autre débat, le plafond des heures qui avait été budgété. Donc il y en a quelques-unes...

Quand je dis dérapé, d'ailleurs ce n'est pas le mot approprié « dérapé » parce que « dérapé », ça sous-entend que ce serait de la mauvaise gestion. Ce n'est pas le cas. C'est parce qu'aussi les effectifs étudiants ont augmenté et qu'il a fallu assumer ça. C'est tout sauf de la mauvaise gestion. Ce n'est pas ce que je voulais dire.

M. de Mesnard.- Moi, je voudrais quand même dire, je comprends les arguments, mais je voudrais quand même dire que les VP et les chargés de mission sont, en fait, quand on compare à d'autres universités, rémunérés au minimum. C'est-à-dire que les primes de VP, soit 5 379,50 euros, sont vraiment au minimum possible quand on compare avec les autres universités. Dans d'autres universités, elles sont éventuellement beaucoup plus élevées.

Ensuite, les primes données aux chargés de mission. Il y a des chargés de mission dans cette salle. Je connais leur travail. Je peux vous dire que c'est énormément de travail, y compris en dehors des heures officielles, les 35 heures, pour éventuellement ceux qui sont BIATSS. C'est énormément de travail et 1 200 euros par an pour ce travail, ce n'est, à mon avis, pas cher payé.

Donc aller dire qu'il faudrait donner encore moins, je crois que ce n'est pas raisonnable.

Ensuite, il faut savoir ce qu'on veut. C'est-à-dire que si on a pu avoir une présentation impeccable du pôle Patrimoine tout à l'heure, c'est-à-dire que s'il y a un pôle Patrimoine qui fonctionne si bien, c'est aussi parce qu'il y a un VP patrimoine. Délégué au patrimoine.

Alors, on pourrait dire qu'on va mettre deux fois moins de VP, mais la liste des VP a déjà été votée, je le fais remarquer. On pourrait dire « on aurait pu mettre deux fois moins de VP ». Oui, mais alors ils auront deux fois plus de travail et probablement qu'ils travailleront moins bien.

On ne peut pas tout avoir. Mais au total, quand on regarde l'ensemble de la somme, je comprends bien les arguments, c'est une somme qui reste faible au regard du budget de l'uB, y compris le budget que l'uB maîtrise vraiment, donc en sortant éventuellement la masse salariale qui est compensée par l'État, etc. Au total, cela reste des sommes...

Donc est-ce qu'on veut une université qui est bien administrée, avec des primes qui sont quand même petites au total, ou est-ce qu'on veut quelque chose de plus flottant, imprécis, mal fait et qui, peut-être, du coup, coûterait très cher à l'uB ?

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour corriger ce que tu dis, Louis. Je ne propose pas de moins les rémunérer, mais un fonctionnement différent à base de commissions, d'élus et pas de... « Bottom-up » plutôt que « top-down ».

Mme Grayot-Dirx.- L'expérience du précédent mandat montre qu'il y a déjà un très gros travail qui est fait en commission. Le problème, c'est que ce n'est pas un travail quotidien et le travail du VP est quasiment un travail quotidien dans le suivi des dossiers. Donc, en fait, on ne peut se passer d'aucun des deux. Il faut les deux. Il faut un travail de commission qui prépare les conseils, qui suit les dossiers, qui fait aussi un travail de lien très fort avec les composantes, etc. et il faut un travail de VP quasiment quotidien, notamment aussi pour suivre le travail des commissions.

Mme Carnet.- Stéphanie, ôte-moi d'un doute. Il y a bien des personnels administratifs pour faire ce travail de préparation des commissions, de convocation ?

Mme Grayot-Dirx.- Bien sûr, mais on travaille en duo ou en binôme évidemment.

Le Président.- Bien. Ceci étant, si chacun s'est exprimé, je vous propose qu'on adopte cette liste des fonctions. Il faut que je lise de façon précise.

Intervenante.- Il y a trois points (*suite inaudible*).

Le Président.- Donc le conseil d'administration doit approuver :

- l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit aux primes d'intérêt général au titre de l'année 2015-2016,
- le montant des primes, et
- le nombre maximum d'heures de décharge pouvant être issues de la conversion d'une prime de charges administratives.

Je crois que le montant maximum qui est proposé, c'est 128 heures, c'est ça, Stéphanie ?

Mme Grayot-Dirx.- C'est ça, oui. Ça correspond à peu près à deux tiers de service pour un enseignant-chercheur, un tiers pour un enseignant du second degré.

Le Président.- Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

24 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention

Alors, la CALECHE.

2. Procédure d'avancement local des enseignant-chercheurs : actualisation de la composition de la commission d'avancement local (CALECHE)

Mme Grayot-Dirx.- Le point suivant concerne la CALECHE. Vous avez eu, pour préparer le conseil d'administration, une note qui vous a été envoyée sur cette procédure d'avancement local des enseignants-chercheurs. C'est en fait, un rappel de ce qui s'était fait les autres années.

Le point sur lequel j'attire votre attention et qui justifie le vote de ce jour après passage en CT, c'est que la composition de la commission a été un petit peu retouchée pour tenir compte du fait que certains vice-présidents statutaires de l'uB pouvaient être potentiellement candidats à cette procédure d'avancement et, évidemment, ne pouvaient donc pas faire partie de la composition de la commission proposée. Et donc il y a un changement sur les VP statutaires qui font partie de cette CALECHE.

Donc c'est passé en CT et, en CT, nous avons eu un avis favorable rendu à l'unanimité sur la composition de cette commission d'avancement local.

M. de Mesnard.- Je voudrais faire remarquer que l'université de Bourgogne est davantage vertueuse que les CNU en la matière puisque les CNU laissent siéger les gens qui sont éventuellement candidats. C'est-à-dire que si on a un professeur de première classe et qu'on va parler des professeurs de première classe, les gens sortent peut-être à ce moment-là mais, éventuellement, ils sortent pour leur cas, voire parfois peut-être ils ne sortent pas. Nous, nous sommes quand même extrêmement vertueux puisque les gens sont exclus pour l'année alors que peut-être ils auront été élus aux CNU, ils ont été promus aux CNU et donc, tout compte fait, ils pourraient revenir. Non, ils sont exclus d'emblée dès le départ.

M. Rollin.- Dire qu'ils sont « plus vertueux », je ne suis pas tout à fait d'accord parce que la CNU, c'est des élus qui siègent. La CALECHE, ce n'est pas des élus, ils sont désignés. Il y a une différence entre désigné et élu.

M. de Mesnard.- Choisis parmi les élus.

Intervenante.- (*Intervention inaudible*)

Le Président.- Alors, ils sont doublement élus puisqu'en fait, ce sont des élus et que parmi les élus des conseils, on va élire les membres de la CALECHE. Donc vous voyez, il y a une double procédure d'élection qui garantit vraiment beaucoup d'impartialité à cette procédure qui, je dois dire, n'a pas vraiment été contestée depuis qu'on l'a mise en place.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question par rapport au document qui nous a été transmis. Je crois que c'est une question qu'ont déjà posée mes collègues en CT, Jean-Emmanuel Rollin...

M. Rollin.- *Intervention inaudible.*

Mme Cénac-Guesdon.- Sur le vocabulaire, en fait. Sur les rapporteurs. Dans le document, il est indiqué « désignation des rapporteurs ». Je crois que mes collègues ont proposé d'écrire plutôt « invitation des rapporteurs » ou « proposition des rapporteurs » pour ne pas contraindre éventuellement les personnes qui ne souhaiteraient pas être rapporteurs à l'être.

Le Président.- Effectivement, cette question-là a été posée peut-être en CT. Quand on dit « désignation », c'est évidemment « invitation ». On ne force jamais quelqu'un à rapporter. Ce n'est pas un dispositif coercitif. On ne va pas modifier les textes pour cette année, mais le système doit être compris comme tel. D'ailleurs, je crois que chaque année, il y a un certain nombre de personnes qui refusent de rapporter des dossiers. C'est une chose qui est courante, admise et qui ne pose pas de difficulté.

M. de Mesnard.- Et pour revenir à ce que disait Jean-Emmanuel Rollin. Pour être clair, avant il n'y avait pas la CALECHE et il y avait un système qui était beaucoup moins satisfaisant puisqu'on travaillait par groupe de disciplines. Il y avait un président de groupe de disciplines. Dans mon groupe, à une certaine époque, le président, qui est un homme excellent, ce n'est pas là la question, mais le président

faisait lui-même les rapports. Donc vous voyez que quand même la CALECHE est un progrès énorme parce qu'on a une commission qui travaille d'une manière indépendante.

Le Président.- Et puis qui est présidée par un prof qui est extérieur à l'uB. Donc ça, ça donne une indépendance. Et qui lui-même rapportait devant le CA restreint les premières années et maintenant devant le CAC restreint. Mais de fait, faire rapporter par un prof qui est indépendant mais qui est extérieur, ça donne une totale impartialité dans la démarche.

On propose donc d'adopter cette composition. C'est l'architecture de la composition, étant donné que la composition nominative sera proposée au CAC restreint demain ou jeudi. Je ne sais plus. Demain ou jeudi.

M. Brétilon.- J'avais juste peut-être une question. Peut-être naïve par rapport à cette commission. C'est une volonté, en fait, que ce soit exclusivement composé d'enseignants-chercheurs et que ce ne soit pas ouvert à des chercheurs des EPST ? En fait, dans « enseignant-chercheur », il y a aussi « chercheur ». C'est juste ça. Mais ça peut être un choix.

Le Président.- Non, non, non. Ce n'est pas un choix. Ça pourrait très bien être ouvert à des chercheurs.

M. de Mesnard.- Sachant que dans les CNU, siègent éventuellement des directeurs de recherche.

Le Président.- Écoute, je crois qu'on ne l'a jamais fait sur les quatre années précédentes, mais ce n'est pas dogmatique. Loin de là. Ceci étant, c'est une charge de travail qui est lourde parce que les collègues qui vont être dans la CALECHE vont avoir au moins deux ou trois jours de travail complets sur juin et juillet. Mais il n'y a pas de... Vraiment, ce n'est pas dogmatique.

Là aussi, si chacun s'est exprimé, je vous propose d'adopter cette architecture de la composition de la CALECHE pour cette année.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

30 voix pour (unanimité)

3. Grille de rémunération des professeurs invités

Mme Grayot-Dirx.- Le point suivant concerne les conditions de rémunération des professeurs des universités et maîtres de conférences invités, qui ont été soumises au CT.

Juste quelques mots sur l'historique de cette proposition. C'est une proposition, en fait, qui a été réalisée par le pôle RH, en particulier par le service du personnel enseignants, parce que jusqu'à maintenant, ces conditions de rémunération, en fait, étaient en gros complètement gérées par le pôle RH qui n'était pas très à l'aise avec cette situation et qui propose donc que soit votée dans nos conseils une grille qui permette de fixer l'indice de rémunération des profs invités, que ce soit fait d'une façon plus officielle et plus transparente, ce qui nous a semblé être une proposition tout à fait justifiée. Raison pour laquelle on a soumis ça au CT.

Le vote en CT a été de 3 pour et 7 abstentions. Sachant que, de mémoire, il y a eu une discussion notamment sur le dernier indice, l'indice majoré de 916... Non, pardon. L'indice majoré 1 115 qui est l'indice maximal.

Nous avons indiqué dans le document que cet indice pourrait être appliqué dans des cas exceptionnels pour des professeurs ou des maîtres de conférences, lauréats de distinctions scientifiques par exemple, mais ce, avec l'accord explicite du président de l'université.

Donc on a eu une discussion en CT qui explique en partie le résultat de ce vote.

Le Président.- C'est vraiment une approche nouvelle pour essayer de rationaliser, de mettre un petit peu de rigueur dans quelque chose qui, pour l'instant, n'était pas vraiment rationalisé. Il n'y a rien de réellement politique dans cette délibération qui vous est proposée et donc je vous propose qu'on l'adopte. Elle n'ouvre, je crois, pas place à beaucoup de polémique.

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai juste une question naïve sur les points... Ça doit être sur la page 1. Les deux derniers points, « rayonnement scientifique international » et « niveau d'expertise scientifique apporté à l'uB ». Quels sont les critères d'appréciation de ces invités ?

Mme Grayot-Dirx.- Ça, c'est la composante qui pourra nous apporter des éléments dans le dossier qui permettront de justifier la proposition qui sera faite par la composante de l'indice de rémunération, en fait.

Le Président.- Bien. Pas d'autres remarques ? Je vous propose qu'on adopte cette grille.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci... Pardon, une abstention ?

Intervenante.- Quatre.

Le Président.- Non, pardon. Quatre abstentions.

26 voix pour, 4 abstentions

4. Charte d'usage du système d'information par les organisations syndicales de l'uB

Mme Grayot-Dirx.- Le point suivant concerne la charte d'usage du système d'information par les organisations syndicales, qui a été également soumise au CT.

C'est une charte qui vise à faciliter la diffusion de l'information syndicale au sein de l'établissement par la mise à disposition de matériel informatique et du service numérique.

Donc c'est une charte qui est relativement courte. Elle comprend dix articles avec deux annexes.

Elle assure le respect des dispositions réglementaires qui sont prévues par deux décrets, un de 1982 et un de 2014 concernant, comme je l'indiquais, l'utilisation par les organisations syndicales du matériel informatique et du service numérique.

Cette charte prévoit en particulier les modalités de mise à disposition par l'établissement du matériel informatique, de messagerie électronique, de listes de diffusion, d'accès à Internet et au réseau numérique.

Notamment, dans cette charte, les articles 6 et 7 reprennent les engagements respectifs de l'établissement et des organisations, de même que l'information sur la responsabilité de l'utilisation du système d'information et des mesures associées en cas de non-respect de la charte.

Les annexes qui sont fournies, donc les deux annexes que j'évoquais à l'instant, permettent la demande de création et l'accès aux listes de diffusion en lien avec le PSIUN.

Et donc ce dispositif a vocation à compléter les chartes existantes qui datent, pour l'une, de 2015 et, pour l'autre, de 2007.

Il y a eu une discussion. Marie-Ange Rito était présente, elle a pu répondre à un certain nombre de questions soulevées par cette charte.

Sachant que c'était le deuxième passage en CT de cette charte. Le premier passage avait soulevé un certain nombre de questions. Il avait fallu un petit peu de temps pour expertiser et vérifier la conformité totale de la charte au dispositif réglementaire applicable. La chose ayant été vérifiée, on l'a passée au CT en question.

Nous avons eu 8 votes pour et 2 abstentions sur cette proposition de charte au comité technique.

Le Président.- Qui est plutôt une évolution positive avec une augmentation des droits et une formalisation d'un certain nombre de droits. Qui a été plutôt bien perçue, je crois. Donc je vous propose, s'il n'y a pas de questions particulières ou d'autres commentaires... Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Non, ce n'est pas une question. C'est simplement profiter du CA pour faire bien préciser que les organisations syndicales auront le droit d'utiliser une adresse autre que « u-bourgogne » puisque j'ai encore entendu, il n'y a pas longtemps... Nous, en particulier, nous sommes attachés à être sur un serveur différent de l'université de Bourgogne. Désolé si on préfère être autonome et ne pas fusionner. Mais je voudrais préciser auprès du CA qu'il y a un... Que ce soit réaffirmé au sein du CA que...

Mme Grayot-Dirx.- Oui. Nous, on a eu une discussion en CT à ce sujet. Marie-Ange Rito nous l'a assuré, je vous le redis, il n'y a pas de problème même si, comme Marie-Ange, je suis sa porte-parole, elle vous incite fortement à utiliser les adresses uB pour différentes raisons qu'elle a énumérées en CT et que je ne vais pas reprendre maintenant. Mais oui, vous avez cette liberté...

Le Président.- Il n'y a pas d'autres remarques aux questions sur cette charte ? Donc je vous propose qu'on adopte.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions.

Très bien. Je vous remercie.

26 voix pour, 2 abstentions

Donc on a terminé sur les travaux du CT du 9 mai.

• du 24 mai 2016

Modification des statuts de l'université de Bourgogne

Le Président.- Donc le point suivant de l'ordre du jour qui est également dans les travaux du CT porte sur les statuts de notre université.

En fait, c'est un point qui a été examiné à la fois en CT le 9 mai et puis en CT le 24 mai.

Je vous explique la démarche. Ce point sur l'évolution des statuts a fait l'objet d'un vote unanimement négatif le 9 mai et comme il s'agit d'un point que je considère comme important et comme les textes me permettent de le faire, j'ai convoqué une seconde fois le comité technique sur le même point d'ordre du jour et, dans ce type de situation, un second vote négatif n'empêche pas la présentation devant le conseil d'administration. Donc on est dans ce cadre-là.

Je vous explique rapidement les trois points qui sont des évolutions dans les statuts et qui sont soumis à votre approbation. Donc il y en a trois.

Il y a l'article 14 qui est l'article qui, en fait, a fait véritablement débat en comité technique. Et dans cet article 14, il est prévu, à ma demande, la possibilité qu'on augmente le nombre des vice-présidents. On a actuellement statutairement, depuis très longtemps, dans les statuts, c'était avant qu'on révisé les statuts avec la loi Fioraso, la possibilité de 12 vice-présidents et je souhaite pouvoir élargir parcimonieusement, mais élargir cette liste de vice-présidents.

On avait mis que la liste des VP pouvait aller jusqu'à 16 et donc ce « jusqu'à 16 » a suscité une opposition forte des membres du comité technique le 9 mai.

Le deuxième point est à l'article 24. À l'article 24, c'est un point qui est important et qui porte sur la présidence du conseil académique en formation restreinte. Actuellement, c'est le président de l'université qui préside le conseil académique et c'est également... Et ça, c'est un choix qu'on a fait. La loi Fioraso, en fait, ouvrait deux options : soit le président d'université est également président du conseil académique, soit le président d'université et le président du conseil académique sont deux personnes distinctes. La plupart des universités, pas toutes, mais la plupart, ont fait le choix d'avoir une unité de présidence du conseil d'administration et du conseil académique.

On a fait ce choix, nous également, dans notre université. Mais actuellement, émerge un débat dans le réseau des juristes des universités qui est quelque chose de récent puisqu'en fait, les conseils académiques en formation restreinte existent véritablement depuis qu'on est dans la vague de renouvellement des conseils d'administration après que la loi Fioraso a été votée. Émerge un débat qui dit que le président du conseil d'administration, donc le président d'université, ne peut pas présider le CAC en formation restreinte parce qu'il n'est pas lui-même élu du conseil académique. Voilà, en gros.

Ce qui veut dire que si ce débat arrive à son terme et que cette interprétation des textes est confirmée, je ne pourrai plus présider le conseil académique en formation restreinte. Donc, de façon à éviter toute situation dans laquelle le conseil académique en restreint prendrait des décisions et que ces décisions pourraient se voir invalider parce que le CAC restreint est présidé par le président, on a préféré prendre les devants, modifier les statuts, parce que ce n'était pas prévu dans les statuts qui avaient pourtant été revus un certain nombre de fois par les services juridiques du ministère. On a préféré prendre les devants et considérer que le président d'université ne peut plus présider le conseil académique en formation restreinte. Donc je l'ai présidé jusqu'ici, je le présiderai encore demain, après-demain

parce qu'il faut le temps que les délibérations prennent leur effet et puis, ensuite, je ne le présiderai plus.

Donc il faut, bien entendu, assurer une présidence du conseil académique en formation restreinte et la proposition qui a été faite, qui, elle, n'a pas vraiment suscité débat ou très peu suscité discussion en comité technique, c'est que le président du conseil académique en formation restreinte soit, bien sûr, un membre du conseil académique et que ce membre soit désigné par le président de l'université, ce qui permet de maintenir le choix qui avait été fait dans notre université qui est celui d'une relative unicité entre le président de l'université et le président du conseil académique.

Donc ce point-là a été débattu. Il n'a pas véritablement posé de difficulté au comité technique.

Et puis le troisième point, qui est vraiment un point très technique, c'est l'article 42. C'est page 17. En fait, ça consiste à dire que pour un certain nombre de personnalités des conseils centraux... Alors, je ne sais plus si ça s'applique spécifiquement au conseil d'administration ou aussi au conseil académique. On a des titulaires et des suppléants et quand les deux sont absents, la modification de l'article consiste à dire que c'est bien le titulaire qui donne une procuration et non pas le suppléant. Voilà, en gros.

Mme Manciaux.- Ça s'applique à tous les conseils.

Le Président.- Ça s'applique à tous les conseils. Merci, Hélène.

Parce que, sinon, on peut se trouver, et on s'est déjà trouvé, dans des situations où le titulaire est absent, le suppléant est absent, chacun donne une procuration et la procuration n'est pas donnée à la même personne et ça crée une situation qui est compliquée à gérer.

Donc c'est simplement la façon... Il s'agit simplement de réguler cette affaire.

Donc pour l'article 24, il n'y a pas eu de vraie difficulté. Sur cet article 42, pas vraiment de difficulté.

Donc on est revenu devant le comité technique la semaine dernière, donc le 24 mai, sur cette question de l'équipe des vice-présidents. Et donc on est revenu avec ce désaccord sur le nombre des vice-présidents.

Donc j'ai fait une proposition que je considère comme une proposition d'équilibre qui est de 13 vice-présidents parce qu'en pratique, j'ai besoin d'avoir un vice-président de plus... 12, c'est trop peu, 13... 16, je n'en ai pas forcément besoin et, en fait, le point de désaccord avec le CT, c'était que dans le contexte que Peggy indiquait tout à l'heure, dans le contexte de restriction, avoir 16 VP, ce n'est pas très bon signe. Je comprends qu'on puisse penser ça. Donc j'ai fait une proposition à 13.

Donc j'ai soumis cette proposition à 13 qui a à nouveau fait l'objet d'un vote unanimement négatif mais, comme les textes le permettent, je passe outre ce vote négatif, c'était la deuxième délibération, et je propose au conseil d'administration d'adopter cette composition du bureau qui peut aller jusqu'à 13 vice-présidents.

Voilà ce que je peux vous dire.

Tania.

Mme Carnet.- Vous me permettez d'intervenir, Monsieur le Président, puisque j'étais présente à ce CT.

Le Président.- Je vous le permets tout à fait.

Mme Carnet.- Je voulais simplement donner quelques petites précisions aux membres du conseil d'administration.

M. le Président vient de dire effectivement qu'il avait fait une proposition à 13 membres. Simplement, cette proposition, il l'a faite le jour de la réunion du CT et non pas pendant la période entre les deux réunions du comité, c'est-à-dire entre le 9 mai et le 24 mai, ce que je déplore. On aurait pu en discuter avant, Monsieur le Président. Ça aurait été, à mon sens, plus facile et vous entriez directement dans le dialogue social avec nous, c'est dommage.

Et ce qu'il a aussi oublié de vous dire, c'est que les représentants des personnels ont donc formulé, fait une proposition qui était donc de rester à 12 membres et que M. le Président a accepté de faire passer cette proposition au vote et cette proposition a obtenu l'unanimité pour. C'est tout.

Maintenant, Monsieur le Président, vous avez interprété l'article 17. Donc moi, je voulais simplement attirer l'attention du représentant de M. le Recteur et je voulais savoir et je vous pose la question, j'aimerais qu'il puisse nous éclairer dans un futur proche sur l'interprétation de cet article 17 du règlement intérieur du CT de l'université de Bourgogne.

Le Président.- Deux choses. D'abord, sur le dialogue social. Précisément, le dialogue social, il a eu lieu et il a été mené de façon approfondie puisque le comité technique, c'est typiquement, à mes yeux, le moment où doit avoir lieu ce dialogue social et où on est rentré précisément en discussion sur la proposition de 16 et vous avez fait une autre proposition. Et quel meilleur lieu que le comité technique où on a en même temps l'ensemble des organisations syndicales pour conduire ce dialogue social et où on peut le conduire de façon globale ?

Le choix que j'ai fait, c'était de mener ce débat devant le comité technique. Je trouve que c'était plutôt la bonne façon de procéder. On est rentré en discussion sur 16. Je vous ai entendus. On a terminé la discussion sur ma proposition de 13 et donc je suis bien rentré avec vous dans un dialogue social attentif.

Maintenant sur l'article 17, Tania. Je trouve que vous n'êtes pas tout à fait loyale avec moi quand même parce que vous m'avez demandé de voter sur la base de 12 en lisant l'article 17, mais en ne le lisant pas jusqu'au bout.

Mme Carnet.- Je vous ai dit « l'article 17 et notamment ».

Le Président.- Oui, oui. Enfin, bon...

Mme Carnet.- Et tout le monde a compris que c'était quand même une partie de l'article 17. Maintenant, ce n'est pas à moi, organisation syndicale... Vous avez des personnels administratifs avec vous qui vous entourent et qui vous conseillent. Donc je pense que c'était aussi peut-être à eux de vous l'indiquer.

Le Président.- C'est ce qui a été fait.

Mme Carnet.- Moi, simplement...

Mme Mathieu.- Les personnels administratifs vont quand même intervenir parce que...

Mme Carnet.- Attendez, Madame Mathieu. Je termine avec Monsieur le Président...

Mme Mathieu.- Non, mais d'accord. Là, vous avez parlé des personnels administratifs...

Mme Carnet.- Pour répondre... Pour répondre à M. le Président qui disait tout à l'heure que le débat, il a préféré le faire pendant cette séance du comité technique. Moi, je voulais quand même vous interpeller aussi sur le fait que la circulaire concernant les débats du comité technique précise quand même que le délai entre les deux réunions du comité technique offre un temps que l'administration doit chercher à mettre à profit pour une concertation supplémentaire avec les représentants des personnels, et ça, vous ne l'avez pas fait. Vous l'avez fait au moment du CT. Ça, c'est sûr. On a discuté, vous avez discuté, effectivement, et vous nous avez fait une seconde proposition, effectivement.

Le Président.- Donc le dialogue social a bien eu lieu.

Pour ce qui concerne l'article 17, le désaccord que nous avons, Tania et moi, c'est que si on lit la première moitié de l'article 17, il est dit en gros, en substance, que tous les membres du comité technique peuvent formuler une proposition de délibération. Tania me faisant cette remarque, je dis : « Écoutez, dans ce cas-là, si c'est le texte, j'accepte et je sou mets votre proposition au débat ».

Mais ce qui n'était pas dit, c'est qu'il y a une deuxième phrase qui dit que la question qui est soumise au vote... Bien sûr, tout le monde peut faire une proposition, mais *in fine* la question soumise au vote est celle qui est acceptée par le président.

On a un petit désaccord sur cette interprétation. En tout cas, *in fine* on est bien d'accord, quand on lit le texte jusqu'au bout, la question qui doit être soumise au vote est bien la question qui est acceptée par le président. Et la question qui est acceptée par le Président, c'est une proposition à 13.

Mme Mathieu.- Et je signale que ça a été dit de suite en CT, et c'est non seulement dans le règlement intérieur, à titre d'information auprès du Rectorat, mais c'est aussi dans la circulaire elle-même. Donc étant donné que ça reposait sur quelque chose qui ne souscrivait pas à la réglementation, de toute façon, le vote, là, n'a aucune existence.

Le Président.- Monsieur Rollin.

Mme Carnet.- Non, c'est la question qui est soumise au vote qui doit être acceptée par M. le Président. On est tout à fait d'accord, Monsieur le Président. Simplement, cette question, elle a été votée.

Le Président.- Oui, d'accord...

Mme Carnet.- C'est tout. Donc j'attire l'attention du représentant du Recteur pour m'éclairer justement sur cette disposition de l'article 17.

Le Président.- Tania, vous m'auriez lu l'article 17, et je vous ai fait pleine confiance parce que j'ai...

Mme Carnet.- Monsieur Bonnin, quand j'ai lu l'article 17, je vous ai demandé, je vous ai dit : « Je vous lis l'article 17 et notamment », je vous cite, « sur tout point à l'ordre du jour » et j'ai terminé.

Le Président.- Là, c'est un peu jésuite, le « notamment ». Excusez-moi, mais c'est un petit peu jésuite. Vous auriez lu l'article jusqu'au bout, on aurait tous bien compris que la proposition soumise au vote est la proposition qui est retenue par le président.

M. de Mesnard.- M. Marlot voudrait...

Le Président.- M. Rollin déjà et puis ensuite M. Marlot...
Monsieur Marlot.

M. Marlot.- Simplement pour vous signaler que je n'ai pas les documents sur moi, donc je ne peux pas vous donner une interprétation et puis ce serait un petit peu trop rapide. Néanmoins, on fera une étude de la question, il n'y a pas de souci et puis on gèrera la question en bonne intelligence avec l'université comme on le fait.

Le Président.- Merci. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Moi, je vais intervenir pour vous dire que lors de ce CT, la question qui est en fond quand même est le dialogue social. Vous dites qu'il a été bien géré. Non, il n'a pas été géré du tout. Cette situation, ce n'est pas la première fois qu'elle se retrouve. Elle s'est retrouvée au cours du mandat précédent sur deux points stratégiques qui sont la réorganisation des services et la COMUE, où on s'est retrouvé exactement dans la même situation. Finalement, vous utilisez ce que j'appelle « le 49.3 de la Constitution », mais qui est le règlement intérieur.

Et donc j'attire l'attention sur ce que j'ai redit en comité technique et dont on a rediscuté au moins à notre niveau, c'est que nous, organisation SNASUB, on va remettre grandement en cause la décision que vous avez prise de passer outre les propositions et la manière de gérer cette situation, nos participations dans les différentes instances de dialogue social. Et je rappelle quand même qu'au CHSCT et au comité technique, le SNASUB représente 50 % des sièges. Et, malheureusement, pour nous, tout dialogue social est maintenant terminé et la seule instance où on pourra s'exprimer véritablement sera, ici, au conseil d'administration.

On réfléchit quand même à notre participation dans les éventuelles instances, je dirais dans les autres instances de l'université.

On avait signalé auprès de Mme Grayot-Dirx, la nouvelle Vice-Présidente aux Ressources humaines, que le dialogue social, le dialogue avec la gouvernance était très ténu. Là, il vient de disparaître. Il vient d'être enterré. Nous le regrettons.

Je sais que d'autres organisations syndicales nous en ont fait part depuis ce comité technique. Donc je tiens à attirer l'attention des administrateurs sur le fait que pour nous, il y a une rupture complète de confiance, mais surtout de dialogue avec la gouvernance de l'université.

Le Président.- Je trouve que votre appréciation est excessive parce qu'au bout du compte, avoir utilisé jusqu'ici à deux reprises seulement cette possibilité qui

est de poursuivre malgré un vote, une délibération doublement négative et de l'avoir fait deux fois en quatre ans, je trouve que finalement, ce n'est pas tant que ça.

Et, par ailleurs, sur le point spécifique qui nous intéresse, là, cet après-midi, sur cette question, encore une fois, vous voyez qu'on est rentré dans la discussion avec une proposition qui était de 16 vice-présidents. La proposition que vous avez tous faite était une proposition de 12. On termine à 13. Donc, encore une fois, on a tous fait un petit bout de chemin les uns vers les autres. La proposition finale, elle est arithmétiquement plus proche de la vôtre. Donc je pense qu'il y a au contraire...

Vous seriez fondés à me faire un reproche si j'étais resté arcabouté sur 16. Au bout du compte, la proposition finale, elle est finalement plus proche de celle que vous faite que de celle qui avait été faite initialement. Je pense qu'au contraire, je vous ai bien entendus et j'ai, autant que possible, tenu compte de ce que vous disiez. Si je n'en avais pas tenu compte, je serais resté à 16. Je me serais arcabouté sur 16. C'est précisément parce que je tiens le plus grand compte de ce que vous dites et que je vous écoute que j'ai fait évoluer cette proposition et puis, en même temps, on doit aussi tenir compte de ce qu'est mon appréciation et de ce que j'exprime comme besoin.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai des remarques et plusieurs questions sur l'ensemble du document des statuts. Sur le premier article en discussion, je pense que je me suis déjà exprimée tout à l'heure, je ne vais pas revenir dessus...

De ce fait, la seconde proposition de nommer le président du CAC, j'ai une question sur ce point. Pourquoi ne pas écrire dans les statuts qu'il doit être élu par le CAC plutôt que nommé par le président ?

Et, de fait, si en plus il est nommé, pourquoi est-il nécessaire d'indiquer qu'il doit être de rang A ? Il y a des universités qui sont présidées par des rangs B. Je ne vois pas la nécessité d'instaurer dans les statuts que ça doit être un personnel de rang A. D'autant plus s'il est nommé.

J'en viens donc à deux autres questions qui ne sont pas des points de discussion sur les statuts aujourd'hui, mais des questions de discussion pour plus tard.

Pourquoi ne pas féminiser les statuts de l'uB et proposer une formulation épïcène, par exemple en utilisant des noms de fonction comme « direction », « présidence », « Rectorat » plutôt que « président » ?

Donc le langage doit refléter les mutations de la société. Il me semble que la langue ne représente pas seulement la réalité, mais elle doit également contribuer, à un niveau culturel et symbolique, à matérialiser la réalité.

Elle influence nos perceptions et nos représentations et si les femmes ne sont pas visibles dans le langage, cela génère la naissance d'une prédominance masculine dans les pensées du ... *(suite inaudible)*.

L'utilisation d'un langage non sexiste abolit cette discrimination à l'égard des femmes.

Enfin, j'ai une dernière suggestion sur la répartition des sièges. Il me semble qu'il serait opportun d'ajouter une phrase, si c'est juridiquement possible, indiquant que dans les collèges où on demande une double alternance, aussi bien de genre et de secteur, on puisse faire des alternances de type A/B – B/A afin de ne pas affecter un genre et un secteur et fermer la possibilité à toutes les femmes d'un certain secteur ou à tous les hommes d'un certain secteur de pouvoir figurer sur une liste.

Le Président.- Bien. Alors, plusieurs points. Pourquoi nommé et pas élu ? C'est ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, c'est qu'on a fait le choix, dans cette université, que le président du conseil académique soit le président du conseil d'administration, le président de l'université, parce que ça donne une vision homogène de la gouvernance.

Et donc, d'une certaine façon, si juridiquement le président du conseil d'administration, le président de l'université ne peut pas personnellement présider le conseil académique en formation restreinte, l'idée qu'il le nomme, c'est d'établir, de maintenir ce lien entre le président de l'université et la présidence du conseil académique en formation restreinte.

Donc c'est quelque chose qui est vraiment cohérent avec le choix qu'on a fait au moment où on a... On aurait pu faire un autre choix, mais le choix qu'on a fait est que la même personne préside le conseil d'administration et le CAC. Ça, c'est le premier élément.

Sur l'histoire du rang A/rang B, vous avez tout à fait raison, mais on est ici sur la présidence du CAC en formation restreinte. Si le président du CAC en formation restreinte est un enseignant de rang B, ça posera des problèmes pour la présidence du CAC restreint quand il devra traiter les questions qui sont relatives aux professeurs.

M. de Mesnard.- Il nous en faudra un deuxième.

Le Président.- C'est la raison pour laquelle cette décision...

Mme Cénac-Guesdon.- Ça arrive dans certaines universités. Le président peut rester, simplement il ne vote pas.

Le Président.- Oui, mais enfin, ce n'est pas non plus une situation idéale.

Et puis les deux autres points dont vous avez parlé sont des points qui ont bien du sens. La question de comment on formule la féminisation et puis la question de la double alternance, on en a parlé. On a convenu qu'il n'y avait pas d'urgence à le faire parce que, de toute façon, la question maintenant ne se posait pas avant les prochaines élections en conseils centraux, mais on en a parlé en comité technique et on a convenu que la prochaine fois qu'on rediscuterait, qu'on retravaillerait sur les statuts, on ferait évoluer cette chose.

Sur la question de la formulation de la féminisation, ça ne pose pas de problème. Sur la question de la double alternance, c'est plus compliqué parce que si j'ai bien compris et si je me souviens bien des débats, de toute façon, il y aura toujours des artefacts, il y aura toujours des effets secondaires. C'est-à-dire que si on... On n'a pas de façon de supprimer cette double alternance sans créer d'autres disparités que je n'ai plus en tête, mais ce n'est pas simple. Mais on a convenu qu'on laissait cette question ouverte pour la prochaine révision des statuts. On est bien d'accord là-dessus.

D'autres questions sur ces statuts ? Sébastien.

M. Chevalier.- Une question sur le fameux article qui fait débat. Du coup, moi, je ne comprends pas de combien a-t-on besoin véritablement, pour l'université, de modifier le nombre de vice-présidents. Si la proposition initiale était de 16, j' imagine qu'il y avait une réflexion qui avait du sens derrière. Du coup, je ne

comprends pas. Soit c'est 16 et là tu n'acceptes pas la contre-proposition. Soit c'est 12 et on reste là... Je ne vois pas l'intermédiaire à 13.

Le Président.- Tu vois que justement, ce qui avait été indiqué, c'est « jusqu'à 16 ». Ce n'était pas « 16 ». C'était « jusqu'à » parce que c'était aussi l'idée de permettre de faire évoluer les choses dans les années qui viennent sans avoir à revoir les statuts. La réalité du besoin est 13, mais de façon à anticiper les évolutions, et ce n'était pas 16 précisément, c'était « jusqu'à ». C'est ça, la réponse à ta question. Et donc la réalité du besoin est de 13.

M. Chevalier.- D'accord. Merci pour cette réponse claire et puis, effectivement, un petit commentaire sur les débats ou l'absence de débat qui a eu lieu entre les deux CT. N'étant pas présent au CT, je ne peux pas savoir ce qui s'est passé. Je suis quand même troublé sur les remarques qui ont été faites et par le fait que tu reconnais que, finalement, utiliser deux fois, comme le disait M. Rollin, ce mode de 49.3... En fait, c'est la troisième fois. C'est presque trois fois de trop, j'allais dire, puisque le CT est fait pour qu'on ait cette discussion en amont du conseil et je trouve regrettable la décision des collègues de ne plus, du coup, contribuer au CT et à cet échange et à ce dialogue social.

Le Président.- Oui, mais tu vois, je pense que précisément, le dialogue social a eu lieu puisqu'on est parti de 16 et on a terminé à 13. C'est précisément que le dialogue social a eu lieu. Il a été tout à fait approfondi, tout à fait constructif et, je trouve, respectueux des points de vue des uns et des autres.

Maintenant, on peut avoir des désaccords, et c'est quelque chose qui est bien normal, et, en même temps, je pense qu'utiliser cette possibilité que les textes donnent, cette sorte de 49.3, c'est dans les textes, je ne pense pas que ce soit une négation du dialogue social.

Ceci étant, est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres questions sur cette question des statuts ? Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ?

Donc je soumetts à votre approbation cette évolution des statuts avec la formulation qui est : « le bureau comprend 13 membres »... ou « jusqu'à 13 membres ». Je crois que c'est ce qu'on a dit. « Jusqu'à 13 membres élus par le conseil d'administration sur proposition du président ».

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Vous comptez, Annie.

Des abstentions ? Une abstention.

Merci beaucoup.

21 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention

Je pense qu'on a terminé ce point qui est relatif aux travaux du comité technique et qu'on doit reprendre la désignation d'un représentant du conseil d'administration au jury du prix en enseignement.

Je te laisse intervenir, Louis.

V) Élection d'un représentant du Conseil d'Administration pour participer au jury « prix en enseignement »

M. de Mesnard.- On ne va pas reprendre toute la discussion sur le prix en enseignement, mais vous vous souvenez qu'il nous manquait un représentant du conseil d'administration puisque le texte prévoit qu'il y a deux membres du CA, élus par le CA sur candidature, dont un membre au moins appartenant au collège A ou B.

Comme Stéphanie Grayot-Dirx a déjà été élue, il nous manque clairement un autre membre qui peut être des collèges A ou B ou BIATSS.

Donc est-ce qu'il y a des candidatures pour participer au jury du prix en enseignement parmi les membres du conseil d'administration ?

Je vois une candidature. Donc Laurent Brachais.

Apparemment, il n'y a pas d'autre candidature.

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ?

Donc je vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Donc je laisse compter.

Mme Manciaux.- Vous pouvez lever la main, s'il vous plaît ?

M. de Mesnard.- C'est « qui ne prend pas part au vote ? ».

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

22 voix pour, 8 non-participations au vote

Donc Laurent tu devras siéger. Toutes mes félicitations.

Le Président.- Merci. On passe donc au rapport de la CFVU du 11 mai et donc je vais appeler Jean-Jacques pour venir nous en faire la présentation.

La CFVU s'est bien passée, d'ailleurs.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 11 mai 2016

1. Travaux de la Commission de la Pédagogie des 29 avril et 2 mai 2016 :

- Équipements pédagogiques 2016

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous. Donc, comme vous le voyez, beaucoup de travail au sein de la CFVU. D'abord, avec deux commissions de la pédagogie qui ont préparé le terrain. Une le 29 avril qui avait un certain nombre de dossiers à traiter et tout particulièrement celui de l'accréditation de l'offre de formation pour 2017-2021, puis celle du 2 mai où nous avons pour principal dossier celui des équipements pédagogiques. Ensuite, forts de ces travaux des commissions pédagogiques du 29 avril et du 2 mai, nous avons donc présenté les dossiers soumis en commission le 11 mai.

Je dois vous dire qu'il y a un certain nombre de sujets. J'en ai retenu... De toute façon, ils étaient inscrits, je les respecte, à l'ordre du jour. Avec des dossiers contenus, des dossiers techniques, des dossiers à valeur plus procédurale. Donc il

nous faut évidemment aborder toutes ces questions-là même si, je l'avoue, on a toujours une préférence pour ce qui relève plus du contenu et du sens que l'on veut donner à l'action, j'espère pouvoir m'inscrire dans cette dynamique-là, que des questions quelquefois purement procédurales, mais qui sont extrêmement importantes pour le bon fonctionnement, évidemment, de la CFVU et de tout ce qui concerne le périmètre formation et vie universitaire à l'université de Bourgogne.

Donc le premier point. Je vais essayer de... Je crois que j'ai une demi-heure. Donc il ne faut pas traîner, je pense, pour aborder ces huit points.

Le premier, important, concerne les équipements pédagogiques, dossier préparé par Grégory Wegmann. Comme tous les dossiers traités aussi ensuite, il y a toujours un porteur de dossier qui ensuite le soumet à l'ensemble de l'équipe puisque, vous le savez, on travaille en bonne intelligence entre tous les VP et, évidemment, tous les services administratifs sur ces questions. J'ai déjà soumis à plusieurs reprises, Dieu sait si on est bien encadré à ce niveau-là et c'est tout à fait appréciable.

Je rappelle quand même les éléments de contexte. On avait une enveloppe de 800 000 euros, donc à peu près stable par rapport à l'an dernier.

Un cofinancement Région/Université.

Des critères d'éligibilité qui ont été rappelés : une forte implication pédagogique directe, en lien avec les grandes orientations du contrat, qui concerne peut-être une sensibilité à l'innovation, bien évidemment, mais aussi à la pluridisciplinarité, à la recherche de projets inter-composantes.

Et puis, évidemment, comme l'an dernier, vous allez voir, une part importante « renouvellements ».

Je vais vous faire grâce, je pense que vous avez reçu le document. Il y a sept pages. Vous savez que c'est toujours illisible. C'est trop byzantin il faut aller dans le petit détail, on n'y arrivera pas. Donc j'ai préféré aller directement.

Alors, évidemment, ces éléments ont été vus, ont été discutés en commission à deux reprises et donc vous voyez qu'on retrouve effectivement ces reports de masses que j'indiquais. C'est-à-dire qu'on a évidemment une rubrique extrêmement importante qui est dédiée au renouvellement des équipements obsolètes et donc, la réflexion, c'est toujours de voir si ce n'est pas un renouvellement qui est purement, on va dire, fonctionnel, mais si, à la faveur d'un renouvellement d'équipement, on n'a pas la volonté de dire qu'il va s'inscrire peut-être dans une dynamique plus forte, avec un projet pédagogique. C'est-à-dire ne pas changer le vidéoprojecteur pour le vidéoprojecteur, mais essayer de voir finalement s'il y a une possibilité de mutualiser, de l'inscrire dans des projets pédagogiques prioritaires même si, quelquefois, il ne faut pas le cacher, c'est simplement remplacer du matériel qui a vieilli, qui est obsolète, qui ne fonctionne plus et qui crée tout simplement des problèmes pédagogiques pour les gens qui n'arrivent plus à bosser correctement.

Donc je vous ai redonné un peu la distribution et les équilibres... Enfin, les équilibres... Justement pas équilibres, puisqu'il y a beaucoup d'hétérogénéité entre la répartition qui est faite, mais on voit qu'une fois de plus les équipements obsolètes mangent une bonne part de l'enveloppe puisqu'on est toujours à près de 70 %, 72 % l'an dernier, 65 % à N+2.

Il y a une part quand même consistante au titre de l'innovation pédagogique à hauteur de 23 % et ensuite une distribution qui, évidemment, ne satisfait véritablement personne. On souhaiterait évidemment accorder plus de crédits encore

aux propositions qui sont faites, mais ce n'est pas toujours possible en raison même de cette enveloppe qu'il faut respecter.

Cela dit, il y a des discussions. Si on doit se donner encore une marge de manœuvre, je dois vous dire qu'on va faire des équipements groupés de plusieurs centaines d'appareils et d'équipements, quelquefois au titre des équipements numériques, et qu'ici, on va peut-être récupérer une petite marge de manœuvre sur, évidemment, les achats groupés que nous allons opérer.

Donc là, l'intention, c'est ensuite de rediscuter bien évidemment en commission de la pédagogie (je suis très content qu'on puisse maintenir ces commissions de la pédagogie qui sont vraiment un lieu d'échanges et de discussions, c'est important pour nous) et de voir si précisément on retrouve un petit peu cette marge de manœuvre. Qui ne sera pas gigantesque, mais si on récupère par exemple 20 ou 25 000 euros, peut-être qu'on pourra voir dans les arbitrages ce qui nous paraît prioritaire, précisément à la faveur des échanges et discussions qui sont faits, mais aussi, on va dire, à partir des propositions faites par les VP, notamment par Grégory Wegmann qui est en charge prioritairement de ce dossier. Du pilotage de ce dossier.

Voilà les arbitrages qui ont été faits et le vote qui a été fait. Alors, j'avais mis... Voilà, favorable, on le voit ici. Le vote a été favorable sur l'ensemble de la CFVU moins 2 abstentions.

Je ne sais pas en termes de procédure...

Le Président.- Peggy, tu veux intervenir ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une question. Quelle était la raison des deux abstentions ? Il y a eu un commentaire de la part des deux personnes qui se sont abstenues sur...

M. Boutaud.- Non, c'était peut-être la difficulté d'apprécier, effectivement. On a envoyé les tableaux, mais c'est vrai que c'est quand même un peu hermétique d'une certaine manière de se dire... C'était simplement un vote d'abstention par rapport à une certaine distance, si ma mémoire est bonne, de comprendre tous les ressorts de tous ces dossiers et les arbitrages et les priorités à donner, en disant qu'il y a un tel degré de technicité finalement que, bon, on ne va... Mais ce n'était pas une volonté de refus, d'opposition à ce classement qui a été fait.

Je ne sais pas si on vote.

Le Président.- Oui, tous les points, on les vote. Et donc s'il n'y a pas de question particulière... L'idée c'est qu'en fait, on les vote de principe de façon à ne pas priver la CFVU de son rôle. En fait, on confirme le vote de la CFVU sauf s'il y avait des difficultés. En général, il n'y a pas de difficulté et les votes en CFVU sont obtenus assez largement.

S'il n'y a pas de question particulière ou d'opposition particulière, je vous propose qu'on confirme en conseil d'administration ce vote de la CFVU en émettant un avis positif sur la répartition des équipements pédagogiques.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

- Accréditation de l'offre de formation 2017-2021

M. Boutaud.- Autre gros dossier évidemment qui concerne l'accréditation. Je vous donne les chiffres qui montrent une évolution. Alors, je vous rassure, on pourrait se dire « attention ». En mentions, par exemple, de masters, on passe de 30 en 2012 à 50 en 2017 ; on passe, en licences professionnelles, de 31 à 45 ; et on pourrait être un peu effaré en disant « jamais on ne pourra satisfaire des critères de soutenabilité dans ces conditions-là ».

Or, il y a une chose qui est importante, c'est qu'effectivement, moi, je tiens à vous donner ces chiffres parce qu'ils sont le signe d'une dynamique. On sent vraiment que tous les enseignants, enseignants-chercheurs se sont appropriés ces questions pour créer de nouveaux espaces. Parce que ça, c'est important, il ne faut pas dupliquer à l'identique l'espace de formation. Il faut garder une capacité d'innovation, une capacité de créativité, d'inventer des choses. J'ai envie de dire aussi de prendre des risques par rapport à... Des risques qui sont mesurés puisque, évidemment, tous ces projets ont été visés par les instances compétentes, les composantes et les conseils qui étaient concernés.

Donc déjà, c'est un critère d'initiative, de créativité et, en même temps, si on arrive ensuite à tenir cette offre, on le verra, d'une certaine manière, c'est aussi parce qu'il y a eu de grands efforts des enseignants et des enseignants-chercheurs pour mutualiser aussi, trouver des pistes collaboratives qui sont de plus en plus fortes.

Pour moi, c'est aussi... Alors, évidemment, il y a des contraintes, on ne va pas le nier, qui pèsent sur nous tous mais, en même temps, on voit qu'il y a des recherches de solutions, des recherches d'innovations et donc c'est dans ce contexte-là que je voulais montrer le caractère indicatif de ces chiffres au-delà de l'aspect purement quantitatif. Il n'y aurait pas lieu de se féliciter de multiplier comme ça les choses.

On a évidemment un calendrier qui est assez serré. Encore aujourd'hui j'ai reçu avec l'équipe, et on reçoit régulièrement sur notre ligne accréditations, je regarde les VP délégués, tous les jours on en reçoit. On reçoit encore aujourd'hui des demandes de modification des fiches AOF en disant « oh là là, mais en faisant d'autres fiches, je me suis aperçu » voire, en retravaillant sur la soutenabilité, je m'aperçois qu'il y a des chiffres qui ont été corrigés en route. On ne prend plus en compte évidemment. À un moment donné, il faut stabiliser parce qu'aussi Aline Fulon et les services administratifs de dire « on n'en peut plus ». Si c'est un travail à géométrie variable qui est toujours repoussé *sine die*, on n'y arrivera pas. Donc on a décidé. Je vous rassure, ce n'est pas une décision autoritaire. C'est de dire tout simplement, à un moment donné, il faut stabiliser l'offre.

Et puis dans le cadre de la soutenabilité, on verra un petit peu les évolutions qui ont été faites à la marge par rapport à ces critères-là, mais on ne touche plus aujourd'hui aux fiches AOF, sinon on n'y arrivera pas.

Il y a un cas un peu spécifique pour l'ESPE qui doit évidemment retravailler toutes ces questions-là. On a une bonne nouvelle pour elle, on en discutera, qui va bénéficier, je pense, du ministère d'une petite marge de manœuvre pour rendre ses dossiers. On en reparlera très bientôt.

Donc le calendrier... Donc les fiches. À la fin de la semaine, on attend toutes les fiches RNCP et les fiches ADD de descriptif du diplôme. Là encore, c'est un peu délicat parce que quelquefois elles sont un peu... Très globalement, elles sont bien faites. On va avoir une marge réduite pour faire des retours quand les fiches nous

arrivent aujourd'hui ou vont arriver encore demain et qu'elles sont quelquefois un peu exsangues voire un peu incomplètes, assez peu renseignées. Donc ce qu'on fait, on repère celles qui sont les plus exsangues en disant « là, ça ne passera jamais de toute façon, et vous rendez un mauvais service parce que dans l'inscription aussi dans les répertoires nationaux, ça va poser des difficultés d'identification ». Donc on repère.

Quand ce sont des petites marges d'incomplétude qui sont secondaires, on laisse tomber et puis on souligne évidemment, on alerte en disant « on espère que vous pourrez corriger », mais on a une démarche assez pragmatique à ce niveau-là. On n'essaie pas de... Et puis ensuite, advienne que pourra. On verra en fonction de la réaction du ministère. Mais je tiens une fois encore à souligner très globalement, la responsabilité des collègues qui là-dessus, on sait que c'est fait parmi des milliers de tâches et que ça se rajoute et ça se sur-rajoute. Quelquefois, c'est compliqué de comprendre que, par exemple, la fiche ADD se fait au niveau du parcours, que la fiche RNCP se fait au niveau de la mention. Il y a toute, évidemment là encore, une gymnastique mentale à opérer mais, dans l'ensemble, les choses fonctionnent bien.

Donc le 15 juin, discussion et vote de la CFVU parce qu'il faut ensuite qu'on reprenne tout l'ensemble, qu'on reconsidère, et on a une barrière qui est très simple, c'est que le logiciel, l'interface, il est fermé à la mi-juillet. Donc débrouillez-vous. Aide-toi et le ciel t'aidera. Donc on a cette contrainte.

Alors, on est dans le timing. Pour l'instant, évidemment, on est dans le timing, mais c'est vrai que tout le monde vit un petit peu avec cette épée de Damoclès et cette pression. J'en parlais encore tout à l'heure à Aline Fulon, elle est assez optimiste sur la faisabilité des choses. Et s'il y a des petits correctifs, on a encore aussi au tout début juillet des toutes petites marges de manœuvre pour faire ces corrections à la marge que j'évoquais.

Donc voilà comment on travaille avec toute l'équipe. On a nos fichiers qui sont des fichiers partagés. On regarde un peu l'ensemble des fiches et on fait remonter si on a des interrogations, des inquiétudes. On le transmet à Aline et Aline alerte les services concernés. Et ça se passe à peu près bien comme ça pour l'instant.

Donc c'est très clair pour nous, ce champ de visibilité sur... Tout est bien organisé. On n'est pas perdu dans les fiches. C'était un peu ma crainte en étant à la commission CFVU au début, en disant... C'est un peu labyrinthique. Il y a énormément de choses, mais on arrive évidemment à s'y retrouver et il faut de l'organisation pour y arriver. Donc difficile évidemment, ici, de reprendre ces fiches une par une.

Elles sont visées par l'équipe, par les VP. Elles sont visées par les services. On en a présenté quelques-unes à titre emblématique dans les commissions de la pédagogie, ensuite CFVU... Donc comptez sur nous pour alerter les collègues et ne pas les accabler, mais les alerter sur une difficulté qu'il y aurait et du risque qui est pris quelquefois à trop peu renseigner une fiche, mais là encore cela concerne des pourcentages véritablement réduits par rapport à l'ensemble de l'offre.

Il me semble que les collègues sont arrivés, à force d'évaluer, d'être évalués, de faire des choses, à une certaine maturité. Ça, on peut dire que depuis ces dernières années, je pense que tout ce qui concerne la gestion et l'ingénierie de la formation, chacun est devenu un peu technicien de cette ingénierie de la formation. Toutes choses égales, par ailleurs, puisqu'on n'entend pas rivaliser avec les services administratifs.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Sébastien Chevalier.

M. Chevalier.- Oui, merci. Trois petites questions ou remarques. Je suis étonné de la forte augmentation du nombre de parcours. Pour les mentions, on peut le justifier, j'imagine, en partie par la nomenclature nouvelle imposée par le ministère, ce qui peut expliquer que d'une mention, on en fasse désormais deux...

M. de Mesnard.- Deux ou trois.

M. Chevalier.- Par contre, sur le nombre de parcours, je n'ai pas trouvé d'explication. Est-ce que tu peux nous aider, Jean-Jacques ? C'est la première question.

La deuxième. Combien de parcours et de mentions co-accrédités notamment avec la Franche-Comté ?

La troisième, je crois que c'est une remarque que j'avais faite à la première commission de la pédagogie. À la lecture des fiches AOF, il semble que le volume horaire soit parfois conséquent. Je me rappelle d'une note envoyée par le Président en avril 2015 qui donnait des consignes assez précises sur le nombre d'heures en licence et en master. Du coup, la question que je me pose toujours c'est à quel moment on arbitre et on dit « non, votre master, il ne passe pas parce qu'il est trop volumineux » ou « faites nous la preuve, via des mutualisations, qu'il ne sera pas aussi volumineux ou que même s'il est volumineux, il ne coûte pas si cher ». À ce stade où les équipes sont, au-delà des fiches AOF parce que les équipes ont... Certes, ces fiches sont succinctes, tu l'as dit, mais elles ont commencé à travailler sur les maquettes et donc sur la co-organisation pédagogique pour la rentrée 2017.

Voilà pour ces trois questions dans l'ordre que tu veux.

M. Boutaud.- Oui, oui. Je vais les prendre dans l'ordre dans la mesure de mes moyens.

L'augmentation des parcours, je pense qu'on peut l'expliquer de plusieurs façons. Ensuite, je vais me tourner aussi vers mes collègues pour voir si eux ont des éléments d'appréciation sur ces questions-là.

C'est lié, d'abord, moi, je pense aussi, je l'évoquais d'ailleurs, à une forme de maturité. Je pense que dans les premières maquettes qui ont été faites, c'était un peu dévolu à certains. On disait « toi, tu t'occupes de monter une mention » et il y a eu un travail d'information beaucoup plus consistant aujourd'hui pour sensibiliser tous les collègues, ça, on peut le dire, par des effets internes à l'université et puis des effets aussi externes au niveau, on va dire, de l'information au niveau national, de la sensibilisation qui est faite par le ministère.

Donc je crois qu'il y a déjà un effet de sensibilisation qui est plus fort sur les collègues et ils ont vu peut-être aussi un intérêt, il ne faut pas le cacher, il y a un intérêt stratégique quelquefois à se dire... Si on reste un peu secondarisé, par exemple, au sein d'une mention où on est un petit peu ombrelle avec cette mention ombrelle, mais on n'existe pas véritablement, avec une spécificité, on a vu des collègues se dire qu'il y a peut-être un enjeu stratégique de mieux exister, d'être plus visible par rapport à l'offre de formation. Donc c'est vrai que le bon côté, c'est que ça a libéré de l'initiative comme je le disais. Et ça, c'est important que la pédagogie et la formation soient un domaine vivant et créatif. En même temps, inévitablement, tu as

raison évidemment de pointer ce problème, ça va poser peut-être à terme une question de soutenabilité sur certains aspects.

On a voulu, dans un premier temps, laisser aussi la souveraineté aux composantes dans leur capacité à voir la pertinence des projets qui remontent, leur maturité aussi à voter en leur âme et conscience ce qui leur paraît pertinent ou pas pertinent, tu vois. Donc on est un peu dans cette logique où il y a un mélange de créativité. Si j'étais mauvaise langue, je dirais d'opportunisme quelquefois stratégique de se dire : on a été un petit peu minoré et, en même temps, on voudrait exister. Ça peut être stratégique dans la mesure où on peut sentir qu'évidemment, c'est un moyen aussi défensif de faire exister, de bétonner ou, au moins, de visibiliser un espace. Donc je le mets sur l'aspect stratégique plus que sur l'aspect opportuniste, mais évidemment les deux logiques doivent évidemment se confondre.

M. de Mesnard.- Et puis il ne faut pas oublier que c'est une accréditation. Ce n'est pas une ouverture effective du parcours.

M. Boutaud.- Oui. Alors, ça, on l'a rappelé très nettement aussi aux directeurs de composante. On l'a rappelé évidemment en commission de la pédagogie. Donc ça, c'est sur le premier point.

Frédéric, je te vois piaffer d'impatience.

M. Debeaufort.- Je peux amener un ou deux éléments. Je ne suis pas sûr d'avoir gardé à l'esprit toutes les questions que tu as posées mais...

M. Boutaud.- Je les ai.

M. Debeaufort.- ...sur l'inflation des parcours, souvent au sein d'une mention ou d'une spécialité, on peut avoir une ou deux options qui sont devenues des parcours et plus des options. Donc ça, ça peut expliquer en partie. Il y a un petit peu d'inflation aussi dans les demandes de création *ex nihilo* de nouveaux parcours.

Il ne faut pas oublier que dans la demande initiale, et ça, je l'avais répété plusieurs fois avant, on est dans une logique où si on veut pouvoir ouvrir une formation, il faut qu'on soit accrédité et que le ministère nous a très clairement fait comprendre qu'entre 2017 et 2022, il n'y aura plus d'ouverture... enfin, de nouvelle accréditation. Ou alors vraiment très à la marge. Mais a priori c'est ce qui est déjà le cas depuis deux ans, on n'aura pas la possibilité d'ouvrir ou de demander des nouvelles mentions à l'accréditation. Donc je pense qu'il valait mieux avoir une logique de demander plus là où on peut prouver qu'on a des compétences, des ressources ou pas, mais au moins les compétences. Les besoins aussi. Répondre aux attentes des fois de certaines filières, de certaines branches professionnelles qui ont des besoins de formation. De proposer des formations, d'être accrédité (on va croiser les doigts pour que ce soit le cas) et qu'ensuite, on fasse des choix, est-ce qu'on a les moyens ou pas.

Il vaut mieux qu'on ait une palette large et puis qu'après, on fasse des choix stratégiques dans ce qu'on ouvre ou qu'on n'ouvre pas en fonction des moyens plutôt que de se dire « non, je me limite d'entrée sur un nombre de mentions et un nombre de parcours parce que je n'aurai pas les moyens de tout ouvrir » mais qu'à terme, ou dans deux ans, on se dise « oui, celui-là, j'aurais peut-être mieux fait de ne pas l'ouvrir et j'aurais dû demander ça » et qu'on n'ait pas cette possibilité. Ça, c'est le premier élément.

Sur ce qu'on ouvre ou ce qu'on n'ouvre pas, c'est clair que c'est lié à la soutenabilité en ressources humaines, mais aussi en moyens pour faire tourner les formations. On est dedans dans les DOM parce que pour les DOM, on est en train de faire le point avec toutes les composantes. On a fini à 1 heures 20 la dernière composante. Donc on a listé tous les besoins en heures par rapport à l'offre qui est déposée ou qui sera déposée.

Il est clair que sur certaines composantes, il y a une très très grosse inflation. On leur a dit que, de toute façon, il faudra revoir. Celles qui n'ont pas respecté les consignes, les 700 heures en master, les 1 500 heures en licence, on leur a redit qu'il fallait essayer de respecter ces règles ou, sinon, on sera obligé de faire des choix et ces choix seront de ne pas autoriser l'ouverture en deçà d'un certain effectif ou de ne pas prendre en charge le surcoût par rapport à l'enveloppe envisagée. Quand on a dit 550 heures sur une licence pro et qu'on voit arriver une licence pro à 700 heures, vous vous débrouillerez pour financer vos 150 heures de dépassement. On l'a dit aux composantes. On l'a redit.

On a recensé tous les besoins demandés pour la rentrée de septembre 2017, pour la future offre, et donc la volumétrie en termes d'heures que cela représente et puis on va avoir des séminaires où on va regarder tout ça un peu plus en détail avant le dépôt. Mais ce qui est le plus important, je pense, par rapport au calendrier jusqu'au 15 juillet, c'est de montrer qu'on a les compétences et d'arriver à être accrédité là où on a, je vais dire, des compétences et potentiellement des besoins de formation.

M. Boutaud.- Merci, Frédéric.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Boutaud.- Oui, je voulais répondre...

M. de Mesnard.- Oui, c'est vrai, il y avait encore deux questions.

M. Boutaud.- Non, mais rapidement. Sur la co-accréditation. Avec Christelle, nous avons rencontré la semaine dernière nos homologues, Frédéric Muyard de l'université de Franche-Comté, VP CFVU, et Laurence Ricq, qui est en charge de la formation continue, VP formation continue. Et donc c'est une des questions, évidemment centrale, qui nous préoccupait.

Donc on a listé une petite dizaine de licences professionnelles et de masters en co-accréditation, avec peut-être une topique assez forte dans le champ Santé et aussi en STAPS.

Donc la discussion que nous avons, étant donné que c'était un peu difficile de synchroniser nos calendriers, c'était là encore d'avoir une approche pragmatique, de nous revoir, de voir comment on peut, ils y tiennent beaucoup et nous aussi, entrer dans cette logique d'accompagnement si des difficultés pouvaient évidemment remonter dans cette logique de co-accréditation. Encore que ce sont des espaces qui ont une antériorité dans le domaine. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas en train d'inventer une mutualisation des espaces, ils sont dans cette logique de co-accréditation.

Donc tu vois, on est... Donc on prend le dossier. On a listé des choses. Je regarde un petit peu mon dossier avec ce qu'on avait repéré dans les différents domaines et on est sur des marges de... enfin, sur des proportions relativement

réduites. Et le fait que ce soit des collègues déjà impliqués et qui ont une certaine maîtrise des dossiers et du fonctionnement, à la différence d'autres espaces, c'est clair qu'eux demandent un petit moratoire pour être complètement prêts et pouvoir synchroniser complètement entre nos deux universités.

Le mot-clé qui prévalait dans notre réunion, je me tourne vers Christelle qui en atteste, c'était le pragmatisme. C'est-à-dire pas de systématiser, mais de regarder au cas par cas comment les choses pouvaient se faire.

Et puis je crois que la dernière question que tu as posée, Sébastien, rejoint sur le volume horaire. Je t'ai répondu... Frédéric y a répondu.

M. Chevalier.- Merci.

M. Boutaud.- Merci pour tes questions qui rejoignent aussi nos préoccupations, crois-moi, au quotidien dans notre évaluation de tous les projets qui sont déposés.

M. de Mesnard.- Bien. Alors, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? D'autres questions ?

Donc je pense qu'on va pouvoir passer au vote. Ce qu'on nous demande de voter très exactement, c'est l'accréditation de la formation, de l'offre de formation pour le contrat 2017-2021.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup. Donc ce point est adopté.

29 voix pour (unanimité)

M. Boutaud.- Donc je vais peut-être accélérer un peu, Président.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Les projets internationaux. Vous vous rappelez peut-être, c'est un problème récurrent... Enfin, ce n'est pas un problème, c'est une question récurrente. C'est un dossier récurrent qui concerne à la fois des échanges diplômants et non diplômants. Ou des projets, on va dire.

Alors, évidemment dans le non-diplômant, ça concerne des échanges que vous voyez, avec le Liban et la Thaïlande.

Dans le cadre du Liban, il s'agit d'un accompagnement un peu plus poussé que celui qui existait déjà avec l'université Antonine. On est vraiment dans la logique d'accompagnement, on le voit, d'appui au Centre d'accompagnement en pédagogie universitaire et d'intégration, donc l'APUI, de l'université Antonine. Donc, là encore, il y a antériorité. C'est un travail qui est déjà fait et on va vers l'approfondissement et peut-être l'élargissement des domaines de compétences qui sont faits en termes d'accompagnement.

Et puis pour la Thaïlande, il s'agit, là encore, de projets qui ont une antériorité et de confirmer, vous le voyez, la mise en place d'un nouvel accord, mais à partir d'éléments qui étaient déjà en place et qui concernent un nombre réduit d'étudiants. Je vois, par exemple, dans la dernière colonne : mise en place d'un nouvel accord qui permettra à l'ESIREM et à la Faculty of Engineering de..., donc là, l'abréviation de KMITL, d'échanger des étudiants en stage dans les labos du

partenaire. Donc rien de particulier. Là, on était sur des échanges qui étaient déjà engagés et qui se confirment, qui se renouvellent.

Et puis, ensuite, on passe sur l'aspect diplômant et, cette fois-ci, on avait un... deux... trois... quatre... cinq projets diplômants.

Avec l'Allemagne, vous voyez, c'était simplement une annexe à un accord-cadre déjà existant.

Je peux peut-être pointer sur le Canada où c'était intéressant parce qu'on avait un point et que ça résout peut-être une difficulté particulière avec le Canada. Vous savez qu'au Canada, l'espace évidemment universitaire a été complètement revisité, avec une augmentation sensible des droits d'inscription pour les étudiants, ce qui pouvait poser un problème pour nos étudiants cherchant à migrer au Canada pour faire une expérience d'étude. Donc ça concernait essentiellement l'exonération des frais d'inscription qui avaient été augmentés, de ne pas peser sur les étudiants à ce niveau-là s'ils faisaient l'expérience canadienne.

Ensuite, la Chine, le Gabon et Madagascar. Là encore, essentiellement des échanges qui sont confirmés. On avait dans la commission de la pédagogie... Maryse Gaymard était là et a pu nous parler de ce qui est fait avec Madagascar. Donc, là encore, des fréquences régulières, mais des contingents réduits d'étudiants mais qui montrent la bonne disponibilité des universités pour faire ces échanges.

Donc il n'y a pas eu de question particulière par rapport à ces échanges internationaux à caractère diplômant ou non diplômant. Donc il y en avait huit en tout.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Je pense que ça n'a pas posé de problème en CFVU. Est-ce que, malgré tout, il y a quelqu'un qui veut intervenir ? Sachant que l'heure tourne.

(Rires)

On peut donc passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

27 voix pour (unanimité)

Donc Jean-Jacques, on peut passer au point suivant.

- Création d'une unité transversale « Talent campus »

M. Boutaud.- Un projet que j'aime beaucoup, je vais me retenir, dans le cadre de « Talent campus ». Moi aussi, j'induis à ma manière mais... Donc un projet très intéressant d'UE transversale dans le cadre de « Talent campus » dont vous savez que c'est un espace tout à fait intéressant pour libérer les synergies, les initiatives. Là, ici, il y en a une qui concerne précisément la capacité pour les étudiants... On trouve beaucoup de formations dans ce cadre-là, dans « Talent campus », de redonner confiance, d'installer la confiance. Et très rapidement, ce que je peux dire, donc c'est trois journées qui ont le gros avantage de permettre de libérer la confiance, avec une sensibilité à l'expression orale, ensuite à l'expression corporelle, donc le verbal et le non-verbal, et la troisième journée est dédiée au

syncrétisme des deux, le verbal et le non-verbal. Il y a une forme expérimentale qui a été donnée. C'est un travail tout à fait intéressant.

Je tiens à dire qu'évidemment, comme beaucoup de choses qui sont faites aussi dans le cadre de « Talent campus », on n'est pas dans un cadre comportementaliste où on essaie d'agir sur les gens pour qu'ils aient le bon comportement, les gestes efficaces, qui vendent ou qui ne vendent pas, ou qui permettent de réussir une négociation. On est véritablement sur la capacité d'expression de l'individu qui retrouve des ressources en lui et qui garde la confiance.

Donc un projet qui a été très très bien accueilli. Vous voyez, favorable à l'unanimité. Donc porté par Pierre Ancet qui a bien expliqué.

La petite contrainte pour les étudiants : ces formations ont lieu pendant les vacances, ce qui permet de tester une fois de plus si la motivation des étudiants redouble.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Des questions ?

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Je vais quand même me permettre un petit commentaire sur ce projet que je connais bien et remercier la présentation que tu en as faite et Pierre Ancet qui nous a fait confiance. Effectivement, « Talent campus » aborde des modalités différentes de celles qu'on rencontre habituellement dans nos cursus. Donc ça vient compléter le cursus avec cette approche liée aux compétences sociales.

Juste pour dire aussi que ça fait partie du cahier des charges des IDEFI dont fait partie « Talent campus » de diffuser ces bonnes pratiques au sein des universités, notamment lorsqu'elles sont partenaires, puisque l'uB est membre fondateur depuis le début. Donc je suis ravi que « Talent campus » puisse bénéficier d'une unité transversale qui puisse bénéficier au plus grand nombre, je l'espère, d'étudiants de notre université. Merci.

M. de Mesnard.- Merci, Sébastien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

On va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

29 voix pour (unanimité)

Donc maintenant, le point suivant, les diplômes d'université.

M. Boutaud.- On sent que tu accélères quand même.

(Rires)

- Diplômes d'université

M. Boutaud.- Alors, deux DU maintenant. Deux DU passionnants aussi. On a de la chance.

Le premier. Je vous ai mis ce texte à consonance un peu juridique, on le voit, cet article L... Le principe est très simple, c'est que les médecins prescrivent une activité physique à des gens, à des patients atteints d'une maladie de longue durée.

Or, les éducateurs sportifs ne sont pas préparés aujourd'hui, la plupart du temps, à accueillir ces publics et donc tout simplement il faut les former, ces éducateurs sportifs. Il faut créer des espaces et c'est toute la valeur, l'initiative de ce DU qui nous a beaucoup plu au sein de la commission de la pédagogie dans sa présentation très convaincante. Et donc les publics visés, c'est ça, ce sont les professionnels de l'activité physique et sportive, les conseillers techniques sportifs, etc. Les étudiants d'autres filières puisque ce sera totalement ouvert.

Ce qui est intéressant aussi, ce qui nous a beaucoup plu, c'est là encore un travail de terrain qui est mené depuis plusieurs années. Donc ce n'est pas un projet incantatoire où on se dit « tiens... ». Ce sont des gens qui ont identifié des espaces, des métiers, des formations, des partenaires, et vous allez voir que le deuxième diplôme d'université que je vais présenter s'inscrit aussi dans cette logique.

Donc là encore très très bon accueil au sein de la CFVU, un vote favorable à l'unanimité de notre côté.

Donc un nouveau métier, « éducateur sportif... » Enfin, l'intitulé ne rend pas... « Et activité physique pour la santé ». Mais les professionnels sauront décoder et verront que quand on voit « activité physique pour la santé », c'est qu'on touche des publics particuliers et donc des publics fragilisés par de la longue maladie.

M. de Mesnard.- On fera un vote global.

M. Boutaud.- Deuxième DU, tout à fait intéressant aussi (je n'ai toujours pas compris pourquoi ils communiquent avec des hashtags) le DU #ICI, « #Initiatives #se Construire #Innovation ».

Là encore, je vous ai choisi une page du projet que vous avez reçu parce que ce qui est intéressant, c'est la façon dont ils ont une approche raisonnée et concertée de l'espace. Beaucoup de partenaires. Beaucoup de partenariats, économiques, sociaux aussi. Ça, c'est tout à fait intéressant.

Donc il y a eu une période expérimentale, une période test, et le projet #ICI, c'est de libérer l'initiative. Donc c'est bien expliqué.

Quelles perspectives ? L'une des perspectives est l'insertion professionnelle immédiate dans une équipe. La réorientation professionnelle. L'entrepreneuriat... C'est difficile à dire, l'entrepreneuriat. L'inscription dans un incubateur pour une création d'entreprise. Donc tout ce qui relève de l'initiative et de l'esprit d'entreprise.

Attention, esprit d'entreprise au sens large. Ça ne veut pas dire créer une start-up. Ça rejoint un petit peu, sous des dimensions tout à fait différentes, la capacité des individus à retrouver la confiance. Donc on va toucher aussi des publics en formation continue, à la fois des candidats majeurs avec des profils variés, mais aussi des salariés en formation continue qui souhaitent développer leurs compétences entrepreneuriales. Donc ils peuvent arriver avec un projet relativement ficelé, mais l'esprit, c'est surtout qu'est-ce que c'est qu'entrer dans une logique entrepreneuriale, quelles compétences on doit développer.

Donc, là aussi... Et ce qui nous a plus, là encore, je le répète, c'est cette approche concertée des acteurs. C'était tout à fait intéressant. Comme vous le voyez ici, le dispositif est déjà fait en collaboration. On a un nombre impressionnant d'entreprises, d'espaces, d'institutions, d'associations qui jouent le jeu et qui consolident véritablement le projet. Ça, on a beaucoup apprécié.

Une approche d'un projet comme ça, quand elle n'est pas incantatoire, quand elle est bien préparée, quelle est raisonnée, ça... D'ailleurs, on le sent parce que les porteurs de projets, ils arrivent, ils sont dans la passion du projet et ça, pour moi, c'est le vecteur et puis, pour l'équipe, c'est le vecteur essentiel. On n'est pas là pour faire, créer un espace comme ça où... On est vraiment là pour répondre avec passion à une demande sociale et à des besoins.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Deux beaux DU... Deux beaux DU, je voulais dire.

M. de Mesnard.- Deux beaux projets, là, qui n'ont pas posé problème en CFVU.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'intervention ?
Donc on va voter ces deux... ces diplômés d'université, ces DU.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

29 voix pour (unanimité)

Alors, après, on a l'offre de formation.

- Offre de formation rentrée 2016

M. Boutaud.- L'offre de formation. Je crois qu'on a deux choses à l'ordre du jour. On a la fermeture d'un master E-Langues, avec un vote à l'unanimité par... « Approuvé à l'unanimité ». Je vous ai mis le libellé et la rédaction et la notice du relevé des avis du conseil d'UFR de Langues et Communication, auquel je participais, d'ailleurs. Donc c'était d'un commun accord. C'est un master qui n'a jamais décollé en trois ans. Alors, évidemment, il y a toujours des responsables de projet qui, évidemment, sont tristes de voir ce projet se fermer mais, en même temps, la responsable elle-même pensait que c'était tout à fait raisonnable de se retirer, étant donné qu'il n'y a jamais eu de greffe sur cet espace-là.

Donc là...

M. de Mesnard.- Il faut qu'on vote...

M. Boutaud.- On vote globalement. La deuxième chose. Alors là, il y en a encore sept ou huit pages, je vous les épargne. En fait, ça concernait la modification du contrôle des connaissances. Là encore, beaucoup de petits détails à la marge sur une modification à l'intérieur d'une unité d'enseignement, avec des petits transferts. Mais il y avait quand même un espace où c'était très très important. C'était pléthorique. Il y avait pléthore de modifications. Ça concerne la faculté de Lettres et de Philosophie.

Donc on a demandé à Éric Heilmann, le directeur de l'UFR Lettres et Philosophie, de venir nous présenter un peu la logique de ces changements qui étaient très très nombreux et qui étaient bien explicités et que vous retrouvez dans la colonne de droite, ici, que vous avez sans doute vus dans les documents qui vous ont été fournis. Je vous les montre juste à caractère testimonial, comme ça, mais je pense que vous avez toute l'information nécessaire.

En fait, aussi on voit que c'était aussi pour offrir globalement une meilleure lisibilité de la communication en elle-même puisqu'il y avait notamment une licence SLIC, Sciences du Langage – Information, Communication, et on voit que Éric Heilmann cherche à déplacer le curseur davantage sur l'offre Communication que sur l'offre Sciences du langage. Donc un certain nombre de modifications internes dans ces UE.

Donc il est venu les présenter et, là encore, vote favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces propositions de modifications.

Il n'était pas le seul mais, à lui seul, il emportait à peu près 80 % de l'espace. C'est la raison pour laquelle on lui a demandé de venir.

Ensuite, on passe à l'accréditation de quatre capacités en médecine. Là encore, à titre indicatif, je vous ai isolé une page.

Qu'est-ce qu'elles ont en commun, ces accréditations ? Elles sont interrégionales, elles sont mutualisées. Donc j'ai choisi, par exemple, cette capacité. Ça représente, de mémoire, à peu près... Ce n'est pas très très lourd, une capacité... Une centaine d'heures. Une vingtaine de journées... Enfin, si, quand même. C'est assez consistant. Une vingtaine de journées sur l'année. Et il y en avait quatre qui étaient à présenter en angiologie, gérontologie, pratiques médico-judiciaires et technologie transfusionnelle.

Alors, qu'est-ce qu'elles avaient en commun ? C'est du renouvellement de ces certifications et elles ont en commun cette contribution entre un espace interrégional. Vous voyez, par exemple, ici qu'on a convoqué dans cette action la Bourgogne, la Franche-Comté, Lille, la Lorraine, la Champagne-Ardenne et Strasbourg. Quelquefois moins, mais on n'a jamais moins de quatre acteurs qui sont dans cette... je ne sais pas si on dit... oui, cohabilitation de ces certifications qui semblent avoir, dans des proportions un peu variées, un bon capital d'attractivité pour les étudiants en médecine.

Voilà les quatre.

Et puis peut-être sur les aspects de calendrier.

M. de Mesnard.- Je crois qu'on sort. Il y a aussi les modifications de fiches filières. Vous les avez reçues, je pense.

Donc on peut passer au vote de ce point. Donc le CA doit approuver :

- les modifications de modalités de contrôle des connaissances pour l'UFR Lettres et Philosophie,
- la fermeture du master E-Langues,
- l'accréditation de quatre capacités en médecine : angiologie, gérontologie, pratiques médico-judiciaires, technologie transfusionnelle, et
- les modifications de fiches filières émanant de différentes composantes.

Alors, je n'ai pas demandé s'il y avait des demandes, des interventions ou des questions.

Donc on va pouvoir passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

29 voix pour (unanimité)

Et donc maintenant on peut passer au calendrier.

2. Préparation de la rentrée 2016 :

- Calendrier universitaire 2016-2017

M. Boutaud.- Alors, je vous rassure, deux points très rapides maintenant. Sur le calendrier qui a été fait, des propositions de calendrier... Je ne le vois pas... Oui, alors pourquoi je n'ai pas mis le calendrier ? Parce que vous l'avez reçu, il y a 35 pages. Tout cela a été vérifié par les composantes, par tous les services concernés. Donc j'ai mis simplement l'avis de la CFVU puisqu'il ne s'agissait pas de dupliquer ici, on y passerait la soirée. Donc favorable à l'unanimité sur les 35 pages qui ont été là encore... qui vous ont été fournies.

Et le dernier point...

M. de Mesnard.- Attends, il faut donc voter. Je suis exactement l'ordre des délibérations à voter. Donc nous devons voter le calendrier universitaire 2016-2017 mais, néanmoins, est-ce qu'il y a des demandes, des volontés d'intervention, des questions ?

Merci.

M. Boutaud.- J'avais apporté les 35 pages s'il y avait eu une demande.

M. de Mesnard.- Oui. Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

29 voix pour (unanimité)

Je te repasse la parole.

- Procédures administratives et comptables pour l'année universitaire 2016-2017

M. Boutaud.- Je crois que tout le monde va s'en réjouir. Dernier point, donc les procédures administratives et comptables.

Je vous ai remis le tableau qui concerne le récapitulatif des sommes pouvant donner lieu à remboursement. C'est très technique. Là, je vais demander à Aline Fulon de venir nous présenter cette question-là parce que j'ai beau le relire six fois... Vous ne prenez rien que ce tableau, il faut vraiment... Je vais essayer de m'appliquer, mais je vous avoue que c'est difficile. Donc j'ai dit à Aline que ça ira beaucoup plus vite s'il y a des questions.

En revanche, ça, je comprends mieux. J'espère que pour tous aussi. C'est très important, c'est le calendrier de remboursement des frais d'inscription. En fait,

c'était une des questions principales qui nous concernaient sur ce dernier point, donc sur les procédures administratives et comptables, avec la gestion par séquences de l'agenda qui doit être voté, là encore, pour être tout à fait clair, et qui donne possibilité donc de faire des démarches qui concernaient le tableau précédent, tous les recours possibles, toutes les démarches possibles, notamment pour tout ce qui concerne les procédures d'exonération.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui, parce qu'on était en train de se poser une question et on voulait vérifier. Vous présentez le calendrier de l'année universitaire 2016-2017. On vient de vérifier, ça vient d'être inscrit à l'ordre du jour du prochain comité technique. Donc ça revient à la question qu'on posait au départ...

M. Boutaud.- Oui, d'accord.

M. Rollin.- ...sur le dialogue social que le comité technique devient...

M. Boutaud.- Oui...

M. Rollin.- Non, je voulais faire la petite remarque.

M. Boutaud.- Oui mais, croyez-moi, il n'y a pas de duplicité de ma part. Il y a plutôt de la naïveté, si ce n'est... Parce que...

Mme Carnet.- On se posait la question parce qu'on vient de recevoir la convocation pour le prochain CT dans laquelle il y a à l'ordre du jour « Point V - Calendrier universitaire 2016-2017 ».

Monsieur Bonnin, qu'est-ce qu'on fait ? On l'enlève du CT s'il est déjà voté par le CA ?

Le Président.- Non, on va le laisser.

Mme Carnet.- On va le laisser ?

Le Président.- Non, on le laisse en CT. On le laisse en CT.

M. Boutaud.- On le laisse en CT.

Le Président.- Enfin, on le vote maintenant en CA et on verra, s'il y a lieu, de le revoir en CA en juillet.

Mme Carnet.- C'est comme vous voulez. Merci.

M. de Mesnard.- Ce n'est pas une volonté de...

M. Boutaud.- Non, je n'en avais pas fait un dossier de combat, je vous l'avoue.

(Rires)

M. de Mesnard.- En tout cas, merci de cette intervention.

Donc maintenant, sur les procédures administratives et comptables que vient de présenter Jean-Jacques, donc très exactement les modalités, le calendrier des remboursements et les cas de remboursement, ce qui est quelque chose de traditionnel, est-ce qu'il y a des demandes, des questions ?

Donc je pense qu'on peut passer au vote puisque personne ne souhaite intervenir.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

29 voix pour (unanimité)

Donc, maintenant, on en a terminé, Jean-Jacques. Merci beaucoup.

M. Boutaud.- Merci. Je vois la satisfaction dans ton regard.

M. de Mesnard.- On va passer aux travaux de la commission de la recherche du 12 mai 2016.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 12 mai 2016

Demandes de subventions déposées au titre du FEDER 2016

M. Neige.- Mesdames et Messieurs, Bonjour... Bonsoir. Je vais vous rendre compte des travaux de la commission Recherche relative à des questions financières.

Les deux tableaux que vous avez concernent tous les deux des demandes de subventions dans le cadre de notre relation avec le Conseil régional ex de Bourgogne et de Bourgogne-Franche-Comté. Donc il s'agit, en fait, des dossiers PARI, à la fois le premier, qui est affiché en ce moment, concerne les dossiers de projets intégrés PARI, le deuxième, que l'on projettera après, concerne le projet Plateformes.

Dans les deux cas, il s'agit de tableaux que vous avez déjà vus partiellement et, pour aujourd'hui, ont été ajoutées les sommes financières sollicitées au titre du FEDER, donc des fonds européens, qui sont donc indiquées dans la deuxième colonne en orange un peu plus soutenu sur ce tableau.

Alors, je m'empresse de vous dire, vous aurez remarqué, j'imagine, que certains projets intégrés ou certaines plateformes ne sont pas mentionnés dans les tableaux. Ça ne veut pas dire qu'ils ne recevront pas de fonds de la Région. Ça veut juste dire qu'ils n'ont pas été sollicités par la Région pour recevoir des fonds de type FEDER, des fonds européens. Mais, bien sûr, les tableaux que vous avez vus précédemment restent tout à fait valables. C'est une précision ici au niveau du soutien sollicité pour le FEDER.

Donc là, vous avez le tableau des projets intégrés et il doit y en avoir un deuxième qui concerne, en fait... le tableau qui concerne, cette fois, les demandes Plateformes.

Donc, à chaque fois, vous avez le rappel du coût total du projet que vous avez déjà vu et, cette fois-ci, le découpage en termes de FEDER ou Région que vous n'avez pas vu découpé comme ça jusqu'à présent...

M. de Mesnard.- Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?
Sébastien.

M. Chevalier.- Juste une question technique qu'on m'a posée au laboratoire. Ça suppose que les collègues peuvent commencer à engager ou il faut attendre le retour d'un vote des élus du Conseil régional ?

M. Neige.- Alors, il y a un courrier un petit peu ambigu du Conseil régional, à mon sens, qui, en gros, dit les deux choses, c'est-à-dire « vous pouvez y aller, mais attendez quand même le vote des élus ». Donc j'ai tendance à dire : attendons peut-être au moins... Alors, je crois que le vote des élus doit être en juillet si je me souviens bien a priori...

Intervenant.- C'est en juin ou juillet...

M. Neige.- Oui. Donc j'aurais tendance à dire : attendons le vote formel des élus, on ne sait jamais. Il vaut mieux ne pas faire prendre de risques à l'établissement sur des questions financières.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Donc je pense qu'on peut voter ces demandes de subventions déposées au titre du FEDER 2016.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Merci, Pascal.
Donc maintenant, on va passer aux questions financières.

VIII) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Alors, on a les tarifs, subventions et dons. Donc ce sont les tableaux habituels que vous connaissez. Ils sont encore plus petits, c'est dommage que Jean-Jacques soit parti. Vous les avez reçus.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Non, donc je pense qu'on peut passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

2. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Et puis il y a les fameuses sorties d'inventaire. C'est toujours un inventaire à la Prévert. Donc je pense que vous les avez reçues.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Apparemment pas. Donc on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Maintenant, nous passons au Point IX, donc l'avant-dernier point avant les questions diverses. Je regarde Peggy.

Nous allons passer donc au compte rendu et approbation de conventions et contrats.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Donc il y a l'approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Vous avez reçu les documents.

Est-ce qu'il y a des volontés d'intervenir ?

Alors, je vais essayer de les projeter.

On a celle-ci qui concerne l'ESPE, un montant relativement modeste, et puis on avait celles-là... J'agrandis un petit peu... Des montants qui sont aussi relativement modestes. Évidemment, la dernière ligne qui concerne le laboratoire PAM.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Non, donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

28 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Ensuite, nous avons le compte rendu des conventions hors subvention. Je ne vais peut-être pas les projeter, mais vous les avez reçues.

Et donc, à moins qu'il y ait des demandes d'intervention, il n'y a, en tout état de cause, pas de vote.

Apparemment, personne ne veut intervenir.

Donc nous allons pouvoir passer aux questions diverses.
Je repasse la parole à Alain Bonnin.

Le Président.- Merci, Louis.

X) Questions diverses

Le Président.- Peggy, est-ce que vous voulez venir vers nous pour présenter le texte de la motion que vous allez proposer ? Parce que, de fait, elle n'a pas été communiquée aux administrateurs. Donc je pense qu'il faut que vous la lisiez, en prenant en compte les petites modifications.

Vous la lisez de votre place, c'est comme vous voulez.

Alors, Hélène va donner le texte initial et puis ce texte, en fait, va devoir évoluer un petit peu, compte tenu des éléments d'actualité.

Et puis je profite du moment où Hélène distribue le texte de cette motion pour vous dire qu'avec les documents préparatoires à ce conseil d'administration, on vous a fait passer le bilan annuel du programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail qui est un document très très complet, qui est réalisé chaque année par Pascale Bouchot et qui a été présenté au CHSCT au mois de mars, je crois, et qui doit être porté à la connaissance des administrateurs. Donc on vous l'a transmis, mais c'est un point qui n'appelle pas de débat particulier mais, en tout cas, qui est un travail important et qui mérite d'être porté à la connaissance des administrateurs.

M. de Mesnard.- Alors, le texte original... originel de la motion est maintenant projeté. Je l'agrandis un petit peu... Ça, c'était le texte initial.

Peggy, est-ce que tu veux nous dire les modifications proposées ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je n'ai pas enlevé grand-chose... Alors, je l'ai fait tout à l'heure, mais j'ai un petit peu oublié. Donc simplement, la date à laquelle j'ai envoyé cette proposition, c'était il y a, je dirais, quatre jours, je crois. À cette époque, on n'avait pas l'intervention qu'on a eue hier, à savoir que la suppression des 134 millions d'euros sur les organismes de recherche n'était plus à l'ordre du jour.

Toutefois, initialement, on nous a parlé d'une suppression de 256 millions d'euros. Donc on ne sait pas ce qu'il advient de la différence entre 256 et 134. Est-ce que, en particulier, le prélèvement des 50,2 millions sur l'enseignement supérieur universitaire est toujours d'actualité ou pas ?

Donc pour tenir compte de l'actualité, je vous propose d'enlever, effectivement, ce morceau-là « *qui porterait pour 134 millions sur les organismes de recherche* » et peut-être d'enlever aussi la référence aux 256 millions parce que la somme est un peu incertaine, par contre. Ce qui donnerait, avec la modification que j'ai faite :

« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'indigne de l'annonce brutale du projet de suppression par décret de crédits 2016 pour la "Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur" qui porterait pour 50,2 millions sur le programme formations supérieures et recherche universitaire. Cette décision contredit les engagements du gouvernement. »

Et après, ça reprend le même texte. Donc je peux le lire, mais vous l'avez sous les yeux.

« Même si, conformément aux déclarations de Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon dans un communiqué du lundi 23 mai, le prélèvement serait effectué sur les fonds de roulement et non en suppression d'autorisations d'engagement, le fonds de roulement n'est pas une source miraculeuse de budget supplémentaire. C'est une marge indispensable qui permet aux établissements de payer en temps et en heure leurs factures et leurs personnels. C'est aussi ce qui garantit leur capacité à financer sans accident leurs dépenses d'investissement (opérations immobilières, grands équipements scientifiques...). Le risque est grand que la compensation des crédits perdus se traduise par un renoncement à la publication de postes. Cette décision prise dans l'urgence risque de coûter à terme très cher à la collectivité. Le conseil d'administration demande au gouvernement de surseoir à ce projet contre-productif, et de considérer réellement la recherche et l'enseignement supérieur comme un investissement d'avenir. »

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Si je peux me permettre, je garderais peut-être « 256 millions » en mettant « projet de suppression par décret (on parle de 256 millions) » parce que, sinon, j'ai peur que la motion n'ait à peu près plus aucun sens parce que : est-ce qu'on nous supprime 20 000 euros ou 256 millions ? Ce n'est pas du tout la même chose. Donc je crois qu'il faut quand même fixer l'échelle.

Mme Cénac-Guesdon.- Il reste 50,2 sur l'université, mais je veux bien mettre...

M. Thomas.- On peut préciser parce qu'en fait, l'État annonce une chose puis son contraire le lendemain. Une troisième chose le surlendemain. On ne sait pas si, sur cette diminution prévue dans le décret sur avance budgétaire de 256 millions, est impactée la décision du président de la République de remettre 130 et quelques millions au pot. On ne sait rien du tout. On ne comprend rien aux annonces.

Le Président.- Oui, absolument.

M. Thomas.- Donc moi, à titre personnel, je serais favorable à ce qu'on conserve la référence à ces 256 millions d'euros qui ont été annoncés le 18 mai dans une *news* AEF officielle... Enfin, la *news* n'est pas officielle mais, en tout cas, l'annonce est officielle. Elle a été reprise. Donc si on mentionne effectivement la décision prise, annoncée le 18 mai, dans les médias, dans les agences de presse, la diminution de 256 millions d'euros dans le décret sur avance budgétaire, on n'est pas dans l'erreur. Me semble-t-il. Et, en plus, c'est un chiffre quand même...

M. de Mesnard.- Est-ce que la formulation qui est présentée te conviendrait ?

M. Thomas.- Du coup, je n'ai pas réfléchi à la formulation.

M. de Mesnard.- Non, mais il faut que je vous la montre : « projet de suppression par décret (on parle de 256 millions d'euros) de crédits ».

M. Thomas.- « Projet de suppression par décret de 256 millions d'euros annoncé le 18 mai ». Moi, c'est ce que j'ai pu constater.

Le Président.- Le reste...

M. de Mesnard.- Le reste...

Le Président.- ...paraît correct. Moi, je trouve que cette présentation est équilibrée.

Je voudrais simplement en profiter pour vous dire que si, effectivement, le président de la République a annoncé hier soir qu'il renonçait à ce prélèvement de 134 millions sur les organismes nationaux de recherche, il n'a rien dit sur la deuxième moitié qui nous concerne, nous universités, alors vraiment très directement.

Et vous savez que globalement, sur toutes ces questions budgétaires sur l'enseignement supérieur en France, notre université représente en gros à peu près 1 % du budget. Donc s'il y a encore 150 millions qui sont ponctionnés, nous, on peut représenter environ 1,5 million.

Je crois qu'il faut qu'on ait tous en tête cet ordre de grandeur qui est qu'en gros, dans le budget des universités et écoles, on est à peu près à 1 %.

Ce qui veut dire que si on rajoute ce 1 % à la baisse des ressources qui nous a été annoncée et dont on a parlé à l'occasion du conseil d'administration du mois d'avril, vous voyez que ça va nous mettre encore dans une situation de déséquilibre financier majoré par rapport aux craintes qu'on avait, qu'on pouvait avoir au mois d'avril. Donc c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement préoccupant.

Vous savez que je ne suis pas un fan des motions mais, franchement, je trouve que la formulation est équilibrée. Moi, je suis assez favorable à ce qu'on puisse voter unanimement cette motion si vous en étiez d'accord.

Je vous la relis pour qu'on pèse bien les mots, mais c'est effectivement très préoccupant.

« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'indigne de l'annonce brutale du projet de suppression par décret de 256 millions d'euros de crédits 2016 par la MIREs... pour la MIREs sur le programme formations supérieures et recherche universitaire. Cette décision contredit les engagements du gouvernement. Même si, conformément aux déclarations de Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon dans un communiqué du 23 mai, le prélèvement sera effectué sur les fonds de roulement et non en suppression d'autorisations d'engagement, le fonds de roulement n'est pas une source miraculeuse de budget supplémentaire – ça, je suis bien d'accord. C'est une marge indispensable qui permet aux établissements de payer en temps et en heure leurs factures et leurs personnels. C'est aussi ce qui garantit leur capacité à financer sans accident leurs dépenses d'investissement. Le risque est grand que la compensation des crédits perdus se traduise par un renoncement à la publication de postes. Cette décision prise dans l'urgence risque de coûter à terme très cher à la collectivité. Le conseil d'administration demande au gouvernement de surseoir à ce projet contre-productif, et de considérer réellement la recherche et l'enseignement supérieur comme un investissement d'avenir. »

Moi, je suis assez favorable à ce qu'on vote tous ce texte.

Est-ce qu'il y en a parmi vous qui y sont opposés ?

M. de Mesnard.- J'ai rajouté « *délibération du 31 mai 2016* » parce que ça manquait, à mon avis. On vote une motion, il faut qu'elle soit datée. Il faut toujours être précis.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'on vote cette motion ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des refus de vote ?

On est tous unanime.

28 voix pour (unanimité)

Merci, Peggy. Merci pour l'équilibre de la formulation.

Je voudrais simplement rajouter une chose puisqu'on parle de ces questions-là, c'est que les estimations de la CPU pour les besoins de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année qui vient sont de l'ordre de... Étaient, avant cette chose-là, de 450 millions d'euros.

C'était, vous vous souvenez, l'an passé, de 100 millions d'euros. Pour l'année qui vient, 450. 450 millions avec un déficit de financement supplémentaire de 250, ça veut dire qu'on est, au total, à un besoin de financement, en fait, à un déséquilibre qui, au total, entre le besoin et le financé, au niveau national, est de 750 millions d'euros.

Donc vous voyez qu'on arrive à une situation, alors même que le nombre des étudiants que l'on va devoir accueillir, je vous l'ai déjà dit, avec la prospective jusqu'à 2024, est de plus 30 000 à plus 40 000 étudiants chaque année sur l'ensemble du territoire national. Donc moins 750 millions d'euros, plus 30 à 40 000 étudiants. On ne voit plus bien où on va et, très honnêtement, la situation est préoccupante.

Merci, en tout cas, pour ce très bon conseil d'administration et la qualité de nos discussions.

Je vous souhaite une excellente soirée à tous.

Et puis notre prochain conseil d'administration, je crois, est le 8 juillet.

Merci.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 05)

Le Président

Alain BONNIN